

Une Gamme Complète de Télescopique

MULTIFARMER
• Relevage arrière
• Hauteur de levage de 6,40 m. à 8,20 m.

TURBOFARMER
• Hauteur de levage de 6,40 m. à 9,70 m.

VOTRE NOUVEAU CONCESSIONNAIRE SUR LA NIÈVRE

Demandez une DÉMO

SAS BENOIT
Aunay 03 86 78 19 00
Sauvigny 03 86 71 65 35
Clamecy 03 86 27 59 60
et son agent : R. Clair à Luzy

MERLO
La suprématie des idées.
www. merlo.com

Terres de Bourgogne

L'hebdomadaire agricole et rural

ISSN 1776-0224

2 € N° 1043 • JEUDI 07 JANVIER 2010

sommaire

VIE SYNDICALE p.04

ACTUALITÉ

Côte d'Or
Cédants-repreneurs: de multiples problématiques à résoudre p.05

Nièvre
Crédit Agricole: l'engagement collectif à l'épreuve de la société p.06

Yonne
Prix alimentaires: la profession agricole non coupable ! p.08

DÉVELOPPEMENT LOCAL
Sapins: les bons comptes de Noël des producteurs du Morvan p.14

CULTURES
Moutarde : vers un développement important de la production p.15

ÉLEVAGE
La nouvelle station d'évaluation de Charmoy (89) prépare ses ventes p.11

VITICULTURE
La biodynamie pour préserver le patrimoine viticole p.17



Finale départementale des concours de jugement de bétail dans la Nièvre

Dimanche 10 janvier au Gaec DUBUIS à Chitry-les-Mines

GROUPE BUCHEZ

CASTOR +60



NOUVELLE RAPTOR PLUS
Raptor Plus C, portée



SPÉCIAL ENRUBANNAGE

SPIRMIX



CONDITIONS MORTE SAISON + FINANCEMENT 4 campagnes à 0%*

*sous réserve d'acceptation du dossier

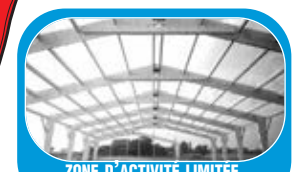
LUCAS.G

CORBIGNY Tél. 03 86 20 17 38 • MOULINS ENGILBERT Tél. 03 86 84 31 33 • LUZY Tél. 03 86 30 05 63 • BAZOLLES Tél. 03 86 38 97 00

La Forêt d'Othe

BÂTIMENTS BOIS ADAPTÉS AUX PROFESSIONS AGRICOLES

• LAMELLÉ - COLLÉ • TRADITIONNEL • CHARPENTES BOIS
• MAISONS INDIVIDUELLES •
• OSSATURE BOIS •



ZONE D'ACTIVITÉ LIMITÉE À L'YONNE ET L'AUBE

DEVIS ET PREMIÈRE ÉTUDE GRATUITS
BÂTIMENT CLEFS EN MAIN

www.laforet-dothe.fr
LA FORÊT D'OTHE - 89570 Turny - 03 86 35 29 52

panorama

l'agenda de la semaine

→ 21 Côte d'Or

Syndical

Réunions cantonales FDSEA et JA

Les réunions cantonales FDSEA-JA auront lieu aux dates suivantes: 7 janvier (Dijon Sud), 8 janvier (Beaune), 12 janvier (Selongey), 13 janvier (Fontaine), 14 janvier (Is-sur-Tille, Montigny, Saulieu, Seurre), 15 janvier (Gevrey, Grancey) 19 janvier (Nolay, Nuits-Saint-Georges) 20 janvier (Montbard, Pontailler), 21 janvier (Mirebeau), 22 janvier (Châtillon, Sombernon, Saint-Jean), 26 janvier (Aignay, Baigneux, Pouilly), 27 janvier :Vitteaux, Laignes, 29 janvier (Arnay, Genlis, Précy), 2 février (Bligny), 12 février (Précy). Date en attente : Saint-Seine-l'Abbaye, Recey, Auxonne, Semur, Dijon Est, Dijon Ouest et Dijon Nord.

Formation

Les enseignements des essais de Boigneville

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or dispense une formation sur le thème des «*Enseignements des essais longues durées de Boigneville*» le 13/01/10 à Châtillon-sur-Seine et le 14/01/10 à Dijon. Cette formation a pour objectif de tirer des conclusions des essais des systèmes de cultures de longues durées, les marges de manoeuvre pour adapter vos exploitations au contexte de demain.

Clôture des inscriptions vendredi 8 janvier.

Inscription au 03 80 91 06 76 ou au 03 80 28 81 20.

→ 58 Nièvre

Assemblée/Réunion

Réunion technique le 11 janvier

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une réunion technique Instituts d'hiver le 11 janvier de 9h à midi à la salle des fêtes de Chateauneuf Val de Bargis. Après un point sur Écophyto et le Bulletin de santé du végétal, J.C. Deswarte, ingénieur régional d'Arvalis interviendra sur les fongicides céréales (nouveautés et stratégie nivernaise), les engrais foliaires et autres stimulateurs de défense naturels (pertinence technique et économique). Ensuite, L.M. Allard, ingénieur régional du Cetiom, reviendra sur la pression puceron de cet automne et les nouvelles technologies de désherbage en post levée du tournesol. Pour terminer, un point sera fait sur l'actualité réglementaire (nouvelles homologations...) avant un pot de clôture. Pour tout renseignement, contacter Emmanuel Bonnin au 06 08 62 85 30.

Réunions PAC 2010

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose des réunions d'information PAC 2010 la semaine prochaine à travers tout le département. Elles auront lieu à Donzy, mardi 12 janvier à 9h30 à la salle des fêtes, à Decize, jeudi 14 janvier à 9h30 à la salle des fêtes, à Château-Chinon, jeudi 14 janvier à 14h à la Maison de la solidarité et pour terminer à Corbigny, vendredi 15 janvier à 14h au marché au cadran. Vivien Vacher, conseiller environnement, abordera les BCAE et François Roze, conseiller économie, présentera les incidences de la PAC sur les exploitations.

AG de l'abattoir de Cosne le 17 janvier

L'abattoir de Cosne tiendra son assemblée générale annuelle le dimanche 17 janvier à 17 heures à la salle des fêtes de Boulleret.

Concours

Concours cantonal

Les JA du canton de Moulins-Engilbert organisent leur concours cantonal de jugement de bétail le samedi 16 janvier chez Jean-François Thibaudin à la campagne 58370 Onlay. Le concours débutera à 13h30 et réunira des bovins et des ovins

→ 89 Yonne

Formation

Formation Excel

Le CFPPA d'Auxerre-la brosse propose une formation de deux jours sur **La création de tableaux et graphiques grâce au tableur (Excel et Calc)** les **jeudi 7 et vendredi 15 janvier.**

Au programme : réalisation de tableaux automatisés avec formules et fonctions

Rens. et inscriptions auprès de Gilles Berdal ou Corinne Landrier, pôle informatique :
Tél 03 86 94 60 20 - Fax 03 86 94 60 21 - Email : gilles.berdal@educagri.fr

Formation conditionnalité 2010

La FDSEA de l'Yonne poursuit comme chaque hiver, son cycle de formation conditionnalité, avec la mise à jour du classeur «*Savoir agir et réagir face aux contrôles*». Prochaines dates : **vendredi 15, vendredi 22 et jeudi 28 janvier** de 9h à 17h, salle 9, 37 rue de la Maladière à Auxerre. Tarif : 59,80 € pour les adhérents et 119,60€ pour les non adhérents
Inscriptions au 03 86 49 48 10

Réunion

Réunions cantonales

Prochaines réunions cantonales organisées par la FDSEA de l'Yonne :
- Canton de Vermenton : **vendredi 8 janvier**, à 9h30, à la salle des fêtes de Lucy-sur-Cure
- Canton de Toucy : **vendredi 22 janvier**, de 10h à 16h, à MFR de Champeaux
- Cantons de Joigny, Migennes et Seignelay : **vendredi 22 janvier**, à 14h, à Migenens (lieu à déterminer)

« Pour vous permettre de prendre les bonnes orientations et faire les bons choix, c'est aujourd'hui que nous devons construire l'après 2013 .

l'évènement

Jugement de bétail

Un millier de visiteurs attendus dimanche à Chitry

La finale départementale du concours devait avoir lieu le 20 décembre. La neige en a décidé autrement. Le 10 janvier, le Gaec Dubuis à Chitry-les-Mines et les JA du canton de Corbigny organisent la séance de rattrapage.

Bernard et Benoît Dubuis, le père et le fils, ainsi que les JA du canton remettent le couvert. Dimanche, ils proposent un programme ambitieux et plein de surprises. «*Nous avons voulu mettre l'accent sur l'aspect innovation*» justifie le dynamique président des JA de Corbigny, Alexandre Lorré. Bien sûr, le clou de la journée sera la compétition des candidats au jugement des bovins et des ovins de l'exploitation. Ils seront une soixantaine à évaluer les charolaises et une trentaine les moutons, tous lauréats de la quinzaine de concours cantonaux qui se sont déroulés en 2009 dans la Nièvre ou issus des lycées agricoles du département.

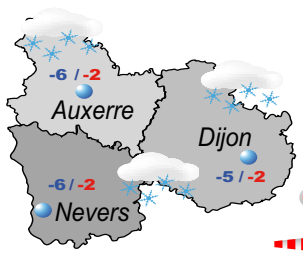
Traditionnel, ce concours ne se veut pas moins qu'un tremplin «*pour mettre en avant l'excellence professionnelle*» de jeunes qui seront appelés, au cours de leur carrière, à améliorer leurs cheptels en sachant sélectionner les meilleurs animaux. Les critères de conformation, de qualités de races, de longueurs, de largeurs, de grosseurs, de musculatures et d'harmonie des formes devront être appréciés par les candidats qui compareront leurs résultats avec ceux d'un jury de professionnels. Les plus perspicaces gagneront leur billet pour la finale nationale du concours de jugement de bétail qui se déroulera dans le cadre du prochain salon de l'Agriculture à Paris. Une façon, pour les JA, de communiquer sur le dynamisme et le professionnalisme des jeunes, dans une époque où le renouvellement des générations en agriculture n'est pas parsemé de pétales de roses. «*C'est une priorité pour nous que de promouvoir l'installation et de transmettre le savoir-faire*» avait estimé Fabrice Prévotat, le président des JA de la Nièvre, au moment de l'annonce pour le 20 décembre de la finale. Même avec 21 jours de retard, le message syndical n'a rien perdu de son occurrence. Et le 10 janvier, les 90 concurrents incarneront une agriculture nivernaise performante et conquérante. Et moderne, aussi. Outre des démonstrations spectaculaires d'auto-cross dans un pré voisin, et entre deux verres à la buvette et l'exposition de matériels agricoles, les JA du canton vont mettre l'accent, comme prévu, sur les énergies renouvelables. Ils ont imaginé de faire des démonstrations d'utilisation de granulés de bois, de bûches de bois, de bois déchiqueté pour le chauffage, de panneaux et de tuiles photovoltaïques pour l'énergie solaire, ainsi que de récupération de l'eau de pluie. Une façon comme une autre, pour les jeunes, de se mettre au diapason des critères de l'écocitoyenneté. Quelles que soient les difficultés, les JA ont de l'appétit. Et, à Chitry-les-Mines, ils entendent bien communiquer leur enthousiasme pour l'avenir à des officiels et à un public nombreux.

E.C.

lesprévisionsmétéo

Du 08 au 14 janvier 2010

Vendredi 8 Janvier



Neige

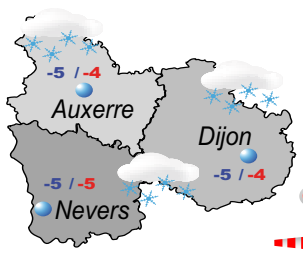
C'est un ciel très nuageux qui s'annonce, avec des chutes de neige sur l'ensemble de la région.

T° mini : -7 à -5 °C
T° maxi : -3 à -1 °C

Vents : Nord-Nord-Est 40 km/h

St Lucien
Soleil : 08:41 - 17:41
Lune : 02:20 - 12:32

Samedi 9 Janvier



Quelques flocons

Le ciel restera chargé de nuages et quelques chutes de neige persisteront. Les vents seront forts.

T° mini : -6 à -4 °C
T° maxi : -5 à -3 °C

Vents : Nord 40 km/h

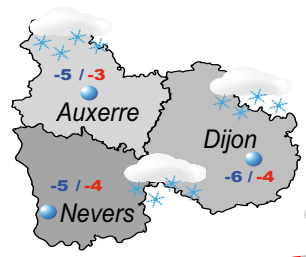
Ste Alix
Soleil : 08:41 - 17:42
Lune : 03:31 - 13:02

Météo de la Bourgogne

AGATE • FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 10 Janvier



Perturbé

Cette journée dominicale se déroulera sous quelques chutes de neige. Les températures seront en baisse en matinée et les vents seront modérés.

T° mini : -7 à -5 °C
T° maxi : -4 à -2 °C

Vents : Nord-Nord-Ouest 20 km/h

St Guillaume
Soleil : 08:40 - 17:43
Lune : 04:40 - 13:37

Prévisions à 7 jours

Lundi 11 au Mercredi 13 Janvier :

Un temps couvert avec quelques chutes de neige.

Vents : Nord à 10 km/h
T° mini. : -4 à -1 °C T° maxi. : -1 à 1 °C

Jeudi 14 au Dimanche 17 Janvier :

Le temps sera paratgé entre timides éclaircies et précipitations de pluie et de neige mêlées.

Vents : Est à 10 km/h
T° mini. : -9 à -4 °C T° maxi. : -3 à -1 °C

Les moyennes sur Auxerre en Janvier sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :
T° mini : 0°C
T° maxi : 6°C

Les précipitations :
Cumul : 54 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 3
Nombre de jours > 10 mm : 1

Les phénomènes :
Nombre de jours de gel : 14
Nombre de jours de brouillard : 7
Nombre d'heure d'insolation : 53

Terres de Bourgogne

Siège social et bureaux :
"Les Jardins d'Octobre" - 4 rue Davout, BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02
Mail: contact@terres-de-bourgogne.net

Éditeur : **S.E.P. DE BOURGOGNE** (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504

- **Gérante** : Mauricette Besançon
- **Directeur de publication :** Jean-Luc Berthomé
- **Responsable de la rédaction :** Jean-Luc Berthomé - mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
- **Rédactrice en chef :** Anne-Marie Klein - mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos - mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
Locale et régionale: Au siège du journal
Nationale: SAS RÉUSSIR, 94 266 FRESNES - Tél. 01 49 84 03 30
Imprimeries: FCI Route de Chevigny - 21 130 Auxonne
Commission paritaire des journaux et publication
• 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 €
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés, une semaine sur deux.

enchiffres...

40 %

C'est gagné ! Le crédit d'impôt de 40% pour le chauffage au bois domestique est rétabli dans la loi de finances rectificative votée fin décembre. Le Syndicat des énergies renouvelables a été entendu. 9 millions de foyers pourraient être équipés de chauffage au bois d'ici à 2020.

lesinfosàsuivre

Service de remplacement : le crédit d'impôt reconduit

La loi de Finances pour 2010 reconduit le dispositif de crédit d'impôt remplacement pour congés jusqu'au 31 décembre 2010. Cette reconduction va permettre aux exploitants justifiant d'une astreinte quotidienne de bénéficier d'une prise en charge par l'État de 50 % du coût occasionné par leur remplacement pour congés pendant 14 jours par exploitation, dans la limite d'un plafond annuel proche de 970 €.
Au cours de l'année 2008, 21 500 agriculteurs ont mobilisé 154 000 jours de remplacement pour congés.

Taxe carbone : pas de remise en cause de l'exonération pour les agriculteurs

Les exonérations de taxe carbone dont bénéficient l'agriculture, la pêche et les transports ne seraient pas remises en cause par la décision du Conseil constitutionnel de rejeter la taxe carbone. C'est ce qui ressort de la déclaration de Christine Lagarde, ministre des Finances, interrogée sur ce sujet. Le gouvernement doit présenter le 20 janvier au Conseil des ministres une nouvelle mouture du texte.

Vers un «*Copenhague +*» ?

Après l'échec des négociations de Copenhague, Nicolas Sarkozy a reçu le 22 décembre les associations écologistes afin de leur préciser les suites données au texte signé à la fin de la conférence. La France souhaite former un groupe «*Copenhague +*») composé des 28 pays en faveur d'une réduction de 50% des émissions de GES d'ici à 2050. Une réunion des chefs d'État de ce groupe pourrait avoir lieu en mars-avril. Le Président de la République a annoncé l'organisation d'un sommet Afrique-France en mai, qui traiterait prioritairement de protection de l'environnement, et des forêts en particulier.

Porc : prix toujours en berne

Pas d'embellie pour le cours du porc qui enregistre une baisse de 9,3% en 2009 (prix de base Plérin). Un recul important a ainsi été enregistré en été, saison pourtant propice à la filière porcine. Depuis août, le cours est inférieur à la référence 2007 et a frôlé le plancher de 1 euro à l'automne. Novembre a connu une relative embellie, avec un arrêt momentané de la chute des prix, mais la tendance baissière s'est confirmée en fin d'année. Selon la MPB *«la tendance 2010 dépendra de l'évolution de la demande puisque a priori, les volumes produits ne seront pas différents de ceux de 2009».*

Dernièreminute

Les Directions Départementales des Territoires (DDT) de la Nièvre, de la Côte d'Or et de l'Yonne communiquent

Mise en œuvre du dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs dans le cadre du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture

Le dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs (DACS-AGRI) est destiné aux exploitants dont la situation financière a été significativement fragilisée par les crises successives et disposant de faibles revenus, sans être pour autant éligibles au dispositif «*agriculteurs en difficulté*».
Une enveloppe régionale de 3 180 000€ est allouée à ce dispositif d'accompagnement pour permettre d'améliorer la situation financière des exploitations par les mesures suivantes :
1 la prise en charge partielle d'intérêts bancaires des prêts d'exploitation hors prêts fonciers, au-delà des montants déjà pris en compte par les autres mesures du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture,
2 la prise en charge partielle des intérêts bancaires liés à une opération de restructuration des encours de l'exploitant, à des facilités de paiement accordées par un établissement bancaire qui peuvent prendre la forme d'un report d'annuité,
3 la prise en charge de cotisations sociales, en complément des autres mesures sociales du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture.

Conditions d'éligibilité de l'exploitation :

- Critère d'accès au dispositif :
Ce dispositif est ouvert aux exploitations viables pour lesquelles le revenu familial par actif sur l'exploitation est inférieur à un Smic net (12 444€ par an).
Ce revenu intègre le revenu de l'exploitation, les ressources extérieures des actifs sur l'exploitation, hors aides sociales ainsi que les autres revenus du foyer fiscal.
Le respect de cette exigence est obligatoire.
- Conditions de difficultés avérées de l'exploitation :
Un des trois critères suivants devra au minimum être respecté :
Endettement supérieur à 50% des fonds propres (hors foncier) de l'exploitation, ou pour les agriculteurs au régime d'imposition forfaitaire, annuité LMT/chiffre d'affaires au moins égal à 10%,
Baisse de la rentabilité de l'exploitation : diminution de l'EBE d'au moins 15% par rapport à la moyenne des 3 exercices précédents ou pour les agriculteurs au régime d'imposition forfaitaire, baisse du chiffre d'affaires d'au moins 5% par rapport à la moyenne des 3 exercices précédents,
Augmentation des prêts court terme auprès des établissements de crédit et/ou des dettes fournisseurs sur le dernier exercice (année N) supérieure ou égale à 20% par rapport à l'un des 2 exercices.
Pour respecter les enveloppes départementales les préfets pourront définir des critères plus restrictifs après avis du comité de gestion du plan de soutien exceptionnel.

Conditions d'éligibilité du demandeur :

Le demandeur doit être âgé de moins de 60 ans, le demandeur doit justifier d'une capacité professionnelle suffisante :
être titulaire d'un diplôme de niveau IV ou de niveau V ou justifier d'au moins cinq années de pratique professionnelle sur une exploitation en qualité de chef d'exploitation à titre principal ou secondaire
A la date du dépôt de la demande d'aide, le candidat doit justifier de l'exercice d'une activité de production agricole, en qualité de chef d'exploitation à titre principal, et ceci depuis au moins 3 ans. Au cours de cette période, 24 mois exercés à titre secondaire peuvent être pris en compte lorsque l'exploitant a recherché un revenu extérieur pour redresser la situation de son exploitation par ses propres moyens.
Le demandeur ne doit pas percevoir l'un des avantages servis par un régime obligatoire d'assurance vieillesse, à l'exception d'une pension de réversion.
Vous pouvez dès à présent déposer votre demande d'aides dans le cadre du dispositif d'accompagnement spécifique auprès de la Direction départementale des territoires de votre département (service d'économie agricole).
Elles s'appuient sur un formulaire disponible auprès des Chambres d'agriculture et des organisations professionnelles, ainsi que sur le site internet de votre DDT.
Les dossiers doivent impérativement être déposés à la DDT du département siège de votre exploitation au plus tard le 30 avril 2010.
Pour les dossiers éligibles, un audit simplifié de l'exploitation permettra, en fonction de critères économiques et financiers, de déterminer la nature et le montant des aides attribuées.

Contacts

21 DDT de la Côte d'Or : Frédéric Dury 03 80 68 30 52. http://ddaf21.agriculture.gouv.fr (en attendant l'ouverture du site de la DDT)
58 DDT de la Nièvre : Mme Mage-Nault 03 86 71 71 71. (le matin) http://www.nievre.equipement-agriculture.gouv.fr
89 DDT de l'Yonne : Patricia Choux 03 86 72 55 55. Documents sur : www.yonne.pref.gouv.fr (dossier/agriculture) www.yonne.developpement-durable.gouv.fr (en attendant l'ouverture du site de la DDT le 1/02)

Les RENDEZ-VOUS du CRA BOURGOGNE

CLAAS

L'OFFRE SAV

du mois par


Rémy
Responsable Après-Vente

FAITES CONTRÔLER VOTRE PULVÉ PAR NOTRE PARTENAIRE
France Contrôle Pulvé

Pour prendre rendez-vous à Laignes ou Varois
03 80 68 07 86

LA SÉLECTION LIBRE-SERVICE

spécial BATTERIES et EMBRAYAGES

jusqu'au 31/01/2010

du mois par


Pierre



BATTERIES
• 92 Ah (réf. XI6005007356) 77,44 €HT
• 95 Ah (réf. XI6005007357) 80,61 €HT
• 180 Ah (réf.XI6005011133) 138,65 €HT
• Maxxima 900-6 48 Ah (réf. XIERM9006) 156,61 €HT



KITS EMBRAYAGES pour tracteurs RENAULT et CLAAS
• Kit Embrayage Renault Série 54 (réf. 0011309820) 740,00 €HT

RENDEZ-VOUS LE MOIS PROCHAIN POUR DE NOUVELLES OFFRES

CRA BOURGOGNE
L'esprit Service

• Varois 03 80 68 07 80 • Laignes 03 80 81 60 55 • Autun 03 85 52 61 68

Photos non contractuelles

viesyndicale

Tribunaux paritaires des baux ruraux Bailleurs : liste commune pour la FDSEA21, le SDPPR21 et la CAVB

La Fédération des syndicats d'exploitants agricoles, le Syndicat départemental de la propriété privée rurale et la Confédération des associations viticoles de Bourgogne, se sont engagées sur une liste commune pour les élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux et à la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux.

Ces organisations entendent ainsi :

- Défendre des intérêts de la propriété privée tout en favorisant l'évolution de l'activité agricole,
- Œuvrer pour la reconnaissance du rôle économique des propriétaires en tant que premier apporteurs de capitaux au monde agricole,
- Favoriser l'évolution des territoires ruraux, dynamiques, productifs et durables.

Le scrutin avec vote par correspondance se déroulera du 15 au 29 janvier.

Preneurs : liste commune FDSEA 21, JA 21 et CAVB

Les représentants de la FDSEA 21, des JA 21 et de la CAVB s'engagent aussi pour la défense des preneurs, assurée par des hommes et des femmes de terrain, exploitants fermiers qui connaissent le droit rural et les réalités agricoles locales.

Réunions cantonales dans l'Yonne

L'avenir au cœur des débats

Les traditionnelles réunions cantonales hivernales organisées par la FDSEA de l'Yonne ont débuté. Dernière en date à Avallon, le 17 décembre dernier.

Rappeler les grands principes du bilan de santé, présenter au moyen d'exemples concrets l'impact sur les différents types d'exploitations, expliquer comment optimiser les retours..., autant de thèmes abordés lors de la réunion cantonale à laquelle participaient le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier et le président régional de l'Avallonnais, Daniel Biais.

Parmi les points faisant débat : la nouvelle définition donnée par l'Europe de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Les zones défavorisées seront désormais délimitées uniquement selon des critères ayant trait à la qualité du sol sans tenir compte du nombre d'habitants au km². Une mesure risquant de pénaliser l'Avallonnais et d'autres régions comme la Puisaye, de tradition peu peuplées. Pour Francis Letellier : *«il faut en être conscient, pour l'Europe, l'homme n'existe pas ! Seule compte l'entreprise, peu importe qu'elle compte une, deux ou trois personnes !»*

«Où est passé l'argent ?»

Un tableau comparatif des conséquences du bilan de santé de la PAC sur différents types d'exploitations icaunaises a été présenté. Pour les «*grandes cultures*» : un retour optimisé ferait diminuer les aides compensatoires de 13,5%. Des pertes encore plus grandes, de l'ordre de 20%, en cas de retour non optimisé des aides (sans MAE rotationnelle ni diversité d'assolement). Pour ce qui est des exploitations de type «*polyculture allaitant*» : un bilan au final neutralisé et peu de différence entre un retour optimisé des aides ou non. Concernant le secteur «*Polyculture lait*» : l'optimisation des retours amène à l'équilibre et à une perte de 7% en cas contraire (hors modulation). Un débat avec les participants à la réunion s'en suit : *«quel choix pour demain ? S'engager pour 5 ans sur une MAE rotationnelle ou sur la diversité d'assolement ?»* Sachant que les deux mesures ne sont pas cumulables.

Constat unanime des éleveurs de la région pour déclarer qu'au



De gauche à droite : Francis Letellier, président de la FDSEA de l'Yonne, Sandrine Vatinelle, animatrice et Daniel Biais, président régional de l'Avallonnais.

final, les aides annoncées auront un effet neutre pour les exploitations polyculture élevage : *«Une exploitation de type «100% élevage» pouvant, dans le meilleur des cas espérer un retour positif supplémentaire de l'ordre de 500 à 1000€ »*. Et une question soulevée par le président Letellier : *«le bilan de santé voulait un rééquilibrage des aides entre système céréalier et système d'élevage. Au bout du compte, on peut se demander où est passé l'argent ?»*

Se diversifier pour réparer l'avenir

Autres chiffres faisant débat : la hausse annoncée des revenus de + 17% pour le secteur «élevage allaitant», seule filière à ne pas enregistrer de résultats négatifs : *«Dommage que mon banquier ne dise pas la même chose ! Et puis, tout dépend d'où l'on part, rappelons que par ici, la FCO a fait du mal!»* Comment envisager la diversification sur les exploitations pour assurer l'avenir ? Plusieurs pistes sont évoquées : vente directe, mise en place de panneaux photovoltaïques (mais le prix des panneaux est en hausse de 40% alors que celui du «watts-crête» chute), installation d'éoliennes... Toutes les opportunités sont bonnes à saisir. Quid de l'après 2013 ? Pour Francis Letellier, une certitude : *«le bilan de santé tel qu'on le connaît actuellement, n'est qu'une étape. L'Europe à 27 ne verra pas augmenter pour autant le budget de la PAC. Si demain l'aide est la même pour tous, de 220 € /ha, impossible de passer sans un blé à 170 € la tonne ou des vaches à 4 € le kg !»*

DOMINIQUE BERNERD

Section ovine de la FDSEA de la Nièvre

Contractualiser pour gérer l'offre et agir sur le prix

Alors que les dossiers de demande de la nouvelle prime ovine peuvent d'ores et déjà être déposés auprès de l'administration, la section ovine de la FDSEA informe les éleveurs sur les modalités administratives nécessaires à l'obtention de la majoration de la prime.

Les conditions de mise en œuvre de la nouvelle prime ovine se précisent. Après avoir établi dans le courant du printemps 2009 les modalités déclaratives et administratives de ce nouveau soutien arraché par la FNO et son réseau (dépôt de la demande au 31 janvier, période de détention obligatoire de 100 jours, brebis éligibles de plus d'un an ou ayant mis bas au moins une fois, respect des règles d'identification, déclaration au minimum de 50 brebis, possibilité de remplacement des brebis par des agnelles de renouvellement dans la limite de 20% sous réserve qu'elles soient nées au plus tard le 31 décembre de l'année précédente, identifiées à 7 jours et suivies dans le carnet d'agnelage, montant de la prime de base de 21€ par animal et majoration de 3€ si contractualisation) le bureau d'Interbev'Ovin a arrêté à l'unanimité le 19 novembre dernier les bases de l'accord interprofessionnel sur la contractualisation dans le secteur ovin. Basé sur des engagements réciproques des producteurs et des opérateurs, et dans l'objectif d'une gestion de l'offre et des volumes, cet accord traduit dans les faits les positions affichées de la FNO d'œuvrer à la structuration de la filière ovine pour (re)peser sur les marchés et ainsi agir sur le levier «*prix*». Nous vous livrons ci-dessous, le contenu de l'accord établi par les 13 familles de l'interprofession. Celui-ci est actuellement en cours de validation par les Pouvoirs publics. Néanmoins, il est impératif que l'ensemble des éleveurs ovins se préoccupent rapidement de l'établissement de ce contrat avec leur opérateurs d'aval, que ceux-ci soient des groupements, des négociants, des marchés ou encore des abattoirs.

Contenu du modèle de contrat interprofessionnel

Article 1 : Engagement de l'éleveur sur une quantité minimale d'apport avec un ou des opérateurs commerciaux.

L'éleveur s'engage à commercialiser au minimum 50% de sa production mise en marché avec au maximum 3 opérateurs commerciaux explicitement nommés (opérateur de première mise en marché ou abatteur, en cas d'apport direct) avec lesquels il a contractualisé. Ces modalités contractuelles sont aussi bien valables pour les adhérents d'OP commerciales que non commerciales. En cas de vente sur un marché, l'éleveur s'engage à commercialiser au minimum 50% de sa production mise en marché sur le marché considéré et avec au maximum 3 opérateurs commerciaux explicitement nommés et habilités à acheter sur le dit marché selon les dispositions prévues par l'accord interprofessionnel relatif à l'accès des usagers aux marchés aux bestiaux. Le contrat peut être rédigé par le marché, à la demande de l'éleveur, et proposé à la signature aux différentes parties concernées (éleveur, marché, opérateurs commerciaux). L'éleveur s'engage à fournir un prévisionnel de mise en marché de la production contractualisée à l'opérateur commercial ou aux opérateurs commerciaux (opérateurs de première mise en marché ou abatteurs, en cas d'apport direct) avec le(s)quel(s) il a contractualisé.

Article 2 : Engagement de l'opérateur commercial ayant contractualisé avec l'éleveur.

L'opérateur commercial s'engage à commercialiser les animaux ayant fait l'objet du contrat. De même l'opérateur commercial ou le marché , détenteur du prévisionnel de mise en marché fourni par l'éleveur, s'engage à faire remonter soit directement soit dans le cadre d'un dispositif défini ou agréé par Interbev'Ovins ce prévisionnel dans la base de données professionnelle d'Interbev' Ovins (Ovinfos).

Article 3 : Engagement des abatteurs et des distributeurs.

Afin de bénéficier des opérations collectives interprofessionnelles de mise en avant des agneaux dans les points de ventes, les abatteurs et les distributeurs devront organiser ces opérations à partir d'approvisionnements provenant d'éleveurs et d'opérateurs de 1ère mise en marché respectant les dispositions du présent accord.

Article 4 : Clauses techniques

Les fédérations professionnelles de la filière ovine, réunies au sein d'Interbev'Ovin définissent et vérifient les clauses techniques permettant la conception, la mise en œuvre, l'enregistrement des données, la gestion, l'exploitation, l'évaluation et le contrôle des dispositions prévues à l'article 1, 2 et 3 du présent accord.

Article 5 : Dispositions complémentaires.

Les dispositions contractuelles faisant l'objet du présent accord peuvent être librement complétées par les parties signataires. Le contrat peut également prévoir une clause d'encouragement de la rémunération des éleveurs, adossée au prix de marché moyennant un engagement des éleveurs lié à la capitalisation du cheptel, à la productivité des élevages, à la régularité des mises en marché, à la qualité des produits mis en marché...

S.L - FDSEA 58

l'actualité

CÔTE D'OR

Transmissions d'exploitations

Cédants/repreneurs : de multiples problématiques à résoudre



Franck Gambino, éleveur dans le canton de Vitteaux, est venu apporter sa propre expérience en tant que cédant.

La Chambre d'agriculture vient d'organiser une rencontre entre cédants et repreneurs d'exploitations agricoles. Une belle occasion de favoriser les échanges entre deux types de personnes pas forcément amenées à se rencontrer.

C'est un fait, il y a de moins en moins de repreneurs familiaux. Il y a donc nécessité d'aller *«chercher»* des gens à «l'extérieur». Certes, il existe le répertoire départ installation à la Chambre d'agriculture. Mais cédants et repreneurs potentiels ne sont pas toujours amenés à se rencontrer. Pour ce faire, des rendez-vous d'échanges sont organisés une à deux fois par an directement dans des exploitations. Le demier en date a eu lieu près d'Epinac, à la limite de la Côte d'Or et de la Saône-et-Loire.

Décalages offre/demande

Corine Penning, technicienne à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, a fait part d'un double décalage existant entre l'offre et la demande. Il est à la fois quantitatif et quantitatif. Quantitatif car *«il y a plus de candidats voulant reprendre des structures que de réels cédants»*. Qualitatif car *«il y a plus de candidats qui recherchent des exploitations moyennes. Or, les exploitations sont de plus en plus développées, exigeantes financièrement et en main d'œuvre»*.

Une transmission loin d'être systématique

Sur l'aspect quantitatif, le fait que les éventuels candidats sont en surnombre peut surprendre (surtout qu'en on connaît la baisse du nombre d'agriculteurs en France). *«Il y a plusieurs raisons à cela»* annonce Corine Penning, *«tous les exploitants n'arrêtent pas leur activité, beaucoup continuent de travailler. Les retraites agricoles ne sont pas élevées et incitent à poursuivre»*. Il y a également la question des terres dont le cédant n'est pas propriétaire. *«Le propriétaire peut être amené à vendre ses terres lorsque le fermier arrête son activité. Si ces terres ne sont pas reprises par l'éventuel repreneur, la viabilité de l'exploitation est remise en question. Si ce repreneur souhaite les acheter, il peut y avoir une incompatibilité financière si les prix sont trop élevés»*. Les problématiques ne s'arrêtent pas là. Par exemple, de nombreux exploitants possèdent leur maison au sein de l'exploitation et cela peut effectivement poser problème pour la transmission s'il n'y a pas de réel projet de déménagement.

S'adapter aux besoins du repreneur

Une petite partie d'agriculteurs souhaitent -heureusement- transmettre leur exploitation et *«installer»* un jeune (opération pas toujours évidente financièrement). C'est notamment le cas d'Alain Guelle à Sully-le-Château, à proximité d'Épinac, là où était organisée une rencontre cédants/repreneurs. Ce rendez-vous a permis de mettre en évidence la notion de transmission progressive du capital social. Alain Guelle projette de prendre sa retraite dans quatre ans et est actuellement en démarche d'association temporaire avec Fabrice Robert, âgé de 30 ans et non issu du milieu agricole. Désireux d'assurer la pérennité de l'exploitation, Alain Guelle prend en compte la capacité du jeune a rembourser et s'adapte aux disponibilités financières du jeune. Celui-ci est intégré progressivement dans l'exploitation. Cette transition progressive de capital peut être intéressante pour l'agriculteur par le biais de défiscalisations. Celui-ci paiera moins d'impôts que lors d'une transmission *«brutale»*. *«S'il y a besoin de se serrer la ceinture, je le ferai. Je souhaite que le jeune réussisse sur l'exploitation»* ajoutait l'agriculteur vraisemblablement prêt à faire un compromis financier pour la pérennité de l'outil de travail qui lui a permis de vivre durant sa vie professionnelle.

Démembrer les grosses exploitations ?

Dans un second témoignage, Franck Gambino (éleveur dans le canton de Vitteaux), faisait part de ses difficultés à retrouver un repreneur. Une exploitation devenue de plus en plus conséquente au fil des années limite le nombre potentiel de repreneurs. Pour l'instant, l'éleveur, qui a déjà acheté un autre logement pour sa retraite, souhaite que son exploitation conserve une seule et même entité. Mais un démembrement pourra logiquement être envisagé s'il n'y a pas de repreneurs pour l'intégralité de l'exploitation. **AG**

Beaucoup d'Alsaciens

■ Un des faits marquants de ce rendez-vous était la présence de plusieurs Alsaciens. La pression foncière est tellement importante en Alsace que les éventuels repreneurs sont amenés à s'expatrier...

Révision des zones défavorisées simples

Nouvelle menace sur les revenus des exploitations

Les ICHN, les majorations de DJA et les bonifications de prêts JA et Cuma pourraient disparaître dans plusieurs communes du département. Telle serait la conséquence de la révision des périmètres de zonage des ZDS (Zones défavorisées simples).

La commission européenne souhaite réduire le nombre de zones défavorisées simples. La proportion de ZDS pourrait passer de 55% des territoires à 33%. La date effective est le 1er janvier 2014 et la révision s'appliquera à toute l'Europe. Le fait d'être classé en ZDS influe sur les soutiens aux exploitations et concerne notamment les Indemnités compensatoires de handicap naturels, les majorations de DJA et les bonifications de prêts JA et Cuma. Si les périmètres de zonage sont redéfinis, une exploitation X pourrait ne plus bénéficier de ces soutiens dans 4 ans. A l'inverse, une exploitation Y pourrait les recevoir. Une simulation vient d'être réalisée en Côte d'Or.

Disparition des critères socio-économiques

Deux départements français ont été choisis pour réaliser une simulation des conséquences qu'impliquerait une telle révision. Il s'agit de la Saône-et-Loire et de notre département. La révision des ZDS se résume à la perte des critères socio-économiques. Les critères actuels proposés par la commission européenne ne concernent plus que des critères biophysiques (climatiques, topographiques, et de sol). L'impact pourrait être très important sur le zonage. Un total de 444 communes sont concernées en Côte d'Or. Même si les changements induits par cette révision ne sont pas encore intégralement listés, il s'avère que la zone du bassin allaitant pourrait être déclassée. Elle pourrait ne plus être retenue en zone défavorisée et ne pourrait plus bénéficier des ICHN.

Appel aux parlementaires

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or s'inquiète très fortement des conséquences d'un tel reclassement et souhaite alerter les parlementaires. La perte des critères socio-économiques est regrettée. Ces derniers avaient vocation à maintenir la vie dans les zones fragiles (type Châtillonnais ou Auxois-Morvan). Les seuls critères biophysiques proposés ne permettront plus cette «cohérence». Des zones à faibles revenus pourraient être écartés du classement ZDS alors que des zones moins fragilisées économiquement pourraient bénéficier de soutiens. Plusieurs propositions sont formulées par la Chambre d'agriculture, comme le cumul possible de plusieurs critères afin qu'un maximum de territoires restent en ZDS ou encore la comparaison des cartes obtenues avec celles des revenus par exploitation.

AG

Repères

■ Selon une simulation, des zones «fragiles» type Auxois pourraient être écartées du classement en ZDS. A l'inverse, la plaine pourrait intégrer les zones défavorisées et bénéficier de soutiens. Les interrogations sont nombreuses sur le maintien de l'agriculture dans les territoires concernés et sur le devenir même de ces territoires.

En chiffres...

Des soutiens en danger

En Bourgogne, une exploitation sur 3 bénéficie des ICHN (6 500 attributions au total). Le montant par exploitation s'élève en moyenne à 3 400€. Avec la révision des périmètres ZDS, le niveau de revenus est donc directement menacé. En ce qui concerne la DJA majorée, environ 120 dossiers sont traités chaque année. Le montant moyen de majoration est de l'ordre de 4 000€. Les difficultés connues par l'installation seraient donc encore plus accentuées dans les territoires ruraux fragiles et faiblement attractifs. Enfin, les bonifications d'intérêt des prêts JA seront également touchés. Un autre élément qui n'améliorera pas le financement du capital d'exploitation.

Crédit agricole Centre-Loire

L'engagement collectif, à l'épreuve de la société

C'est la caisse régionale du Crédit agricole Centre-Loire qui avait la charge cette année d'organiser le 4ème colloque mutualiste national. A Orléans, le 8 décembre, on s'est demandé quel pouvait être encore *«l'engagement au service du collectif»*.

«*Quel sens donner à notre action personnelle ? Les grandes causes font-elles encore recette ? Adhérer, s'engager, pour quoi faire ?*»
Telles étaient quelques unes des questions posées aux participants du colloque et abordées par des intervenants reconnus tels que le sociologue Gérard Mermet, la députée européenne Nicole Fontaine, le délégué de la Fondation Abbé Pierre, Patrick Doutrelègue ou encore Jean-Marie Sander, président de la Fédération nationale du Crédit agricole. C'est que l'engagement personnel, en ce XXIème siècle, n'est plus une source d'épanouissement ni même une évidence pour qui veut apporter sa pierre à l'édification d'une société solidaire. Le constat, c'est François Thibault, président de la caisse Centre-Loire, qui l'a posé en préambule : «*Il n'y a jamais eu autant d'adhérents d'associations mais il s'agit le plus souvent d'utilisateurs et non pas d'acteurs*».
L'exemple flagrant, c'est celui de ces joueurs de tennis qui adhèrent à un club pour profiter des infrastructures mais qui ne sont jamais là pour refaire le terrain ou participer à la comptabilité. «*Des clubs privés existeraient aux mêmes tarifs, pas sûr que les tennismen resteraient en associations*» estime le président nivernais de la banque verte. «*C'est donc un paradoxe. L'utilitaire devient celui de ceux qui en jouissent, plus que celui de ceux qui s'y engagent pour l'intérêt collectif. Et le cas de figure peut se vérifier à l'infini dans le système mutualiste qui est au cœur du monde politique, associatif et syndical. La nature de l'engagement individuel au profit du collectif a changé. C'est une crise de l'intérêt général, dans son ensemble, qui touche associations comme entreprises*».

Le risque de la banalisation

Ce sont les fondements du système mutualiste et coopératif qui sont ébranlés, selon François Thibaut, qui remet sa casquette de président de caisse régionale.
Le premier handicap, c'est qu'il s'agit d'un «*système très mal connu*», dans sa définition comme dans ses valeurs et sa raison d'être. A Orléans, des étudiants en commerce ont reconnu leur ignorance en matière de banques ou d'assurances mutualistes qui, tel le Crédit agricole, sont pourtant des piliers de leur secteur d'activité. «*C'est d'autant plus injuste que la Société veut des entreprises utiles et pas obsédées par la recherche du profit*» regrette François Thibault. Ce colloque a donc été une occasion de communiquer sur l'entreprise coopérative : «*son alpha et son oméga, c'est le terrain, c'est rendre service aux gens de la base*» a réaffirmé l'agriculteur-banquier. Qui dit crise de l'engagement dit crise des valeurs. En un siècle, la Société a changé. Aujourd'hui, il y a pléthore d'informations et d'offres pour les individus et le risque est bien celui de la banalisation. Tout va très vite. Les hautes luttes pour le progrès social sont dépassées. «*Les structures collectives ont été victimes de leurs succès (droit de vote des femmes, réduction du temps de travail, intérêts catégoriels...). Elles manquent dorénavant d'un souffle nouveau qui les différencieraient. Le défi est de retrouver des ambitions collectives*» prévoit François Thibault, «*en adaptant une forme de rêve et d'utopie à de nouvelles causes*». La défense de la planète, le tiers-monde, les sans-abris sont autant d'injustices et de défis tellement plus moteurs «*que les 35 heures*». Cela implique donc de se demander à quoi servent les élus, les structures collectives et quelle reconnaissance ceux qui s'y engagent peuvent en attendre. Le scepticisme ambiant sur l'utilitarisme s'empare trop souvent des élus de la République, des adhérents d'associations, et touche aussi les représentants du monde mutualiste. On ne devient plus notable -fut-ce une ambition- en cumulant les responsabilités. On n'y éprouve plus les mêmes satisfactions.

Échapper à l'uniformisation

La reconnaissance pour l'engagement individuel est bien la deuxième frustration qu'éprouvent les bonnes volontés. A chacun de peser le pour et le contre, en fonction de son temps, de ses moyens et de ses motivations. Mais aussi de ses objectifs. Selon François Thibault, les nouvelles frontières de l'engagement, sous toutes leurs formes, doivent être envisagées de façon pragmatique. «*Bien souvent impulsif, l'engagement doit aussi être rationnel dans la durée. Pour satisfaire celle ou celui qui le prend, il doit comporter des avantages matériels mais aussi intellectuels et rassurer sur le sens donné à sa vie*». Au Crédit Agricole, ce n'est pas tabou puisque les caisses locales font attention aux moyens, proposent des formations et «*pensent aux petits riens qui encouragent les sociétaires*». Si la banque verte est gérée par des professionnels et des techniciens qui évoluent dans le domaine concurrentiel, «*c'est le moyen de réaffirmer notre singularité mutualiste*» explique le président nivernais. Redonner du sentiment collectif dans un État-Nation qui est un modèle d'amortisseur social mais où l'engagement est synonyme de «*moins de joies et plus d'emmerdes*», telle est la clé du mutualisme de demain.

EMMANUEL COULOMBEIX

Jugement de bétail
C'est reparti pour les concours

Les années passent, les concours de jugement de bétail se ressemblent. La finale départementale 2009 n'a pas encore eu lieu que les fougueux JA relancent déjà leurs concours cantonaux avec autant de dynamisme que d'attrait de la part des nouveaux concurrents. Ainsi, le 27 décembre, ils étaient 23 (contre 14 l'année précédente) jeunes à se mesurer chez Émile Taché à Blismes sur le canton de Château-Chinon. Devant près de 80 visiteurs, ce sont Thomas Louvrier (Saint-Léger de Fougeret) et Clément Buteau (Château-Chinon) qui ont le mieux évalué les bovins proposés au jugement. Ils participeront à la finale départementale qui aura lieu d'ici fin-2010. Ils seront rejoints par François Perrigueur et Aurélien Luneau, en bovins, et par Céline Augendre et Floriane Develay en ovins



(notre photo) qui sont les lauréats du concours cantonal de Luzy. Celui-ci s'est tenu le 3 janvier devant une centaine de visiteurs au GAEC Cloix à Larochemillay. Là encore, le succès de la compétition ne s'est pas démenti, attirant 18 concurrents en bovins et 12 en ovins.

Les éleveurs AQPS du Centre-Est en assemblée générale



Le 10 décembre, les adhérents de l'Union des Eleveurs AQPS du Centre-Est se réunissaient pour leur assemblée Générale. Après une visite au Haras de Cercy où se déroula la présentation des étalons pour la monte 2010, c'est à la salle François Mitterrand que se retrouva environ 150 personnes pour ladite assemblée. Tout d'abord, en assemblée générale extraordinaire, le siège social et le siège administratif furent l'objet d'un vote pour leur implantation au Haras de Cercy. Plusieurs sujets furent abordés dont le projet de la création d'un GIP (Groupement d'intérêt public) dont feraient partie les Haras et l'Union AQPS. L'assemblée fut suivie d'un repas très convivial.

Section des Fermiers et métayers de la FDSEA

Élections TPBR et CCBR : la mobilisation de tous est importante

A quelques jours des élections aux Tribunaux paritaires des baux ruraux (TPBR) et Commissions consultatives des baux ruraux (CCBR), Olivier Cadiot, président de la Section des fermiers-métayers de la FDSEA présente ce scrutin déterminant pour la défense des preneurs Nivernais.

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter à tous et toutes une bonne année 2010, malgré la conjoncture qui n'est pas vraiment favorable pour notre profession toute entière. Dans ces années difficiles, il est important de tous se soutenir, de marcher ensemble, d'avoir une cohésion forte face à l'État et à l'Europe, qui mettent à mal le grenier de la France.
Cette année va commencer par les élections aux tribunaux paritaires et aux commissions consultatives. Une occasion de monter notre détermination, notre motivation à nous défendre, notre union que certains veulent mettre à mal pour mieux régner, par un vote massif et fort pour nos représentants FDSEA.
Nous avons préparé une liste de preneurs sélectionnés pour leur compétence, leur motivation mais également pour une représentation géographique qui balaie l'ensemble de la Nièvre. Nous avons une structure départementale importante constituée de personnes compétentes et motivées qui vous défendent depuis de nombreuses années. Rappelons que tous nos assesseurs élus ont à cœur de défendre l'ensemble des fermiers et métayers de la Nièvre. Il est en effet juge au même titre qu'un juge professionnel, il a les mêmes droits et les mêmes devoirs, est indépendant et ne se réfère qu'à la loi et à sa conscience.

Pourquoi cette élection est-elle très importante ?

Parce que le gouvernement voudrait bien faire disparaître les tribunaux paritaires (déjà 2 sur 4 ont disparu en 2009)
- Parce qu'il est très important d'avoir des élus motivés pour vous défendre
- Parce qu'il est important d'avoir des élus titulaires et suppléants de la même organisation syndicale pour une cohésion parfaite entre les personnes et le suivi des dossiers. Tout autre choix ou abstention affaiblirait le rôle des assesseurs.
- Parce que nos candidats sont formés et tenus au courant des évolutions juridiques et réglementaires par notre section nationale des Fermiers-métayers, tout en travaillant de manière régulière en section régionale avec les autres départements bourguignons.
- Parce que sans un vote massif nous ne serions moins pesants face aux enjeux déterminants que nous allons vivre. Battons-nous ensemble.

Vous allez recevoir rapidement des bulletins de vote par correspondance. Je vous invite à les retourner dès leur réception. Tous les votes seront importants et nécessaires pour soutenir notre détermination et l'emporter face à la concurrence. Je vous remercie par avance, de la part de l'ensemble des candidats de la section des Fermiers-Métayers, de votre investissement dans ce scrutin. Pour votre tranquillité, pour l'assurance d'une défense sans faille, faîtes le bon choix, votez FDSEA.

OLIVIER CADIOT,
PRÉSIDENT DE LA SDFM

Repères

Un scrutin important

En dépit des bouleversements de la carte judiciaire (Disparition pour la Nièvre des tribunaux de Chateau-Chinon et de Cosne sur Loire), les preneurs et les bailleurs doivent pouvoir bénéficier d'une justice indépendante s'appuyant sur des compétences locales. C'est justement le cas des Tribunaux paritaires où siègent des élus professionnels, bailleurs comme preneurs directement au fait des réalités locales. Ainsi depuis plus de trente années, les réseaux FDSEA et associations des bailleurs apportent une contribution essentielle aux magistrats en charge des dossiers.
La conciliation est une étape essentielle qui permettra à chacune des parties de rechercher un accord suite aux litiges qui parfois peuvent survenir entre preneurs et bailleurs. C'est une étape importante dans la procédure et nos conseillers juristes FDSEA apportent les éléments nécessaires aux débats.
Grâce à nos structures nationales de la SNFM et de la SNPR, les dossiers les plus délicats sont traités avec le souci e faire évoluer le statut du fermage dans l'intérêt d'une agriculture moderne et performante. Les agriculteurs, preneurs comme bailleurs, les administrations ont recours régulièrement aux publications rédigées par la section des fermiers métayers (le journal des fermiers métayers) et bulletins internes de la section nationale des propriétaires ruraux.

R.A - DIRECTEUR FDSEA
ET RESPONSABLE ADMINISTRATIF SDFM.

Lycée agricole de Challuy

Un projet technico-économique pour l'exploitation du lycée

Étudier des projets suite à la visite d'une exploitation agricole est un exercice réalisé par les étudiants de deuxième année de BTSA Analyse et Conduites des Systèmes d'Exploitation du lycée agricole de Challuy. L'objectif est double : se préparer à leur examen et à leur futur métier.

La formation BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation (ACSE) comprend des modules généraux, communs aux autres BTS Agricole (français, anglais, mathématiques, informatique) mais également des modules techniques devant leur permettre d'acquérir les bases nécessaires à leur futur métier (productions animales, productions végétales, comptabilité-gestion).
Cette formation a pour objectif de former de futurs techniciens agricoles travaillant dans des organismes professionnels (centre de gestion, Chambre d'agriculture) ou dans des exploitations en tant que «*chef d'exploitation*». Pour cela, les étudiants de 2ème année réalisent plusieurs visites d'exploitation afin de découvrir différents systèmes de productions et d'envisager la mise en œuvre de projets variés d'un point de vue technique, humain, économique et financier.

Un projet concret

Dans cette optique, les étudiants ont travaillé cette année sur l'exploitation du lycée à travers 4 projets.
Aujourd'hui, l'exploitation dispose de 3 ateliers. Les 72 vêlages charolais permettent la vente d'animaux reproducteurs, des agneaux de boucherie sont vendus suite aux agnelages de 60 brebis. Le système fourrager est basé sur 100 ha tandis que les cultures représentent 50 ha. L'objectif est la vente de colza, de blé et d'orge, le triticale étant gardé pour l'autoconsommation.
Après avoir évalué l'impact de la PAC 2010, les étudiants ont réfléchi à l'agrandissement du troupeau de vaches charolaises (10 vêlages) avec construction d'un bâtiment sur le site principal. 3 variantes ont été proposées : avec le même système de vente, avec passage de la vente des vaches reproductrices à leur engraissement et avec la valorisation de l'ancien bâtiment par un stockage de céréales. Un quatrième groupe a proposé, pour éviter la construction du bâtiment bovin, la diminution du cheptel bovin au profit de l'augmentation de la troupe ovine à 200 brebis (construction d'un tunnel).
Les étudiants ont présenté leurs travaux au chef d'exploitation, au technicien de la Chambre d'agriculture ainsi qu'à l'équipe de direction.
C'est donc un travail complet qu'ils ont réalisé avec succès, de la visite à la présentation des projets en passant par la réflexion sur la mise en œuvre du projet.

Une immersion dans le monde professionnel

Gérer un système de cultures est indispensable pour assurer des résultats économiques satisfaisants.
C'est pour cette raison que les étudiants de BTS Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation (ACSE) ont assisté à la réunion morte saison du CETA Entre-Loire et Allier. L'objectif était double : compléter les cours assurer sur la gestion d'un système de culture et préparer le travail sur l'exploitation du lycée.
En effet, l'exploitation fait partie, depuis cette année du CETA, groupe d'agriculteurs regroupés pour échanger sur leur pratique, innover et ainsi améliorer leurs résultats. Les étudiants suivront donc la culture du blé et décideront en collaboration avec le technicien du CETA et le directeur d'exploitation la stratégie la plus adaptée.
Une présentation des différentes stratégies possibles leurs ont ainsi été présentées en fonction des critères de décisions propres à chaque exploitation. Toutefois, la lutte chimique ne doit pas être envisagée seule. Des leviers agronomiques existent et restent importants à mettre en œuvre dans un raisonnement global sur la rotation. La réunion s'est donc axée sur le développement d'une agriculture intégrée.

Enquête de l'UFC «*Que Choisir*» : sur les prix alimentaires dans le département

Productions agricoles : NON COUPABLES !

L'UFC «*Que Choisir*» a rendu publique une enquête menée auprès de 5 enseignes du département, révélant les marges abusives pratiquées par la grande distribution en matière de prix alimentaires.



Jean-Louis Perrette, président de l'antenne départementale de l'UFC «*Que Choisir*»

Depuis 18 mois, les prix à la consommation n'ont cessé d'augmenter alors que dans le même temps, ceux de la production agricole ont régulièrement diminué. Une situation condamnée par l'association de défense du consommateur «*Que Choisir*» qui vient de mener une enquête nationale dans les rayons de la grande distribution. Pour le département de l'Yonne, ce sont au total cinq enseignes d'Auxerre et Avallon qui ont été visitées entre le 26 septembre et le 15 octobre dernier. L'action consistant à relever le prix de trois produits : filets de poulet, côtes de porc et lait UHT. Des produits par définition peu transformés et dont la matière première agricole constitue une part prépondérante. Pour le président de l'antenne icaunaise de l'UFC Que Choisir, Jean-Louis Perrette, le constat est sans appel : *«on a voulu vérifier les dires des distributeurs qui ne cessent d'objecter qu'ils sont obligés d'augmenter leurs prix du fait de la hausse des prix à la production. S'il y a quelques années, nous pensions que les deux étaient corrélés, aujourd'hui, ce n'est plus vrai»*. Et pour cause ! Les prix agricoles de la volaille, du porc et du lait, à l'automne dernier étaient respectivement de 2,11€ et 1,34€ le kg et 0,29€ le litre (sources France Agri Mer et INSEE). Alors même que les prix moyens relevés en rayon étaient : pour l'escalope de poulet, 11,53€ du kg, pour la côte de porc, 6,50€ du kg et 0,75€ pour la brique de lait. Un différentiel que les différents coûts et marges liés à la mise en vente ne suffisent pas à expliquer.

L'opacité demeure !

Autre fait mis en exergue par l'enquête : industriels et distributeurs profitent des variations de prix agricoles à la baisse pour accroître fortement leurs marges. Pour preuve le prix du lait : entre septembre 2007 et septembre 2009, le prix payé à l'éleveur a baissé de 7% alors même que celui de la brique de lait Candia augmentait de 5%, celui de la marque distributeur «*grimpant*» pour sa part de 11% ! Autre exemple révélateur constaté : l'évolution du prix de la viande de porc. Entre 1992 et 2009, baisse des prix à la production de 26% alors que dans le même temps, les prix en rayon augmentaient de + 25%. Un différentiel de plus de 50% ! Le lien entre prix agricoles et prix en rayon n'existant qu'à la hausse, jamais à la baisse.
Autre conclusion de l'enquête : l'omerta sur la construction des prix alimentaires ! Un courrier a été adressé par l'UFC «*Que Choisir*» départementale aux enseignes visitées, où il était demandé notamment : le prix de chacun des produits ciblés payé aux fournisseurs respectifs, les coûts construisant leur marge brute, la marge nette dégagée, des explications sur l'absence de baisse significative des prix de ces trois produits comparés à la chute de ceux de la production agricole depuis 18 mois... A ce jour, aucune réponse !
Pour Jean-Louis Perrette, le message est clair : *«ce n'est pas une campagne contre la grande distribution, nous ne sommes pas contre les marges ni pour un retour au contrôle des prix ! Nous voulons simplement une réponse concertée au problème des marges injustifiées et plus de transparence, y compris pour la partie transformation, floue également»*. Principale mesure concrète réclamée par l'association : l'extension du dispositif de coefficient multiplicateur existant pour les fruits et légumes, à tous les produits bruts ou peu transformés (viande de bœuf, volaille, lait, etc.). Egalement demandé : que «*l'Observatoire des Prix et des Marges*» devienne un véritable élément opérationnel, mobilisant une action concertée de toutes les parties (administrations, professions agricoles, industrie, distribution, consommateurs). Les parlementaires du département ont été saisis en ce sens.

DOMINIQUE BERNERD



Les produits ciblés par l'enquête

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49
Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

CUMA HYDRAULIQUE DU CHER
DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90

Dernière session de l'année 2009

La Chambre régionale d'agriculture consacre *"le fait régional"*

Pour sa dernière session de l'année 2009, la Chambre régionale d'agriculture a dressé le constat d'une agriculture mise à mal par la conjoncture et confrontée à de nouveaux défis économiques et environnementaux. Au menu aussi, la contribution régionale à la synthèse nationale réalisée par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture.

«*Anticiper pour ne pas subir 2013*» c'est la feuille de route que se sont données les Chambres d'agriculture de Bourgogne et le fil d'Ariane de leur réflexion au sein de la Chambre régionale d'agriculture. La dernière session régionale qui s'est tenue à la fin de l'année 2009 à Pouilly a ainsi relevé la nécessité d'accompagner au plus près des besoins les agriculteurs confrontés à la mutation de l'agriculture.

Il y aura un avant et un après 2013 et si l'agriculture bourguignonne dispose de nombreux atouts et ne se porte pas trop mal, on ne peut pas en dire autant des agriculteurs bourguignons. C'est le constat dressé par Dominique Chambrette, président de la Chambre régionale d'agriculture, qui s'est félicité par ailleurs du bon partenariat établi entre la chambre consulaire et le Conseil régional. «*Nous avons construit une politique agricole régionale cohérente, à partir de schémas de filières*». A mettre au crédit de cette politique : le PMBE (Plan de modernisation des bâtiments d'élevage), le stockage, la rénovation des chais... et la conclusion d'un dossier moutarde qui vient, avec l'IGP, de voir couronner dix ans d'efforts et de collaboration régionale, sur la base d'une politique de filière bien comprise, de prix négociés et sécurisés et d'un programme de recherche et développement abouti.

Un coup de pouce du Conseil régional au plan Sarkozy

Après ce bilan jugé globalement positif, Jacques Rebillard, vice-président du Conseil régional a énuméré ce qui restait à faire : «*jouer sur la proximité, le raccourcissement des circuits de distribution, le positionnement qualitatif des produits, consacrer le fait régional, mettre l'accent et la priorité sur la recherche et le développement*».

Pour le président de la Chambre régionale d'agriculture «*l'intérêt régional va de soi aujourd'hui*» et cet intérêt se traduit entre autre chose par le virage bien négocié de la mutualisation entre les Chambres départementales afin de mieux accompagner les adaptations nécessaires à l'évolution de l'agriculture. Une chose est sûre pour le président de la Chambre régionale d'agriculture, «*même si les marchés sont appelés à remonter, nous entrons dans une nouvelle ère en termes de variabilité et de volatilité des cours*» ; l'impact marché restera donc prédominant.

La conjoncture difficile appelle ainsi des traitements particuliers. Le plan Sarkozy est jugé «*mal ciblé et insuffisant, mais il va dans le bon sens*» tempère Dominique Chambrette qui rappelle que la FRSEA et les JA ont sollicité le Conseil régional de Bourgogne afin qu'il fasse «*un geste supplémentaire qui ramène les exploitations au moins à zéro*». Car la seconde partie de campagne risque d'être difficile, compte-tenu du niveau de prélèvements au titre de la PAC sur la Ferme Bourgogne. Certains indicateurs ne trompent pas et des exploitations vont se retrouver en difficulté d'ici au mois de juin 2010. L'appel semble ainsi avoir été entendu puisque Jacques Rebillard a annoncé un coup de pouce supplémentaire dans le cadre du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture. Le Conseil régional prend à sa charge un point du taux d'intérêt du Prêt de reconstitution du fonds de roulement, pendant un an. Avec cette intervention régionale, les intérêts restants à la charge de l'exploitant seront ramenés à 0% pour les jeunes agriculteurs et 0,5% pour les autres.

L'événement de cette dernière session 2009 c'était aussi le budget de la Chambre régionale, qui renoue avec un résultat positif. Un résultat positif et de nouveaux dossiers à gérer comme le plan écophyto 2018, le réseau rural, le dossier énergie (en partenariat avec l'Ademe).

PAC 2013 : une contribution régionale à une synthèse nationale

Pour apporter sa contribution à la réflexion nationale des Chambres d'agriculture sur la PAC 2013, la session régionale a aussi ouvert le débat sur les leviers et les outils à mettre en œuvre dans le cadre de la future PAC. Au fil des décennies, la PAC a beaucoup évolué mais la politique agricole est confrontée à de nouveaux enjeux, économiques, structurels, environnementaux et sociaux. Il s'agit d'assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Union européenne et de contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux. Mais il faut dans le même temps préserver l'équilibre des territoires ruraux et relever les défis environnementaux, afin de lutter contre les effets du réchauffement climatique.

La contribution de la Bourgogne à la réflexion nationale insiste sur la nécessité du maintien de l'acte de production, en lien avec le territoire et le foncier. Une production qui ne sera assurée que si l'agriculteur trouve sa rémunération en face. Face à la volatilité des marchés, des moyens de régulation comme le stockage, des systèmes d'assurance, de nouvelles contractualisations... doivent être développés. Avec une priorité, préserver le foncier et trouver une rémunération pour les actions à vocation de « bien public.

De nouvelles perspectives de diversification méritent aussi une plus grande attention comme les bio-énergies et les bio-ressources qui sont autant d'opportunités à saisir.

ANNE-MARIE KLEIN

→installation

PRI infos

Côte d'Or

Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice?

Vous avez un souhait, un désir, un rêve, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Aujourd'hui, vous ne savez pas du tout comment vous y prendre ni par quel bout commencer. «*Est-ce que mon projet tient la route ? Auprès de qui dois-je m'adresser ? Quelles sont les conditions pour m'installer ?*» N'hésitez plus, un seul lieu est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous indiquer les aides auxquelles vous pouvez prétendre, les démarches nécessaires ainsi que les personnes ressources pour mener à bien votre projet. Nous organisons des sessions collectives au Point Info Installation, contactez Aurélie Chapeau au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Le Point Info Transmission Association

Les Organisations professionnelles agricoles de Côte d'Or, partenaires du Programme régional à l'installation, ont mis en place un Point Info transmission association à destination des agriculteurs qui s'interrogent sur leur transmission ou leur association. Il est un lieu d'accueil qui permet aux agriculteurs: de clarifier leurs questions au sujet de la transmission et de l'association, de trouver des éléments de réponse, d'être orienter vers des conseillers spécialisés, d'identifier les différentes étapes de leur projet de transmission ou d'association.

Contact : Point Info Transmission Association Michael Guyot : 03.80.68.67.84

Nièvre

Premier bilan du nouveau dispositif d'accompagnement à l'installation dans la Nièvre

68 porteurs de projet sont «entrés» dans le dispositif d'accompagnement à l'installation en 2009. Les premiers échos du terrain sont plutôt positifs; les candidats apprécient la qualité du suivi et le fait d'avoir un parcours de formation «adapté». Contact: 03 86 93 40 38

Saône-et-Loire

PASS pour devenir agriculteur : avant de vous lancer, assurez-vous de la faisabilité du projet !

Vous êtes intéressé par le métier d'agriculteur ? La formation PASS est ouverte à toute personne qui a un projet d'installation en agriculture et souhaite concrétiser son projet. Cette formation de 4 jours vous permettra : de définir vos objectifs personnels et professionnels, de comprendre les ingrédients de la réussite d'un projet agricole (à partir d'un témoignage), de vous approprier les outils de l'étude de marché (si votre projet est en vente directe), de démarrer le chiffrage de votre projet, et de repartir avec un échéancier spécifique à votre projet. Des actions précises et personnalisées entre chacune des journées de formation vous permettront de construire et préciser votre projet. La prochaine formation «*PASS pour devenir agriculteur*» se déroulera à Autun au mois de mars 2010. Son coût est de 120 euros par participant. Pour plus d'infos: Saône et Loire : Christine Jartier 03 85 29 56 96/Yonne : Elodie Barthelemi03 86 46 93 19/Côte d'Or : Aurélie Chapeau : 03 80 68 67 71/Nièvre : Maud Perroy 03 86 93 40 14 ou directement auprès du Point Info Installation de votre département.

Yonne

Forum des métiers de l'agriculture 2010 : A vos agendas !

Comme chaque année, Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisera la 14ème édition du forum des métiers de l'agriculture. Le forum aura lieu le jeudi 18 mars 2010. Ce traditionnel rendez-vous, organisé en étroite collaboration avec les OPA et les établissements scolaires agricoles de l'Yonne, est un temps d'échange, de conseils, et de débats entre jeunes en formation, porteurs de projet en agriculture, personnes en recherche de reconversion professionnelle et professionnels du monde agricole. Pour plus d'informations : Elodie Barthelemi - Jeunes Agriculteurs 03.86.46.93.19.

Le Point Info Installation : votre 1er contact pour élaborer votre Plan de Professionnalisation Personnalisé

La première étape pour élaborer votre Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), obligatoire pour bénéficier des aides à l'installation, est l'accueil au Point Info Installation. Ce passage permet de faire le point sur l'état d'avancement de votre projet, de connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre ainsi que les démarches à réaliser. Les accueils sont réalisés sur rendez-vous. Renseignements au 03 86 94 21 99.

Élections professionnelles

Tribunaux paritaires : votre vote est important

Du 15 au 29 janvier, vous êtes appelés à élire par correspondance les membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et les membres bailleurs et preneurs -à voix délibérative- de la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux.

A quoi sert le Tribunal paritaire des baux ruraux ?
Au sein de chaque tribunal d'instance, les tribunaux paritaires des baux ruraux ont une compétence exclusive pour connaître des contestations entre bailleurs et preneurs de baux ruraux.
Le tribunal paritaire des baux ruraux est présidé par un juge professionnel, le juge d'instance, et comprend quatre juges non professionnels élus : deux représentants des propriétaires (bailleurs) et deux représentants des exploitants (preneurs).
Ces assesseurs apportent en plus un éclairage technique et une connaissance pratique des questions qu'ils tranchent.

La commission consultative paritaire départementale des baux ruraux
Parallèlement à l'élection des membres assesseurs, se déroule l'élection des représentants bailleurs et preneurs des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux. Dans les départements, ces commissions définissent les règles applicables aux baux ruraux, en matière de prix, de réalisation de travaux sur les biens loués, de contrat-type applicable aux baux ruraux mais aussi sur les changements de nature de culture, qui permettent de modifier l'usage des sols. Enfin, les commissions participent à l'amélioration de la législation relative au statut du fermage.

Déroulement du vote
Les deux élections vont se dérouler en même temps, par correspondance. Dès réception de la carte d'électeur et des bulletins de vote, il faut voter par retour de courrier. Les bulletins peuvent comporter le nom d'un ou plusieurs candidats, dans la limite du nombre d'assesseurs titulaires qu'il s'agit d'élire dans chaque catégorie.
L'électeur choisit les candidats qu'il élit en mettant dans l'enveloppe un ou plusieurs bulletins. Il ne doit pas ajouter un nom ou porter un quelconque signe distinctif sous peine de nullité du vote.

Les FDSEA mobilisées pour ces élections

■ Elire des assesseurs, bailleurs et preneurs de la FNSEA dans les tribunaux paritaires des baux ruraux :
- C'est assurer le conseil et la défense des bailleurs et des preneurs,

- C'est choisir ceux qui connaissent bien le droit rural et les réalités agricoles de leur territoire

- C'est opter pour une femme ou un homme de terrain en liaison permanente avec sa FDSEA et le monde des actifs agricoles

- C'est enfin s'assurer la participation effective des bailleurs et des preneurs dans les commissions départementales consultatives des baux ruraux travaillant sur l'application du statut du fermage.

A votre service depuis plus de 150 ans
WALTEFAUGLE
Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux
A votre écoute pour tous vos projets
BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

Auto-saisine du Conseil économique et social de Bourgogne

Le CES Bourgogne ouvre le débat sur l'avenir de l'agriculture régionale

Deux tables rondes «*grandes cultures*», organisées par le Conseil économique et social de Bourgogne, ont exploré les pistes d'adaptation pour l'agriculture bourguignonne, confrontée à une nouvelle donne économique et environnementale. Tour de piste au lycée La Brosse d'Auxerre, mais le CES continue son enquête.


Tous les participants à la table ronde se sont accordés sur la nécessité de ne pas opposer les circuits et les systèmes, mais de travailler dans la complémentarité.

La procédure est quelque peu exceptionnelle, la commission «*Aménagement des territoires et Agriculture*», du Conseil économique et social de Bourgogne, s'est déplacée dans l'Yonne, sur le site du Lycée agricole de La Brosse. Au programme deux tables rondes «*Grandes cultures*», réunissant des responsables de coopératives agricoles, des chercheurs, des responsables scientifiques, des élus professionnels... En ligne de mire, la collecte d'information dans le cadre de l'auto-saisine du Conseil économique et social de Bourgogne, sur le thème «*l'agriculture face à une nouvelle donne économique et environnementale : quelles pistes d'adaptation pour les agriculteurs bourguignons?*»
La commission Agriculture du CES, présidée par Christophe Monot, s'est penchée sur cette question, qui interpelle plus d'un responsable professionnel et plus d'un exploitant. Elle a focalisé sa réflexion sur deux filières : les grandes cultures et les bovins allaitants. Ces deux filières se trouvant particulièrement impactées, tant par l'application du Bilan de santé que par les problématiques environnementales.
Quelles sont en Bourgogne les pistes d'adaptation qui permettraient aux filières de production agricole de maintenir (voire de développer) leur potentiel de production, dans un contexte de mutation profonde ? Au travers des rencontres, des auditions, des tables rondes et des investigations qu'il mène, le Conseil économique et social de Bourgogne souhaite identifier les voies innovantes et les pistes d'adaptation pour l'agriculture régionale. Au-delà du constat, il s'agit bien d'énoncer des recommandations sur les orientations retenues et de formuler des propositions.

Un impératif : jouer collectif
Au lycée La Brosse les deux tables rondes se sont plutôt attachées à identifier les problématiques propres aux grandes cultures, en termes de production, de commercialisation, de transformation et de recherche.
La première table ronde, sur le thème de la production et de la commercialisation, a réuni Jacques Siret, vice-président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux (FOP), président de l'Onidol, Robert Bilbot, directeur général de Cérévia (Union Coopératives agricoles, Gérard Delagneau, président de la coopérative agricole 110 Bourgogne, Jean-Marie Pautard, président de la Société coopérative agricole de céréales bio Bourgogne (Cocebi). Plusieurs membres de la commission Agriculture ont participé à la table ronde : Christophe Monot, représentant les JA Bourgogne, Gérard Mottet, représentant les organismes culturels, Claire Mousset-Declas, chercheuse à l'Inra, représentant la CGT, Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, représentant la Chambre régionale d'agriculture, Dominique Chambrette, président de la Chambre régionale d'agriculture.
Face aux échéances et aux enjeux, qu'ils soient économiques ou environnementaux, le consensus s'est établi entre organismes stockeurs sur la nécessité de travailler ensemble. «*Chacun a son rôle à jouer*» a plaidé Robert Bilbot. Le vieux débat qui oppose bio et conventionnel n'est plus de mise, «*le consommateur doit avoir le choix*». Et Jean-Marie Pautard a insisté sur la nécessité «*de considérer l'agriculture bio comme un laboratoire de l'agriculture de demain*». Illustration de cet esprit d'ouverture et de coopération, l'union de quatre coopératives pour la construction du moulin bio d'Aiserey, en Côte d'Or.
Gilles Abry a relevé l'importance «*de produire pour les marchés*». L'agriculture conventionnelle reste à ce jour la mieux à même de répondre aux grands marchés, mais «*l'allongement des rotations permettra certainement aussi de réduire les apports d'intrants et de pesticides*». Pour Dominique Chambrette, pas de doute, «*la grande problématique reste celle de la production. L'Europe est le seul continent à produire avec des rendements élevés, mais on a aussi la capacité de développer des modes de production plus respectueux de l'environnement*».
Gérard Delagneau et Robert Bilbot soulignent aussi «*l'intérêt de la diversification des productions dans un temps où il vaut mieux ne pas avoir tous ses œufs dans le même panier*». Céréales et élevage se complètent ainsi. Mais l'élevage doit aussi être prêt à «*faire sa révolution*» en considérant sous un autre angle l'engraissement. Les structures d'aval existent et elles ont besoin d'être alimentées tout au long de l'année.
La conclusion du débat traduit bien cette volonté consensuelle. Les organismes stockeurs mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer la qualité en continu, de travailler solidairement (les Unions de coopératives permettent ainsi d'aller efficacement sur les marchés), de placer la logistique au centre de la réflexion et, sans opposer les circuits et les systèmes, de s'adapter à la réalité des différents marchés.
Après cette étape incaunaise, le CES Bourgogne va poursuivre son travail d'investigation et d'analyse. Dernière audition en février 2010. L'avis motivé sera présenté en séance plénière en juin prochain.

ANNE-MARIE KLEIN

Spécial élections

MSA 2010

www.msa-bourgogne.fr

Les orientations défendues par le syndicalisme FDSEA/JA

Les élections des délégués cantonaux de la MSA auront lieu prochainement. Début janvier, les électeurs ont reçu la liste des candidats, les bulletins de vote et une enveloppe de retour pré-affranchie à renvoyer avant le 20 janvier minuit.

En janvier 2010, près de 3 millions d'électeurs exploitants, employeurs de main d'œuvre agricole et salariés de l'agriculture, actifs et retraités, seront invités à élire les 27 000 délégués cantonaux aux assemblées générales des caisses MSA. Ces délégués bénévoles élus pour cinq ans auront pour mission d'informer, de faire remonter les attentes du terrain et de participer au développement des services offerts par la MSA.
Dans les collèges «*exploitants*» et «*employeurs agricoles*», de nombreux candidats sont regroupés sous une bannière FDSEA/JA. Après la période difficile des fusions de caisses, ces candidats entendent défendre les «*plus*» du régime agricole.

MSA : des dispositifs adaptés pour passer les crises

La violence des crises impose de renforcer les outils mis en œuvre pour permettre aux exploitations de passer le cap. Il s'agit d'accompagner le plus tôt possible les agriculteurs et les exploitations en difficulté (dispositif de prise en charge partielle des cotisations, échéanciers de paiement, aides financières). Seule une organisation gérée par des professionnels peut être efficace. Quelle serait, en effet, la légitimité des seuls agriculteurs au sein du régime général pour demander des aménagements pour leur secteur ?

La MSA : un guichet unique à préserver

La caisse de MSA constitue un point accueil unique et évite la multiplication des démarches auprès d'organismes différents. Nul besoin de naviguer entre la caisse d'assurance maladie, la caisse d'allocations familiales, l'URSSAF... A l'heure de la recherche de la simplification administrative, les régimes agricoles ont une longueur d'avance.
Le guichet unique permet également à la MSA d'avoir une vision globale de la situation de chaque assuré et de sa famille et aux assurés de bénéficier d'aides dont ils n'ont pas demandé le bénéfice.
Les candidats FDSEA-JA s'engagent pour une politique de l'emploi ambitieuse
Agir sur l'emploi salarié est aujourd'hui une priorité. L'emploi agricole doit redevenir compétitif. Il faut instaurer des aides à l'emploi afin de replacer le coût du travail français dans la moyenne européenne. Malgré les dispositifs d'exonération de charges sociales dont bénéficient les employeurs agricoles, le coût du travail en France est en effet plus élevé que chez nos plus proches voisins (12€ de l'heure en France contre 6€ en Allemagne).

Pour des retraites agricoles décentes

A l'heure du relâchement des liens familiaux et face aux coûts générés par la dépendance, l'amélioration des retraites des non salariés agricoles est au centre de nos préoccupations.
Les promesses d'une retraite minimale à hauteur de 75% du Smic doivent au minimum être tenues. Il est anormal que les retraites des non-salariés agricoles plafonnent autour de 70% du Smic quand pour les salariés retraités, l'objectif est de 85% du Smic.

Pour la parité des droits avec les autres régimes.

Les élus FDSEA/JA se battront pour la parité avec les autres catégories socioprofessionnelles. Que ce soit en termes d'indemnités journalières maladie/accident de la vie privée, d'accès aux soins dans les zones rurales, d'accès à des dispositifs tels que la Couverture maladie universelle (CMU), trop de discriminations persistent.

Le 2ème collège doit aussi se mobiliser

Dans un communiqué les Unions départementales 58 CFE CGC et UNSA appellent les 2500 salariés, actifs, retraités et assurés sociaux de la MSA à voter massivement pour élire les 96 délégués cantonaux du département.
Le communiqué rappelle les engagements des délégués cantonaux 58 qui «*ont participé activement aux prises de décisions et orientations de la MSA:*
- pour la santé, la sécurité au travail, la prévention et la protection des risques - les actions sanitaires et sociales pour les populations enfance, jeunesse, familles fragilisées, personnes âgées et personnes handicapées - les partenariats avec les associations à objet social ou de santé du département et plus particulièrement en milieu rural - la sauvegarde du guichet unique qui regroupe en un seul lieu les remboursements des feuilles de soins, le règlement des indemnités journalières, les prestations familiales et les retraites».
L'UNSA 2A - Agriculture et agroalimentaire- présente 103 candidats sur 25 cantons et la CFE CGC 101 candidats sur 28 cantons. Les deux organisations syndicales appellent ainsi tous les assurés de la Nièvre au régime de sécurité sociale de la MSA à voter massivement dès le 5 janvier et au plus tard le 20 janvier.
Liste des candidats pour l'ensemble des cantons sur le site : msa-bourgogne.fr



Élection MSA
Vote, mode d'emploi

D'ici le 20 janvier 2010, les exploitants, les employeurs de main d'œuvre agricole et les salariés de l'agriculture, actifs et retraités vont élire leurs délégués cantonaux à la MSA.

Comme en 2005, le scrutin se déroulera uniquement par correspondance. Le 5 janvier 2010 au plus tard, chaque électeur doit recevoir chez lui, par courrier, son «*matériel de vote*».
Il disposera alors : - d'une explication des modalités de vote - d'une enveloppe retour déjà affranchie que l'électeur devra obligatoirement signer au dos avant de la poster - des professions de foi relatives aux candidatures de la circonscription - des bulletins de vote - et d'une enveloppe de couleur destinée à contenir le ou les bulletins de vote. L'enveloppe est de couleur rose pour les électeurs exploitants (premier collège), de couleur jaune pour les électeurs employeurs de main d'œuvre (troisième collège) et de couleur verte pour les électeurs salariés (deuxième collège).
Pour voter, il suffit de choisir ses représentants parmi les candidats dans la limite du nombre de représentants à élire, puis d'insérer ses bulletins dans l'enveloppe de couleur (rose pour le 1er collège, jaune pour le troisième collège). Les électeurs salariés placent, quant à eux, la liste qu'ils ont choisie dans l'enveloppe de couleur verte. Cette enveloppe de couleur contenant les bulletins garantit l'anonymat du vote.
L'enveloppe de couleur sera ensuite glissée dans l'enveloppe pré-affranchie que l'électeur devra signer au dos. En cas d'absence de signature au dos de l'enveloppe ou de renvoi de bulletins sans les glisser d'abord dans l'enveloppe de couleur, le vote ne pourra être pris en compte.
Le vote devra être renvoyé avant le mercredi 20 janvier 2010 à minuit, cachet de la poste faisant foi. Attention cependant, dans la plupart des bureaux de poste ruraux, la dernière levée du courrier aura lieu entre 16 et 18 heures. Tout courrier déposé plus tard sera daté du 21 janvier 2010 et donc hors délai.
Les plis seront conservés par la poste jusqu'à la date du dépouillement qui aura lieu le 26 janvier 2010.
Dernière précision. Les élections des tribunaux paritaires des baux ruraux auront lieu à la même période, du 15 au 29 janvier 2010, également par correspondance. Mieux vaut donc renvoyer le bulletin de vote dès réception du courrier de la MSA. Afin d'éviter tout risque d'intervertir les deux courriers.

Loi de modernisation de l'agriculture (LMA)

Les principaux points du projet

Le ministre de l'Agriculture a évoqué les grandes lignes du projet de loi de modernisation de l'Agriculture, transmis au Conseil d'État et qui devrait être présenté en conseil des ministres au début de ce mois de janvier 2010.

C'est entre les mains des Conseillers d'État que se trouve maintenant le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP). Le ministre de l'Agriculture en a évoqué les grandes lignes à l'occasion d'un discours le 17 décembre devant l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture) quoique sans en révéler les détails. Ce projet peut encore faire l'objet de modifications à la demande des Conseillers d'État avant sa présentation en Conseil des ministres début janvier, comme s'y est engagé Bruno Le Maire. La date du 13 janvier a été évoquée.

Dans sa présentation, Bruno Le Maire a insisté sur la nécessité de «*mesures structurelles*» jugées «*indispensables*» pour «*défendre la vitalité du secteur agricole*». La LMA doit permettre à l'agriculture «*d'avancer dans quatre directions*» a-t-il dit, à savoir «*l'alimentation, la stabilisation du revenu des agriculteurs, le renforcement de la compétitivité du secteur et la réduction de moitié du rythme de consommation des terres agricoles d'ici 2020*».

Revue de détails des dispositions et innovations contenues dans le document présenté au Conseil d'État et concernant l'agriculture (une partie importante de la loi concerne également la gestion forestière, la pêche et l'aquaculture).

Pour une politique de l'alimentation

Le premier titre de la loi met en place une «*véritable politique publique de l'alimentation*» (Article 1er). L'enjeu de ce programme est notamment «*d'assurer la sécurité alimentaire en France et en Europe*», «*la sécurité sanitaire des produits agricole et des aliments*» ainsi que «*l'accès des plus fragiles à une alimentation de qualité*». Pour Bruno Le Maire, mettre l'alimentation au cœur de notre action «*répond à une attente très forte de nos concitoyens et redonne du sens à l'activité de production des agriculteurs et des pêcheurs*». Il faut noter que, dans son article 1, la loi indique que «*l'autorité administrative peut, afin d'assurer un suivi de la politique de l'alimentation, imposer aux opérateurs intervenant dans ce domaine la transmission de données de nature technique, économique ou socio-économique relatives à leur activité*».

L'article 2 du projet de loi s'intéresse aux risques sanitaires et à leur gestion notamment au niveau du «*mandat sanitaire prévu dans le code rural*». Il spécifie que le gouvernement «*est autorisé à modifier les dispositions du code rural relatives aux conditions dans lesquelles certains actes relevant de l'exercice illégal des activités vétérinaires peuvent, par exception, être réalisées par des tiers*». Il s'agirait par exemple de donner le support légal à la vaccination réalisée par des éleveurs sur leurs animaux.

Stabiliser le revenu des producteurs

Le projet de loi veut favoriser une répartition plus harmonieuse de la valeur au sein des filières. Il prévoit le rééquilibrage des relations entre opérateurs et dote les agriculteurs d'outils de couverture des risques.

- ***«l'observatoire des prix et des marges est généralisé à l'ensemble des produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture»*** mentionne l'article 6 du projet de loi. «*Il étudie également les coûts de production au stade de la production agricole*» précise l'article. «*Il remet chaque année un rapport au Parlement*» afin qu'un droit de suite puisse être exercé. L'enjeu de cette disposition est de rendre les études incontestables car indépendantes. Bruno Le Maire souhaite que cet observatoire «*devienne*» un «*juge de paix*» a-t-il dit le 17 décembre.

- **Mieux répartir la valeur ajoutée entre les producteurs, les transformateurs et la distribution**

Cet objectif fait l'objet d'un certain nombre de dispositions aux articles 4 et 5 du projet de loi. Ils modifient le code du commerce et le code rural. L'enjeu : «*davantage de revenu doit aller aux producteurs*» a estimé Bruno Le Maire le 17 décembre.

En ligne de mire, les pratiques liées à la publicité «*mentionnant une réduction de prix ou un prix promotionnel*» L'article 4 prévoit que ces opérations promotionnelles soient limitées «*à une périodicité ou à une durée*» définies par «*un arrêté interministériel ou préfectoral*». Par ailleurs, l'accord sur le prix de cession doit être «*formalisé dans un contrat écrit et signé par les parties*». L'article 5 précise qu'il est interdit «*d'accorder à tout acheteur ou de solliciter à tout fournisseur des rabais, des remises ou des ristournes pendant les périodes de crise conjoncturelle affectant les produits en cause*».

- **rééquilibrer les relations entre opérateurs**

Cet objectif passe par le «*contrat écrit qui doit devenir la règle de la négociation commerciale*». L'article 3 établit que «*la conclusion de contrats écrits entre producteurs et acheteurs de certains produits agricoles peut être rendue obligatoire*». Ils devront mentionner «*des prix et des volumes*» mais aussi «*les modalités de collecte ou de livraison*» [...] et de révision du contrat qui sont «*d'une durée minimale de un à cinq ans*». Ces contrats se feront sous le contrôle de l'État. En cas de litige [...] le producteur ou l'acheteur peuvent recourir à «*une commission de médiation dont la composition et les compétences sont fixées par décret*». Une amende administrative est «*prévue*» si l'«*acheteur ne remet pas de proposition de contrat écrit ou n'inclut pas une ou plusieurs clauses obligatoires*». Son montant ne peut pas être supérieur à 75 000 euros. «*Elle fait l'objet d'une décision motivée du ministre de l'Économie*».

- **Les agriculteurs doivent avoir des outils de couverture des risques**

Les risques sanitaires et environnementaux seront couverts par le Fonds national de gestion des risques en agriculture qui est institué à l'article 9. Les ressources de ce fonds sont précisées. Il s'agit «*d'une contribution, additionnelle aux primes ou cotisations afférentes aux conventions d'assurance*». L'article précise lesquelles sont concernées pour un taux de 11% de la totalité des primes ou cotisations versées. En outre, une «*subvention*» est «*inscrite au budget de l'État en fonction des besoins de financement*». Il est par ailleurs institué un «*comité national de la gestion des risques en agriculture compétent en matière de gestions des aléas climatiques, sanitaires, phytosanitaires et environnementales*».

La possibilité de développer «*la réassurance publique*» figure à l'article 10. Dans un délai de 6 mois, à compter de la promulgation de la loi, le gouvernement «*transmettra au Parlement un rapport sur les conditions du bon développement de l'assurance récolte, notamment dans la perspective de son extension aux fourrages en précisant l'utilité pour ce développement de réassurance privée et le cas échéant publique*».

Renforcer la compétitivité du secteur agricole

Ce renforcement passe par «*l'amélioration de l'organisation des filières*» et par la «*réduction du coût du travail occasionnel*».

- **Encourager la fédération des organisations de producteurs (OP)**. L'article 8 permet de déterminer «*les conditions dans lesquelles l'activité économique d'une organisation de producteurs peut-être regardée comme suffisante*». C'est ouvrir la possibilité (mais sans prendre partie à ce stade) de sanctionner ou d'autoriser les associations de producteurs qui ne pratiqueraient pas, à l'instar des coopératives, la cession de propriété des produits.

- **Renforcer le rôle des interprofessions**

L'article 7 du projet de loi propose qu'elles puissent fixer des tendances de marché mais pas de recommandation de prix et des contrats types. Elles peuvent «*élaborer et diffuser tous éléments de nature à éclairer la situation de la filière sous réserve de ne pas procéder [...] à la fixation de prix, y compris à titre indicatif ou de recommandation*». Elles peuvent «*définir des guides de bonnes pratiques contractuelles et des contrats types intégrant des clauses types [...]*». Le rôle des interprofessions est précisé avec bon nombre de détails, de même que leur mode de fonctionnement. Ainsi : «*les statuts ou le règlement intérieur de l'interprofession peuvent prévoir une liste d'activités pour laquelle la règle de l'unanimité ne s'applique qu'aux seules professions concernées*». C'est, indirectement, ouvrir la possibilité d'une entorse à la règle de l'unanimité des collèges, inhérente au statut actuel des interprofessions. Une entorse qui permettrait une ouverture, selon certains, de ces interprofessions à des syndicats représentatifs mais minoritaires. D'ailleurs, le projet de loi parle des «*groupements constitués à leur initiative par les organisations professionnelles les plus représentatives...*»

- **Réduire le coût du travail occasionnel**

La loi, à l'article 17, prévoit l'exonération à 100 % de la plupart des charges patronales pour les travailleurs occasionnels ou demandeurs d'emplois employés comme tels. Cette exonération est définie par «*un barème dégressif déterminé par décret*». À noter que les Cuma «*ne bénéficient pas du présent article*».

Réduire le rythme de consommation des terres agricoles

Le titre 3 de la loi propose «*d'inscrire l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires*».

L'objectif de «*réduire de moitié à l'échelle nationale d'ici à 2020 le rythme d'artificialisation des terres situées dans les zones agricoles [...]*» figure à l'article 12.

Un observatoire national de la consommation des espaces agricoles est créé. Il a trois missions : 1. mesurer précisément la consommation des terres agricoles ; 2. en analyser les causes ; 3. participer à la politique de sauvegarde du foncier agricole. Au sein de la CDOA, une «*commission de la consommation des espaces agricoles*» est instituée. «*Elle donnera son avis sur les déclassements de terres agricoles*» de même que le plan local d'urbanisme d'une commune ayant pour conséquence une réduction des terres agricoles.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

développementlocal

Sapins de Noël naturels

Les bons comptes de Noël des producteurs du Morvan

Avec 1,2 million d'arbres écoulés, le Morvan se classe au premier rang des régions françaises productrices de sapins de Noël. La saison de la coupe et de l'expédition se termine début décembre dans les sapinières. La phase de commercialisation ne s'achève que le 24 décembre au soir.

Il était une fois... un citoyen suisse nommé André Mieville qui, un jour de 1930, s'installa à Moux-en-Morvan. Sollicité par M. Courtois, un pharmacien de Saulieu, qui eut l'idée de décorer sa vitrine à l'approche des fêtes de Noël, le nouvel arrivant, offrit un sapin à son interlocuteur et ni l'un ni l'autre n'imaginaient que c'était le début d'une aventure agricole et économique florissante. Pourtant, 69 ans plus tard, le ressortissant helvétique a fait des émules en Morvan. En un demi-siècle, après-guerre, le sapin de Noël naturel est devenu, progressivement, une filière à part entière, surfant sur des liens traditionnels avec les bourgeois de Paris et leurs traditions festives. Et, aujourd'hui, c'est un atout économique prospère dans la région.

«Avec 30 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, le sapin de Noël dépasse la filière ovine dans les comptes de la ferme Bourgogne» constate Vincent Houis, un professionnel singulier qui, tel le père Noël, est un personnage unique en France. Ingénieur agronome et conseiller technique, il est l'animateur de la très sérieuse Association française des sapins de Noël naturels, dont le bureau a pris place à la Maison du Parc régional du Morvan, et qui regroupe depuis 1998 les producteurs de sapins de 36 départements français. Sur 80 adhérents, ils sont une quinzaine dont les sapins naissent et grandissent à l'air pur morvandiau, à commencer par leur président, Frédéric Naudet, dont l'exploitation, à Planchez-en-Morvan, pèse à elle seule 450 hectares en production.



Pour être commercialisés au Marché de Rungis, près de Paris, les sapins sont conditionnés par 25 ou 40 sur des palettes acheminées par camions. Seuls les plus gros producteurs du Morvan commercialisent par le MIN, les centrales d'achats, la grande distribution et les fleuristes parisiens.

Disparité de situations

Pour mesurer de la bonne fortune des producteurs morvandiaux, il est nécessaire d'avoir quelques données chiffrées à l'esprit. Sur le territoire du Parc naturel régional, il y a entre 120 et 150 producteurs de sapins, cultivant environ 1 500 hectares (0,5% de la surface du parc), et produisant 1,2 million de specimen par an. 5 millions de sapins naturels sont achetés chaque année en France selon un prix de vente moyen de 18,30 euros. Si la saison de la coupe est terminée début décembre, la phase de commercialisation se poursuit jusqu'au 24 décembre. Selon les modes de ventes, les producteurs sont en ce moment soit à Rungis, pour ceux les plus gros qui écoulent vers les fleuristes et les grandes surfaces de la Région parisienne, soit sur les places et marchés pour ceux les plus modestes qui ciblent les particuliers. En Morvan, ils sont 17% (5 ou 6) à assurer 80% de l'ensemble de la production régionale. Par ailleurs, une coopérative, la Samco à Saulieu, et des centrales d'achats ont déjà parachevé leur œuvre pour mettre en relation les producteurs semi-industriels et les grandes enseignes spécialisées. Le roi des forêts, version fête de fin d'année, recouvre des situations variées: des professionnels à 100% dont c'est l'unique activité, des céréaliers en diversification qui exploitent 60 hectares, des retraités qui veulent faire profiter le public de leurs 2 hectares ou, plus rarement, des groupes orientés vers le business qui achètent sur un coup 200 hectares tels les concurrents danois. Avec 30 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, le Morvan représente à lui-seul 25% de la filière française (110 millions d'euros), avec ce que cela induit de retombées dans les transports, le conditionnement, les supports d'arbres, la main d'œuvre ou la restauration.

Un statut et un cadre

Afin de clairifier la situation des producteurs de sapins de Noël, un décrêt publié en 2003, largement influencé par le travail des adhérents de l'association, a permis de définir un statut du producteur et un cadre général à la filière. Pour devenir une activité agricole reconnue comme telle dans 44 communes du Morvan, les sapinières doivent compter entre 6 000 et 10 000 plants par hectare, en-dessous de quoi leur activité relèverait du boisement. Les arbres doivent être inférieurs à 3 mètres de haut et occuper le sol sur une durée maximale de 10 ans. Imaginé *« pour éviter le boisement en timbre-poste »*, selon Vincent Houis, ce cadre permet aux producteurs d'être intégrés dans la grande famille des producteurs horticoles (code NAF de l'INSEE, cotisation à la MSA, CVO à l'interprofession Val'Hor, conseils du SRPV pour les questions phytosanitaires...). En 2010, la production de sapins figurera même au Recensement général agricole (RGA), ce qui permettra d'affiner des statistiques quasi-inexistantes. En attendant, les movandiaux n'ont pas fini de faire briller les yeux des petits parisiens dont les Nordmann, épicéas et autres Nobilis demeurent les vedettes incontestées des matins de Noël.

EMMANUEL COULOMBEIX



Pour être reconnue comme activité agricole, la production de sapins impose un cadre dans 44 communes du Morvan : entre 6 000 et 10 000 plants par hectare, pas plus de 3 mètres de haut et une occupation du sol limitée à 10 ans.



lesproductions

CULTURES

Protection des plantes

La protection intégrée veut surfer sur la vague du Grenelle

La protection intégrée des cultures a de beaux jours devant elle. Les industriels tablent sur une croissance importante, mais des efforts importants de recherches restent à faire notamment pour les cultures fruitières et céréalières.

En Europe, le chiffre d'affaires des entreprises spécialisées dans la protection intégrée s'est élevé à 204 millions d'euros en 2008. L'IBMA France (Association internationale des fabricants de produits de biocontrôle) a tenu le 17 décembre son premier colloque afin de faire le point sur la protection intégrée et son développement annoncé dans le contexte du Grenelle de l'environnement. «*La protection intégrée est basée sur la gestion des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication*», a précisé Louis Damoiseau, trésorier de l'IBMA.

Les entreprises européennes de biocontrôle commercialisent principalement des insectes et des nématodes (91 M), des micro-organismes (52M) et des médiateurs chimiques (43M). Au total, le secteur ne représente encore qu'une faible part du marché de la protection des plantes (3,5%). Mais il enregistre une croissance annuelle de 15%. Selon l'IBMA, il devrait en 2020 atteindre un chiffre d'affaires de 1 500 M (25% du marché) en remplaçant 70% des insecticides par des substances naturelles, phéromones, virus, champignons et nématodes, et 40% des fongicides par des champignons et bactéries antagonistes, et des extraits naturels (algues, terpènes etc…). Par contre, cette technologie devrait apporter peu de solutions alternatives à l'utilisation des herbicides pour lutter contre les adventices.

Manque de solutions nouvelles

Les industriels se sont fixé la mission de remplacer peu à peu les pesticides par d'autres molécules plus respectueuses de l'environnement tout en maintenant le revenu des agriculteurs. D'importants efforts de recherche seront néanmoins nécessaires pour y parvenir, car les traitements restent parfois moins rentables que les produits de synthèse. «*Et pour lutter contre les adventices il existe peu de solutions alternatives aux herbicides*», regrette un céréalier qui pratique donc une rotation de culture spécifique mais aussi le faux semis ou des variétés de blé plus tardives.



Moutarde de Bourgogne

Vers un développement important de la production

L'optimisme est de mise dans la filière moutarde. L'obtention de l'Indication géographique protégée laisse augurer de beaux jours pour la production de moutarde de Bourgogne. Rencontre avec Pierre Coquillet, vice-président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or et de l'Association des producteurs de moutarde de Bourgogne.



Pierre Coquillet, un des pionniers du dossier «*moutarde de Bourgogne*», envisage une hausse de la production dans les quatre départements bourguignons.

Comment se porte la filière moutarde ?

«Plutôt bien et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, les industriels demandent une production supplémentaire. Leur demande pour un approvisionnement local grandit. Ensuite, nous venons d'acquérir l'IGP, l'indication géographique protégée. Cela faisait 12 ans que nous la voulions! C'est un bon élément pour la continuité du dossier «moutarde de Bourgogne», un atout pour région, une bonne image de marque. Cette IGP va nous apporter une sécurité de production. Un développement des graines de Bourgogne est à prévoir».

Un développement pas uniquement en Côte d'Or paraît-il…

«Tout à fait. Nous avons un potentiel qui peut être important dans les autres départements bourguignons : la Saône-et-Loire, l'Yonne et la Nièvre. Ce dossier moutarde de Bourgogne, c'est avant tout un dossier régional. Nous l'avons mis en place avec le Conseil régional. Pour améliorer la sécurité de la production, il nous faut poursuivre la recherche variétale avec, comme principale préoccupation, la résistance à la sécheresse. Un travail se réalise avec Agrosup, anciennement Enesad. Nous espérons que le protocole sur la vernalisation avancera vite. En implantant davantage de moutarde avant l'hiver, la résistance à la sécheresse sera améliorée car le système racinaire sera plus développé».

Que diriez-vous à un agriculteur hésitant à se lancer dans la moutarde ?

«Qu'il vienne vers nous se renseigner ! Nous avons une association de groupement de producteurs. Nous lui expliquerons les différentes démarches à suivre et la façon dont nous avons sécurisé le revenu du producteur. Celui-ci est étroitement lié au prix du colza qui permet de calculer celui de la moutarde. Avec ce système, nous connaissons le prix de la moutarde avant même de l'implanter. Cette année, ce prix va certes baisser un peu (à 788€/ha), mais il reste tout à fait correct, surtout par rapport à une marge hectare de la production».

Quelles sont vos prospectives et vos attentes ?

«Nous travaillons sur le développement à venir. Je pense qu'il va y avoir un développement important de la production. Il va falloir s'organiser au niveau des Chambres pour avoir un développement régional. Une bonne organisation avec les organismes stockeurs sera bien entendu nécessaire. Les industriels veulent se garantir d'une production locale : il faut la sécuriser et la pérenniser. A mon avis, nous devons travailler sur les stocks. Les rendements peuvent être différents d'une année sur l'autre alors il nous faut un stock d'avance. Si nous avons 1000 tonnes de moutarde en stock, et bien tant pis il faudra passer par là… Tentons d'équilibrer la production du mieux possible pour que les industriels aient peu d'à-coups. Nos produits locaux seront mieux gérés».

PROPOS RECUEILLIS PAR A.G.

Station d'évaluation Charolaise de Charmoy (89)

La nouvelle station prépare ses ventes

Les 100 mâles charolais de 15 à 16 mois arrivés fin juillet dans la nouvelle station d'évaluation de Charmoy dans l'Yonne ont maintenant terminé leur phase de contrôles sur performances individuelles. Les meilleurs d'entre eux seront mise en vente les 13 et 20 janvier prochains.

Placés dans les mêmes conditions de milieu pendant 5 mois (même bâtiment, même alimentation, même conduite), ces animaux peuvent être objectivement comparés entre eux afin de mieux déterminer leur potentiel génétique.

Les meilleurs d'entre eux seront mis en vente les 13 et 20 janvier prochains. Ces ventes sont ouvertes à tous les éleveurs allaitants qui y trouveront des taureaux de monte naturelle leur apportant le maximum de garanties (génétique, sanitaire, aptitudes à la reproduction).

Innovation 2010 : les ventes auront désormais lieu l'après-midi à partir de 13h30. Les acheteurs pourront se présenter à la station à partir de 10 heures le jour de la vente pour observer les animaux dans leurs cases. La station se trouve à proximité de la Nationale 6 à l'entrée du bourg de Charmoy (3 km de Migennes), accès par le rond-point. Les éleveurs qui souhaiteraient venir voir les animaux avant la vente ou obtenir des informations complémentaires devront contacter Bruno Elmanowsky au 06.09.82.85.46 pour prendre rendez-vous. Pour les demandes de catalogue, contactez la CECNA au 03.86.92.36.50.

La station s'est également dotée d'un site Internet : www.cialyn.fr/cialyn/ucc.htm sur lequel les visiteurs pourront consulter en ligne les catalogues des différentes ventes.

La première bande mise en vente le 13 janvier 2010 est constituée de 50 mâles du centre d'élevage de la Cialyn. Arrivés fin juillet à Charmoy, ces animaux ont été sélectionnés en ferme en fonction de leurs origines et de leurs performances en ferme (croissance, morphologie, aplombs).

De plus, ils doivent peser moins 65kg à la naissance et ne pas être nés de césarienne. Les origines y sont assez variées, essentiellement des origines IA mais aussi quelques veaux issus de monte naturelle. Les lignées les plus représentées sont Sidney, Populair, Suédois, Russ, Ulysse mais on retrouve aussi des fils de Pacific, Pompidou, Rouky, Rancard... au total, 31 pères différents avec un ISEVR moyen de 110. Côté maternel, l'IVMAT moyen est de 108, soit 10 points au-dessus de la moyenne nationale. Ces mâles ont réalisé une croissance de 1660 g/j pendant la période de contrôle. A l'issue de cette phase d'évaluation, 37 mâles ayant un index moyen sortie station (IMOCR) de 107, seront mis en vente le 13 janvier 2010.

La deuxième bande est constituée de 50 mâles également. Ces animaux sont issus des accouplements réalisés dans la cadre du Programme Charolais Croissance. Les lignées utilisées sur cette série 25 sont :

- Suédois (RRE), fils d'Idéaliste sur Ciel
- Saumur (RRE), fils d'Igloo.mic sur Blason, taureau utilisé sur génisses
- Toulon (RRE), fils de Lerebel sur Exeden
- Artois (RJR), fils de Ternois sur Jacquart
- Tryphon (RVS), fils de Nectargerc sur Genk
- Unico SC (RBB), fils de Roosevelt SC sur Helsinky , taureau génétiquement sans cornes et utilisé sur génisses.

Côté maternel, un IVMAT moyen à 108 également. Ces femelles sont issues des accouplements du Programme Charolais Croissance et sont accouplées chaque année avec les taureaux du programme. Ces accouplements concernent un millier de vaches chaque année réparti dans 140 élevages de Bourgogne, du Centre, de Lorraine et de Champagne-Ardenne.

(voir tableau)

	SAUMUR	SUEDOIS	TOULON	ARTOIS	TRYPHON	UNICO SC	TOTAL
Poids naissance	47	50	52	50	50	47	49
PAT 210 j.	361	335	346	371	342	330	345
GMQ ferme	1466	1425	1408	1521	1436	1388	1438
Poids entrée	481	482	488	526	498	478	489
Age entrée	296	303	309	313	312	311	306
Poids fin contrôle	701	703	701	750	705	699	707
GMQ station	1614	1645	1555	1632	1558	1621	1613
PAT 430 j.	691	681	669	712	671	666	681
Index IFNAISste	106	100	101	105	98	106	102
Index CRste	105	104	103	106	103	99	103
Index DMste	96	100	94	106	107	97	100
Index DSste	106	105	106	107	95	98	103
Index AFste	102	100	93	103	107	97	100
Index Synthèse IMOCRste	105	105	100	115	104	98	105
Nombre de mâles	8	15	5	5	6	6	45

Ventes 2010 à Charmoy

■ Centre d'Élevage Cialyn (40 mâles)
Mercredi 13 janvier 2010 à partir de 13h30
Union Charolais Croissance Bande A (40 mâles)
Mercredi 20 janvier 2010 à partir de 13h30

Quelles sont les garanties apportées par la station d'évaluation ?

Des mâles avec de très bonnes origines

La sélection des mâles entrant en station d'évaluation est rigoureuse. Le niveau génétique des mères est bien supérieure à celui de la race (IVMAT moyen = 107). Les veaux présentent de bonnes performances en ferme (croissance et morphologie).

Des animaux aux performances connues

Les stations d'évaluation permettent d'évaluer les futurs reproducteurs sur leurs potentialités génétiques selon un protocole élaboré par l'INRA et l'Institut de l'Elevage.

En effet, 70 à 80 % des performances réalisées par un animal sont dues à ses conditions d'élevage, les 20 ou 30 % restants étant liés à la génétique de l'animal. Or, c'est précisément ce potentiel génétique que les stations d'évaluation permettent de mesurer objectivement (mêmes conditions d'élevage pour tous les animaux).

Durant la phase de contrôle d'une durée minimale de 112 jours, les mâles sont pesés régulièrement, ils sont mensurés à 15 mois (hauteur au garrot, tour de poitrine et longueur de corps). A l'issue des contrôles, leur morphologie est appréciée par un pointage effectué par un agent indépendant de l'Institut de l'Elevage accompagné d'un agent de Bovins Croissance. Toutes ces données, ainsi que les performances en ferme sont prises en compte dans le calcul de l'indexation qui intègre également l'ascendance des animaux (index des parents).

Ainsi, tous les jeunes taureaux présentés à la vente sont indexés sur :

• Leur potentiel de croissance, leur développement musculaire, leur développement squelettique, leurs aptitudes fonctionnelles (qualité de race)

Un index de synthèse permet d'apprécier le potentiel global de l'animal. Les mâles dont l'index de sortie station est supérieur ou égal à 100 sont qualifiés RJR (Reproducteur Jeune Recommandé).

Toutes les informations concernant les animaux sont clairement présentées sur un catalogue.

– un choix ciblé, en toute objectivité

Des garanties sanitaires

Un contrôle sanitaire est réalisé avant l'entrée pour la brucellose, la tuberculose, la leucose et le BVD. Les stations bénéficient de la qualification A pour l'IBR (cheptel indemne).

Des garanties de reproduction

Les animaux mis en vente subissent un examen clinique des organes génitaux et leur sperme est contrôlé par électroéjaculation.

Races bovines

Les *"blondes"* comptent aussi en Côte d'Or

Le Syndicat des blondes d'Aquitaine de Côte d'Or a tenu son assemblée générale à Dijon en fin d'année 2009. L'occasion de donner une nouvelle dynamique à une race qui a su se faire une place en Côte d'Or et de favoriser les contacts entre éleveurs.

Le Syndicat des éleveurs de race blonde d'Aquitaine de Côte d'Or, s'est réuni à la mi-décembre à Dijon, et ses membres ont décidé de s'engager dans une nouvelle dynamique afin de donner un peu plus de visibilité à la race. Les effectifs en Côte d'Or sont estimés à 3 000 femelles, dont 1500 vaches. Une douzaine d'éleveurs spécialisés -souvent aussi sélectionneurs- constituent le noyau «dur» d'un syndicat qui vient d'élire son bureau et de se donner un nouveau président, Franck Debeaupuis. Eric Pioche étant reconduit dans ses fonctions de trésorier.

Pour le nouveau président du syndicat il s'agit avant tout *«de favoriser les contacts entre élevages, de mieux se connaître entre éleveurs, tout en assurant la liaison entre les éleveurs de Côte d'Or et les organisations professionnelles de la race»*. Franck Debeaupuis espère ainsi *«rallier tous les éleveurs de blondes d'Aquitaine de Côte d'Or, qu'ils soient ou non spécialisés dans la race et que leur troupeau soit ou non inscrit»*. Signe de cette volonté d'ouverture du syndicat à tous les éleveurs de la race, les prochaines réunions se feront à tour de rôle chez des éleveurs. L'assurance de mieux se connaître et d'initier un parcours de convivialité

Les qualités de la blonde d'Aquitaine ont séduit de plus en plus d'éleveurs sensibles à la facilité de vêlage, à son développement morphologique impressionnant et à la bonne valorisation des veaux et des carcasses. En Côte d'Or les éleveurs sont surtout des «*naisseurs*», les animaux nés sur le département sont ensuite commercialisés et engraissés dans l'Yonne afin d'alimenter les marchés du nord de l'Yonne et de la région Parisienne. Les artisans bouchers apprécient tout particulièrement le rendement des carcasses et la finesse de la viande.



Franck Debeaupuis, nouveau président du syndicat des éleveurs de race blonde d'Aquitaine de Côte d'Or.

Depuis deux ans le syndicat côte d'orien des éleveurs de race blonde d'Aquitaine participe à la ferme Côte d'Or pendant la Foire gastronomique de Dijon. Et chaque année, des animaux du département sont sélectionnés pour participer au salon de l'Agriculture à Paris. Pour l'édition 2010, c'est un taureau du Gaec de l'Epicéa, chez M. Chauve, éleveur à Puits, qui a été pré-sélectionné.

AMK

Conjoncture

Vin
Les faibles disponibilités devraient soutenir les cours

Avec une campagne qui s'annonce comme une des plus faibles de ces dix dernières années et des stocks en baisse de 4% sur 2008, on peut espérer une bonne orientation des cours. Mais le bilan du commerce extérieur reste préoccupant.

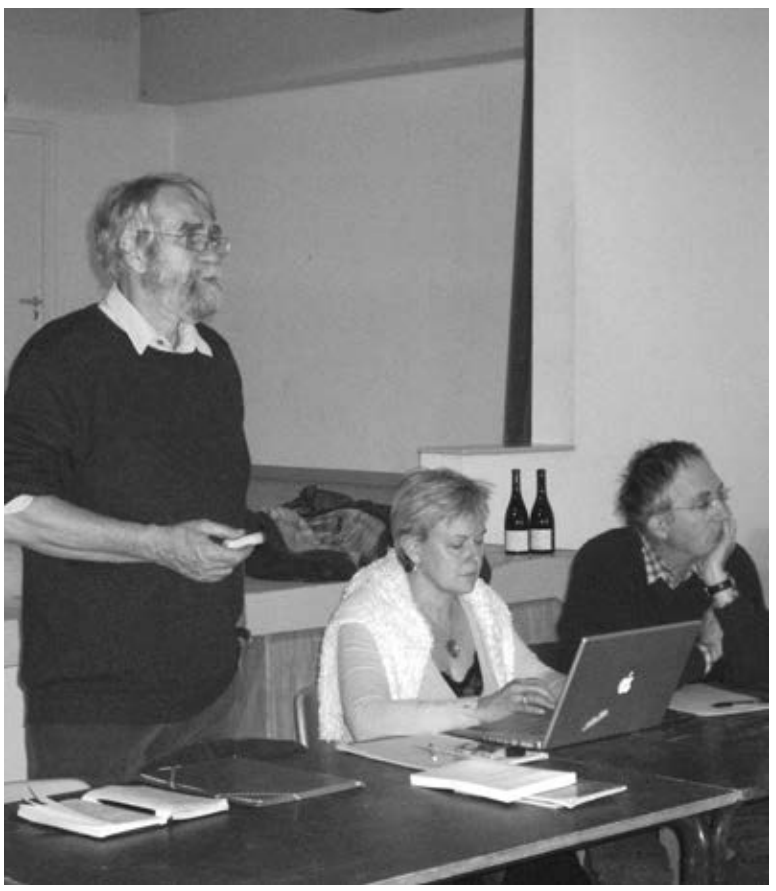
Le Conseil spécialisé filière vin du 17 décembre a pu établir un bilan provisoire (les déclarations de récolte n'étant pas encore publiées) des disponibilités françaises en vin pour l'actuelle campagne, les stocks de vin à la propriété à la fin de la dernière campagne ayant été recensés par la DGDDI. La campagne 2009/2010 a donc commencé avec un stock propriété de 33,4 millions d'hectolitres, en baisse de 4% sur 2008. Les stocks de vins de table et de pays étaient en retrait de 18% sur la fin de la dernière campagne, avec 7,6 Mhectos, la baisse affectant surtout les rouges et rosés dont le report est de 6,3 Mhectos, soit -20%. Les stocks propriété de VQPRD, avec 25,8 Mhectos, accusaient une baisse de -3%, dont 5% pour les rouges alors que les blancs enregistraient une augmentation de stock de 2%.

Considérant l'estimation provisoire de la vendange 2009 à environ 47 Mhectos, l'une des plus faibles connues, FranceAgriMer situe les disponibilités (récolte + stock) à 79,8 Mhectos, contre 78,5 en 2008/2009, les plus faibles disponibilités datant de 2003, avec 78 Mhectos. L'actuelle campagne figure donc parmi les plus basses de ces dix dernières années. La moindre pression de l'offre permet d'enregistrer globalement une bonne activité et des cours plutôt mieux orientés qu'au début de la dernière campagne.
Un point noir demeure cependant, le bilan du commerce extérieur. D'après la source Douanes/Services statistiques du ministère de l'Agriculture, les exportations de vins (y compris Champagne) ont représenté en octobre dernier, 598 millions d'euros contre 730 en octobre 2008.
Depuis le début de l'année, les exportations ont porté sur 4,33 milliards d'euros contre 5,66 l'an dernier pour la même période et l'excédent est tombé de 5,17 à 3,88 milliards d'euros.

Viticulture biodynamique

Préserver le patrimoine viticole

Dans le cadre du cyle annuel des programmes de formation «*de la Vigne au Vin*» proposés par le GJPV, une soixantaine de viticultueurs ont participé à une rencontre de tous les groupes de biodynamie. Cette séance était animée par Pierre Masson, conseiller en agriculture biodynamique. Au cours de cette journée les vignerons ont fait part de leurs essais, de leurs échecs, de leurs résultats. Cet échange est très fructueux car il permet aussi à des viticulteurs en culture «*conventionnelle*», souhaitant démarrer une culture en biodynamie de bénéficier de l'expérience de leurs confrères.



Pierre Masson, conseiller en agriculture biodynamique écoute et répond aux questions. Plus de 60 vignerons s'étaient déplacés du nord au sud de la Bourgogne et du Jura.

En viticulture, la biodynamie implantée depuis plus de 15 ans en Bourgogne, commence à compter de plus en plus d'adeptes.
Les pionniers sont parmi les fleurons de la Bourgogne, Domaine de la Romanée Conti, le Domaine Leflaive, le Domaine des Comtes Lafond. «*Ce sont les premiers à qui j'ai donné des conseils*», précise Pierre Masson.
Après avoir brièvement présenter les origines de la Biodynamie et les écrits de Rudolf Steiner. Pierre Masson s'attacha surtout à faire comprendre à tous, que la biodynamie est un Tout. Intransigeant, il réfusa d'ailleurs de prendre en considération les arguments ou résultats des vignerons en simple viticulture biologique car les repères sont différents, «*nous ne sommes plus dans le même champ d'action*».
Difficile dans ces cas-là d'apporter un remède aux problèmes soulevés.

Comment vient-on à la biodynamie ?

Il y a quatre raisons principales
- Un état d'esprit, une dimension cosmique où le viticulteur prend conscience de son rôle de régulateur dans l'univers.
- Des raisons techniques, utiliser des produits de traitement plus écologiques, soucieux de préserver le sol et la vigne : le patrimoine transmis par leurs parents doit être conservé, ce sont les gardiens de l'héritage familial.
- L'idée de revenir à des pratiques culturales plus saines, plus respectueuses afin de pouvoir produire un vin de qualité, retrouver le goût du terroir, qui doit s'exprimer en priorité.
- La certification AB ou le label Demeter peuvent être aussi des arguments commerciaux non négligeables, les consommateurs faisant de plus en plus attention à la provenance, à la qualité de leurs achats.

Bien sûr, ces quatre idées se mélangent souvent, car la biodynamie est une démarche globale. «*C'est un cheminement,* ajoute Pierre Masson*, c'est presque une philosophie de vie, sûrement une règle de conduite*».

Expériences sur le terrain

A travers les pratiques de chacun au sein de diverses régions viticoles du Jura, au Maconnais, au Chablisien en passant par la Côte de Beaune et Nuits, les résultats semblent très positifs.
Les sols reprennent vie grâce au labour à des périodes précises, l'apport de solutions toutes préparées, tel 500 ou 501. La mise en place et le maintien de l'enherbement pendant la saison hivernale pour ne pas concurrencer la vigne en période productive évite le lessivage des sols parfois exsangues, comme sur les pentes du vignobles chablisien dans certaines parcelles.
Restent les fléaux tel oïdium et mildiou. De l'expérience collective des 60 vignerons réunis, il s'avère que les attaques d'oïdum sont très brutales mais les solutions de la biodynamie sont un remède efficace. Le mildiou peut aussi être traité.
Du cuivre, du soufre mais à dose infime, du petit lait, de la prêle... Ces traitements à moindre côut, plus respectueux de l'environnement semblent être inoffensifs pour l'homme.

Mais sont-ils une panacée ?

Autre constat de certains viticulteurs la biodynamie influe sur le comportement même de la plante et certaine préparation tel 501 apporte une meilleure maturité des raisins.
Il n'existe pas vraiment de protocole type, chaque parcelle, chaque cépage est un cas particulier, et le vigneron doit sans cesse adapater sa conduite. Chacun possède sa recette.
Une vigneronne du Mâconnais utilise des préparations à base d'huiles essentielles de géranium Bourbon de thym et de prêle.
En conclusion, la biodynamie semblent satisfaire ses utilisateurs. Ils trouvent à chaque récolte une amélioration soit dans la qualité des sols, de la vigne, de la vendange et des vins. Les vinifications se passent dans de bonnes conditions car les raisins récoltés sont de bonne qualité. Les vins issus de raisins en agriculture biodynamique sont tout à fait comparable, leur robe, leur texture, leurs arômes, leur équilibre sont bien le reflet de leur terroir. Certains vignerons trouvent une pureté encore plus excerbée dans les Chardonnays.
Au cours de cette séance sur la biodynamie des intervenants du Cedarb, de la Chambre d'agriculture ont présentés les résultats des suivis des essais sur le terrain.
«*La France est en retard sur les autres pays européens, c'est un danger énorme pour la Biodynamie*», soulève Pierre Masson «*car la filière biodynamique devrait aller plus loin. Quelques questions sont posées. Il faudrait créer des pépinières de plants élevés en Biodynamie ? Et la qualité de l'eau ? Elle aussi est primordiale car les préparations biodynamiques voient leur principes actifs détruits par une eau municipale chargée en désinfectant, l'eau de pluie est préférable mais elle doit être maintenant filtrée*».
La biodynamie est une démarche nécessaire, dont un de ses principes clé est l'union du ciel et de la terre, la meilleur façon de préserver efficacement le sol et l'environnement.

YOLANDE COENT-MARGERIT

En savoir plus...

■ Pour poursuivre une démarche en biodynamie, il existe au sein du GJPV des groupes de formations pour la mise en place pratique de la biodynamie sur les domaines. Biodynamie pratique, biodynamie perfectionnement, et trois groupes sur Beaune, Chablis et Mâcon en Biodynamie expert.

Pour tout renseignement :
Agnès Cousin, animatrice au GJPV, Groupe des Jeunes Professionnels de la Vigne ,
24 bis, rue du lieutenant Dupuis, 21200 Beaune
tel. 03 80 22 05 12

Au cours de cette séance sur la biodynamie des intervenants du Cedarb, et de la Chambre d'agriculture ont présenté les résultats des suivis des essais sur le terrain. Nous publierons ces résultats dans un prochain numéro.

cours&marchés

➜ Pages réalisées par la rédaction de Terres de Bourgogne

cours&marchés
OVINS

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome

21 déc.

Amenés 512 - 97% de vendus.
APPORTS PERTURBÉS PAR LES INTEMPÉRIES, COURS FERMES RECONDUITS DANS TOUTES LES-CATÉGORIES. **PROCHAIN MARCHÉ LUNDI 11 JANVIER. PESÉE : 6H30-VENTE : 9H00.**
Tél.: 03 86 84 28 75 - Fax. 03 86 84 31 88. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

Brebis	E: -	U: 0,70 à 1,00 (53 à 77€)
	R: 0,40 à 0,70 (21 à 52€)	O: 0,10 à 0,40 (3 à 20€)
Béliers	50 à 110€	
Agneaux maigres	51 à 85 (2,06 à 2,73€)	
Agneaux gras	E: -	U: 2,55 à 2,90
- 38kg (76 à 105)	R: 2,38 à 2,55	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,55 à 3,00
38 à 44kg (90 à 120€)	R: 2,30 à 2,55	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,55 à 2,80
44 à 50kg (118 à 127€)	R: 2,40 à 2,55	O: -

EFFECTIFS

Agneaux406	Béliers07
Brebis97	Caprins02

➜ Corbigny - Sicagemac

21 décembre

Amenés: 100	**Prix moyen par animal**	**Prix moyen par kilo**
Agneaux gras	85-125	2,02-2,66
Agneaux maigres	61-84	1,76-2,18
Brebis	26-67	0,46-1,12

Apport restreints, cours facilement reconduits dans toutes les catégories.
PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 18 JANVIER
LA SICAGEMAC VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE

➜ Sancoins

30 décembre

Amenés 575, dont 339 agneaux, 44 agneaux d'embouche, 155 brebis et 20 béliers.
Vente facile pour les sujets de 16-22 kg avec un apport satisfaisant pour cette fin d'année. Meilleure demande en brebis lourdes de qualité, cours reconduits pour les autres catégories.
A la pièce : Brebis suitées inc. Béliers de réforme 88,00-130,00-105,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,75-6,10-5,90 (+0,05); R 5,55-5,90-5,75 (+0,05); 19-22 kg U 5,45-5,85-5,75 (+0,05); R 5,20-5,60-5,45 (+0,05); plus de 22 kg U 4,95-5,30-5,20 (=); R 4,80-5,20-5,10 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,05-2,15-2,14 (=); R 1,61-1,75-1,69 (=); O 1,24-1,39-1,35 (=).

Des Professionnels
à votre Service
L'Eleveur Bourguignon
ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENT D'ÉLEVAGE
3 marques au choix — LE CONSEIL ET LE PRIX
• BARRIÈRES • CORNADIS
• FILET BRISE-VENT • ABREUVOIR
Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48
AGRI VIDEO SYSTEM PRÉSENTE LA SOLUTION POUR VOTRE ÉLEVAGE
www.agri-video-system.com
N°Azur 0 810 40 10 98 PRIX APPEL LOCAL
SOFIE À PARTIR DE 3900€ VERSION ÉVOLUTIVE RAIL, RÉCEPTION TV ET ADSL, PROGRAMMATION, SON, ÉCLAIRAGE, ROTATION SANS BUTÉE, ESSUIE-GLACE
VISIONAUTE À PARTIR DE 3190€ VERSION ÉVOLUTIVE RAIL, RÉCEPTION TV ET ADSL, ÉCLAIRAGE, SON, ROTATION AVEC FIN DE COURSE
VISIODOME À PARTIR DE 1990€ VERSION ÉVOLUTIVE RAIL, ÉCONOMIQUE
Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

cours&marchés
BOVINS

➜ Sancoins

30 décembre

Gros Bovins de boucherie

Amenés 57, dont 19 génisses, 37 vaches et 1 taureau.
Marché d'entre deux fêtes.
Les cours sont reconduits, toutes catégories.

➜ Corbigny - Sicagemac

04 janvier

BOVINS : 232	**Prix moyen par animal**	**Prix moyen par kilo**
Broutards (235-390kg)	620-930	2,11-2,65
Broutards (400-495kg)	960-1110	2,20-2,48
Laitonnes (200-300kg)	400-650	2,00-2,15
Génisses 24-36 mois (475-705kg)	850-1150	1,45-1,79
Vaches légères	680-770	-
Vaches entre deux	800-940	
Vaches lourdes	950-1240	- -

En broutards, les animaux de qualité sont les plus recherchés à des tarifs fermes.
Vente plus sélective en sujets ordinaires. Demande calme en laitonnes.
Vente plus rapide envaches maigres à des cours plus soutenus.

Bovin gras : 131
Vache à viande : 2,86 à 3,14 le kilo - Commerce plus actif en sujets gras, accompagné d'une hausse sensible des tarifs.

***PENSEZ À ANNONCEZ VOS BÊTES* : tél: 03 86 20 00 37 - fax: 03 86 20 03 99.**
PROCHAIN MARCHE LE 11 JANVIER

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome (Non Communiqué)

22 décembre

Broutards 200 à 250kg (590 à 720€)	E: -	U: 2,80 à 3,10	R: 2,60 à 2,80
Broutards 250 à 300kg (700 à 810€)	E: -	U: 2,65 à 2,90	R: 2,45 à 2,65
Broutards 300 à 350kg (750 à 910€)	E: 2,75 à 2,80	U: 2,50 à 2,75	R: 2,32 à 2,50
Broutards 350 à 400kg (850 à 1040€)	E: 2,63 à 2,73	U: 2,42 à 2,63	R: 2,32 à 2,42
Broutards 400 à 450kg (950 à 1160€)	E: 2,60 à 2,80	U: 2,30 à 2,60	R: 2,25 à 2,30
Broutards 450 à 500kg (990 à 1170€)	E: 2,45 à 2,50	U: 2,30 à 2,45	R: 2,16 à 2,30
Broutards 500à 520kg (1150 à 1180€)	E: -	U: 2,20 à 2,35	R: -
Laitonnes -220kg (320 à 520€)	E: -	U: 2,10 à 2,50	R: 1,80 à 2,10
Laitonnes 220 à 300kg (510à 720€)	E: -	U: 2,20 à 2,40	R: 2,00 à 2,20
Laitonnes +300kg (650 à 840)	E: -	U: 2,00 à 2,20	R: -
Génisses 12/24 mois -400kg (640 à 810€)	E: -	U: 1,90 à 2,15	R: 1,76 à 1,90
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (720 à 940€)	E: -	U: 1,95 à 2,16	R: 1,75 à 1,95
Génisses 12/24 mois +450kg (840 à 1010€)	E: -	U: 1,85 à 2,03	R: 1,70 à 1,85
Génisses 24/36 mois (660 à 1500€)	E: 2,00 à 2,47	U: 1,60 à 2,00	R: 1,45 à 1,60
Vaches -5 ans	E: 1,90 à 2,42 - 1180 à 1640	U: 1,50 à 1,75 - 790 à 1380 €	
	R: 1,30 à 1,50 - 700 à 950 €	O: 1,20 à 1,30 - 660 à 700	
Vaches 5 à 10 ans	E: -	U: 1,43 à 1,70 - 850 à 1380 €	
	R: 1,20 à 1,43 - 800 à 1030 €	O: -	
Vaches +10 ans	E: -	U: 1,30 à 1,60 - 980 à 1210 €	
	R: 1,15 à 1,30 - 750 à 970 €	O: 0,90 à 1,15 - 540 à 670	
Taureaux 910 à 1440€	E: -	U: 1,20 à 1,30	R: 1,10 à 1,20

Amenés 447 - Apports fortement perturbés par les intempéries. 96% de vendus. L'offre est réduite, face à un nombre d'acheteurs correct, engendrant une vente quasi totale à des cours fermes en broutards et vaches. A titre indicatif, nous reproduisons les cours de la semaine passée. Le prochain marché aux bovins se tiendra le mardi 05 janvier 2010 aux horaires habituels. Pour une bonne organisation, les annonces devront être enregistrée le jeudi 31 décembre 2009 avant 17h00.

Site internet : www.sicafome.fr

EFFECTIFS

Bovins gras 02	Taurillons 08
Broutards 242	Vaches 77
Génisses + 2 ans . . 12	Vache suitée 01
Génisses - 2 ans . . 14	Veaux -
Laitonnes 79	Culards 08
Taureaux 02	Divers 01

➜ Bourgogne Franche-Comté

du 28 décembre au 03 janvier

Bovins destinés à l'engraissement

Cotation établie par la Commission Interdépartementale de Dijon

Sexe	**Age (mois)**	**Poids type (kg)**	**Catégories de conformation E**	**U**	**R**
Mâles	6-12	250	N.C. (/)	N.C. (/)	N.C. (/)
		300	- (0,00)	2,49 (0,00)	N.C. (/)
		350	- (0,00)	2,40 (0,00)	N.C. (0,00)
		400	- (0,00)	2,38 (0,03)	N.C. (0,00)
	12-24	450	- (0,00)	2,30 (0,04)	N.C. (0,00)
		500	- (0,00)	2,16 (0,00)	N.C. (0,00)
Femelles	6-12	270	N.C. (/)	2,03 (0,00)	N.C. (0,00)
	12-24	400	N.C. (/)	1,90 (0,00)	N.C. (0,00)
Castrés	12-24	500	N.C. (/)	N.C. (/)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : REPRISE D'ACTIVITÉ APRÈS LES FETES.

Gros bovins morts

Cotation établie par la Commission Bourgogne Franche-Comté de Dijon

	E	**U**	**R**	**O**	**P**
Bœuf	N.C. (/)	3,35 (0,00)	3,00 (-0,10)	2,65 (0,00)	N.C. (/)
Génisse	N.C. (/)	3,90 (-0,10)	3,22 (0,00)	NC (0,00)	N.C. (/)
Vache	N.C. (/)	N.C. (0,00)	3,10 (0,08)	2,64 (0,09)	2,20 (0,05)
Jeune Bovin	N.C. (/)	3,48 (0,01)	3,27 (0,04)	2,89 (0,00)	N.C. (/)
Taureau	N.C.(/)	2,25 (0,00)	2,20 (0,00)	2,10 (0,00)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : REAJUSTEMENT DÛ A LA REPRISE D'ACTIVITÉ.

Bovins boucherie

Au kg net : Bœufs U inc.; R 3,10 (=); O 2,65 (=). Génisses E 6,10 (=); U 4,00 (=); R 3,22 (=); O 2,75 (=). Vaches U 3,69 (=); R 3,02 (=); O 2,55 (=); P 2,15 (=). Taureaux E inc.; U 2,25 (=); R 2,20 (=); O 2,10 (=). Jeunes bovins E inc.; U 3,47 (=); R 3,23 (=); O 2,89 (=).

cours&marchés
PORCS

➜ Porcs abattus

18 au 24 décembre

Moyenne hebdomadaire de l'OFIVAL

E/kg/Carcasse	**Nbre de porcs**	**Prix moyen**
Bretagne	-	1,18 (-0,01)
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes	-	1,17 (-0,01)
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes	-	1,11 (=)
Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse	-	1,23 (-0,01)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine	-	1,19 (-0,01)
RÉFÉRENCE NATIONALE	**-**	**1,18 (-0,01)**

petitesannonces

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur MF 290, 4 RM, 80 cv, an 1982, bon état, prix 6 800 euros
✆ **04.74.42.50.25**

18 - Vends Ares 550RX, rel. av., chargeur MX100 + BMS, 7 600 h, TBE.
✆ **06.14.40.22.10**

26 - CHERCHE Remorque fruitière hydraulique d'occasion
✆ **06 60 61 60 26**

38 - Vds tracteur Renault 103/12 année 1982, 92 ch, 2 roues motrices, 8500 h moteur MWM, prix à débattre.
✆ **04 76 64 54 83**

38 - Particulier achète ancien tracteur agricole petit prix faire offre au
✆ **06 17 95 70 10**

39 - Vds tract. JD 2030 chargeur et roues cage, semoir Nodet pour pièces, pulvé Berthoud 16 mètres, semoir engrais Sulky b.é.
✆ **06 63 29 74 48**

39 - Vds tracteur Fiat 90-90 1991, moteur embrayage 700 heures, pompe eau neuve
✆ **06 83 29 68 34 ou 03 84 81 82 71**

70 - Recherche tracteur agricole BM VOLVO 810/814.
✆ **03 80 35 06 68 à partir de 19H**

70 - Recherche tracteur agricole BM VOLVO 810/814.
✆ **03 80 35 06 68 à partir de 19H**

71 - Vds tract. Fiat, 4 x 4, 880, 4 cyl., très bon état, reprise possible, chargeur possible.
✆ **03 85 74 16 43 ou 06 08 03 71 63**

Travail sol

21 - VENDS vibroculteur trainé 8 m. Heva, planche niveleuse, année 2006, bon état. (0103)
✆ **06 06 47 92 25**

38 - Vend cultivateur EL100 largeur 3 m + attelage semoir arrière : 5 500 E.
✆ **06 09 90 23 12**

54 - Vends déhaum. Lemken Rubin 9/400KU, 4m repliable, 2005, 32 disques, rouleau trapèze, 14 000 E.
✆ **06 17 69 01 80**

84 - Vds COVERCROP GARD OTO139, 32 disques, autoporté, en v bon état 4 200 euros
✆ **06.80.99.26.17**

Récolte

21 - VENDS faucheuse Kuhn GMD 600, GII, TBE, 2003, 20 ha/ans, - chargeur Quicke 20/30. (0102)
✆ **06 08 94 35 67**

69 - Vds transporteur Honda HP 250 état neuf - Souleveuse oignons 1,25 m. - Aligneuse Simon.
✆ **04 78 90 58 71**

Arbo-viti

26 - VDS Pompe Irri 60 m3 + Brouette de taille LACME + Rampe desherbage Arbo + Arroseurs Arbo
✆ **06 03 40 07 84 (HR)**

69 - Vd calibreuse Tourangel TBE 2 200 euros - 70 perches irig 2 m 20 4 euros pièce - lot bar irig 6 m. 50 D. 8 euros p. ens à débattre tuile Plt. 0,30 euro.
✆ **04 748 44 00 83**

Epandage

38 - Vds tonne à lisier Comero 5000 l galvaniser, vanne latérale, trou d'homme ar sur charnières de 850 de diam. avec vanne hydraulique plus diffuseur, frein hydraulique roues de 16-9-28 tuyau aspiration 4 m + buse galvanisé de 3 m + cardan BEG prix 3 900 euros.
✆ **06 85 52 32 79 - 04 76 36 45 79**

38 - Vds dist engrais Kuhn MDS 1131, bon état.
✆ **04 74 90 63 45**

Forestier

42 - Rech. fendeuse électrique ou prise de force
✆ **06.08.34.78.86**

Manutention

89 - VENDS cause retraite telescopique cat. TH 407, 2009, nb.options, garantie 02/12, godets multis terre, 2.5, cer 3100, facilité paiement. (010A)
✆ **03 86 33 10 63**

Taille

38 - Vends semoir à maïs NG+3 toutes options année 2005 8 800 euros.
✆ **04 76 64 99 54 soir**

Agri. divers

01 - Vds F130 rel. AV 7300 hrs 15000 E ; 7840 rel. AV pneu neuf 4700 hrs 18 000 E ; vibro 3m80 px 500 euros ; planteuse 6 rgs px 400 euros ; combiné 3m Amazone cultimix semoir socs AD 302 px 5000 euros ; broyeur de branche 9 cm px 2500 euros neuf
✆ **06.83.42.52.29**

01 - Vds tracteurs NH TM155 ; NH 7840 ; Ford 7810 ; Fiat 880, 2 roues ; andaineur Kneverland ; semoir maïs Ribouleau 6 rangs fixes ; vibro Unimat ; remorque Gilibert 4,5T ; remorque Duchêne ; charrue Huard 5 corps multi 120 ; herse rotative Agram 3001 ; plateau Vento V6S ; pulvé Berthoud DP 15 m ; benne Gourdon 18 T ; semoir Nodet ; presse BR JD 580
✆ **06.65.73.50.84**

07 - Vds Tank à lait 700L bon état 300 euros + Cherche armoire d'affinage from., meule d'affinage même manuelle
✆ **06 76 56 70 97**

07 - Recherche J7 ou J9 benne ou plateau ou bétaillère
✆ **04 75 65 16 14**

18 - Vends banc de scie Rexit, table et chevalet, moteur 4 cv, triphasé, lame de 600 mm, année 2009.
✆ **06.16.04.84.13 hr**

38 - Vends planteuse maïs Monosem 102, 4 rangs, plateaux mécanique, prix 150 euros.
✆ **04 74 58 08 73**

OCCASIONS

• FENDT :
- 716 Vario Frein pneum.
- 412 Vario 2600H
- 410 Vario 2000H chargeur
- 409 Vario 5700H
- 308 Ci 2000H
- 310 Vario TMS DEMO
- 312 Vario TMS DEMO
- 310 LSA 7800H
- 308 LSA
- 306 LSA
- 306 LSA chargeur
- 304 LS 2 RM
- 306 LS 2 RM

• J DEERE : 6220 1400H
• MASSEY F 6255
• RENAULT :
- ERGOS 95 Communal
- CELTIS 446 RX

• NEW HOLLAND 7840
• SAME :
- EXPLORER 2 charg.

• DEUTZ :
- DX 4.31
- DX 85 2RM
- D 5206

• CASE : CX80 4500H

Spécial occasions indoor
le vendredi **8 janvier**
à partir de 19 heures
et le samedi **9 janvier**
toute la journée

SARL GARNIER
1 rue de la petite côte
25270 LEVIER
Tél. **03 81 86 61 89**
www.garnier-ma.fr

38 - Vds épandeur jurdic 4,5 t remorques Avallet ou Metallic 4 t déchaumeuse 8 disques faucheuse Deutz Fahr 2 plateaux rateau faneur Rémy 4 soleils cultivateur 15 dents herse longueur 4 m tonne à eau 800 l sur pneus revues techniques tracteurs camions de 1962 à 82, rouleaux, petit prix
✆ **06 05 27 56 11**

38 - Vds remorque porte char ex armée 12 t de charge.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds tracteur IH423, cabine tracteur IH, adapt fourche H724 disque double, r. faneur, r. andaineur, enclumes, étau, établi.
✆ **06 76 99 02 80 - 04 76 36 74 31 HR**

38 - Cherche tracteur Super 6 pour pièce ou en état de marche + un support sur trois points pour transporté le bois + des pièces de presse Claas moyenne, moissonneuse New Holland 133 ou autre modèle ressemblant.
✆ **04 74 58 44 41**

38 - A vendre vibroculteur Rau L3m 3 rangées de dents droites 1 rouleau packer diamètre 500 attelage arrière hydraulique de 2003 état neuf prix 2 700 E HT.
✆ **04 78 40 01 78 HR**

38 - Vds 2 racleurs lisier Miro + 4 poulies chaine carré neuf une désileuse Lucas 1901 pour évacuateur Miro va et vient 52 m rails + 60 palettes = 15 m chaine carré avec palette pour élévateur 1 andaineur Remy.
✆ **04 74 80 04 71**

38 - Vends autochargeuse foin vrac - Recherche petite herse emousseuse + bétaillère 5-6 bêtes + faucheuse 4-5 assiettes marque B.C.S.
✆ **06 71 68 91 94**

38 - Vds c cessation semoir engrais Vicon 800 l, desileuse bloc Botton, Fiat 780 DT 4r TBE 9500 h, moteur Ford 6610 9000 h, covercrop 10 disc, Vds 309 TD pour pièces nombreuses pièces neuve moteur 23 4000 KMS.
✆ **06 23 57 13 16**

38 - Rech groupe électrogène 220-38 ou avec moteur ess ou diesel ou avec prise de force.
✆ **06 09 81 76 57**

42 - Vds 2 roues Michelin (650/75/32) XM 28 40% 1 900 euros; 2 (480/65/24) XM108 80% 400 euros ; 2 Kléber (9,5/44) 80%, 300 euros ; 2 jantes 20W32 renforce 450 euros, 2 (10/24) av. chamb. 150 euros, ts ces articles en flasq 8 trous IH
✆ **06.11.72.70.17**

71 - Vds, cause cessation, épandeur 8 T bétaillère 7 P, pulvé 12 m, pailleuse, matériel élevage, culture.
✆ **03 85 84 85 94 ou 06 23 74 15 54**

71 - Achète presses à foin MD et semoir à maïs Nodet pneumatique.
✆ **06 16 56 14 42**

74 - Table de moulage en inox, répartiteur bloque moule 108 tonnes dim 4 m x 1,30 m.
✆ **06 14 33 09 73**

74 - Rampe Mirode 8 mètres + moteur réducteur moulin à farine mélangeuse 500 kg prix à débattre.
✆ **06 84 23 52 42**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vds C15 an 2000 galerie cr. attel. pneus neufs 100000 kms 2500 euros
✆ **06 76 56 70 97**

38 - Vds C15 E 1993, 57200 km, TBE, prix à débattre.
✆ **06 25 31 32 26**

69 - Bétaillère Master DCI 120 caisse alu neuve, pont PTE, 2004, 154000, révisé
✆ **Gauthier 06 07 74 89 24**

Tourisme

58 - VENDS Golf 4 TDI Sport 2000, 105 000 kms, CT vierge, révisée, entretien VW, excellent état + jantes alu. (0101)
✆ **06 26 37 90 28**

Achat-Vente

Récolte

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91. ou 06.86.08.38.02**

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

38 - Vends : foins 2e coupe de Ray grasen petites bottes, prix intéressant, avoine noir d'hiver.
✆ **04 74 54 26 54 - 06 86 58 57 94**

38 - Vend foin prairie naturelle, récolte 2009.
✆ **04 76 07 21 36**

Bât. Pro.

18 - Vds Ets horticole, 2.350 m2 de serres production av. vente au détail, sur terrain 7.500 m2, avec matériels divers, étudie toutes propositions.
✆ **06.88.33.00.04**

38 - Cherche hangar charpente métal 16 mètres par 12 mètre.
✆ **06 81 03 22 55**

Terrain

69 - Cherche à louer vignes Sud Beaujolais.
✆ **06 18 05 04 20 HR**

Location

Agricole

21 - CHERCHE en location EST Côte d'Or, Ouest Haute-Saône, Sud Haute Marne, pâture clôturée avec eau pour bovins, ferme herbagère. (5201)
✆ **03 80 47 70 01**

Offre

Emploi

26 - RECHERCHE chauffeur tracteur pour son exploitation à l'étranger avec intéressement (fils d'agriculteur). (490C)
✆ **04 75 54 42 60 - 06 98 20 69 06**

Service

38 - ETA recherche ensilage et moissons.
✆ **04 74 88 05 85**

Achat-Vente

Divers

STEPHAN JOSEPH
Aiserey 21110 - Tel. 03 80 29 79 63
Portable 06 85 08 83 14
RÉCUPÈRE VIEILLES FERRAILLES
Département 21

38 - Vds foin petites bottes livraison possible + herse 4m20 : 100 E + char à bandage TBE pour décoration ou musée + meuble d'angle + cuisinière + donne pneus usés.
✆ **04 74 80 59 63**

38 - 1 groupe frigorifique (avec évaporateur) 10/12 m3 : 600 euros ; 1 groupe frigorifique (banque réfrigérée ou chambre froide) 10/12 m3 : 600 euros.
✆ **04 76 71 72 35**

38 - Vends groupe électrogène diesel LG motor 7000 50 hz neuf ; monte bottes ; deux ventilateurs agricole.
✆ **04 76 32 55 79**

38 - Achète acacia 1m80 et 2 mètres pour piquets. Vds 3 grosses vaches croisé Charolaise pleine 3 génisses croisé à finir d'engraissé. Vds une cage de mise bas pour cochon.
✆ **06 15 75 56 60**

69 - Vds clapies ciment - Tracteur Renault N70 - Vibrau 2 m 50 - Barre de coupe 4 assiettes - Bon état.
✆ **06 36 68 48 14**

71 - Vds piquets acacia toutes longueurs, épluchés ou non.
✆ **06 74 58 45 76**

Animaux

Divers

38 - Vds jeune lama blanc 17 mois ; lapins nains, cochons d'inde, coqs issus de croisement Aracuna.
✆ **04 76 88 83 26**

Bovin

VENTES DE REPRODUCTEURS CHAROLAIS
à Charmoy (89)
Mercredis **13 et 20 janvier** à 13h30
Mercredis **17 et 24 février** à 13h30
160 reproducteurs âgés de 15 à 18 mois
inscrits HBC - qualifiés RJR
Tests spermato réalisés
Catalogues: Tel. 03 86 92 36 50

03 - Elevage LENA Olivier VENDS reproducteurs limousins 1 et 2 ans HBL + 15 vaches pleines inscrites, taureau RJ (vêlage mars). Paiement février 2010 (37VB4)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Recherche pâturages bovins plateau Ardéchois
✆ **06 85 12 73 24**

18 - Vends 10 taureaux limousins, non inscrits, 1 an.
✆ **06.14.40.22.10**

18 - Vends choix exceptionnel de 35 reproducteurs charolais HBC, de 10 et 11 mois (nombreux d'origines vêlages faciles) et vaches pleines, TGS, livraison assurée, prix très raisonnables. J et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02.48.56.21.49 ou 06.81.38.47.12**

18 - Vends TB taureaux charolais HBC, BO, 4 de 18 mois, 1 de 5 ans et veaux de l'année, IBR A, FCO 1 et 8.
✆ **02.48.74.51.39 ou 06.86.76.81.23**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs (taureaux adultes, 25 taureaux de 2 ans, 40 veaux de l'année) et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent. (490A)
✆ **03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74**

21 - VENDS vaches pleines race charollaise. (520A)
✆ **03 80 64 67 95**

38 - Vend génisses PH 12-18 mois cause cessation.
✆ **06 98 41 28 14 - 04 74 20 24 77**

42 - Vds taureaux à saillir, prim'holst., très grande origine, issus de mère à taureaux
✆ **06.89.30.04.69**

42 - Vds mâle holstein tout âge père Million Baxter Socrates Calypso mère 167 issu et plus
✆ **06.75.87.28.13**

42 - Vds génisses race brune des Alpes, idem IBR vac. FCO, vêlées et prêtes
✆ **04.77.76.26.91 le soir à 20h**

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, excellentes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ **06 86 85 54 30**

55 - Vends taureaux Holstein à saillir, excellentes origines. Transport assuré. Ferme Picasso.
✆ **06 86 85 54 30**

58 - VENDS taureaux charolais IBR A 18 et 30 mois, adulte., - avoine hiver. Guinot - 58290 Sermages (4901)
✆ **03 86 84 33 19**

58 - VENDS cause cessation cheptel charolais vaches et génisses 30 mois pleines. (520B)
✆ **06 74 37 07 11 - 03 86 84 21 18 - 03 86 84 37 50 après 20h**

58 - VENDS taureaux charolais 18 mois, HBC. GAEC Dessauny E & C - Tremigny 58470 Saincaize (010B)
✆ **06 10 38 78 90**

58 - VENDS laitonnes Salers, GS. (01VB1)
✆ **03 86 37 10 19 HR**

70 - Cherche génisses / VL velées Prim. Holstein.
✆ **06 84 54 06 00**

71 - Vds vaches limousines, indemnes IBR, vêlage printemps.
✆ **06 76 87 51 04**

71 - Vds, c. cessation, 20 vaches, garanties pleines, IBR A, 1 taureau de 30 mois, issu de l'élevage.
✆ **06 19 40 24 60**

71 - Vds 5 taureaux charolais 13 à 20 mois, 1.500 E et laitonnes. EARL Cortier.
✆ **03 85 24 05 39 ou 06 85 39 72 25**

71 - Elevage HBC vend veaux 1 an, taureaux 18 mois repro, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M. C. V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **03 85 54 58 97 ou 06 89 90 35 44**

71 - Elevage limousin bio 140 va. vend vaches repro., vêl. printemps, IBR A, plein air.
✆ **03 85 54 59 77 HR**

88 - Vends veaux F 15 J à 18 mois veaux M 15 à 6 mois vaches lait Montb - Dérouleuse.
✆ **06 22 66 61 22 - 06 37 52 06 12**

petitesannonces

88 - Vends veaux F 15 J à 18 mois veaux M 15 à 6 mois vaches lait Montb - Dérouleuse.

✆ **06 22 66 61 22 - 06 37 52 06 12**

Caprin

26 - VDS 30 Chevrettes alpines TB GEN mise bas 02/2010 + 2 Boucs 2 ans + Fourrage BR

✆ **04 75 59 66 57 (HR)**

38 - Vd bouc ch. 6 ans issu IA : 10 euros ; faneuse traînée Kuhn 4 toupies : 60 euros.

✆ **04 76 38 96 19**

Ovin

21 - VENDS brebis et antenaises pleines X charolaises. (50VB4)

✆ **03 80 96 61 36 HR**

38 - Achète env. 25 agnelles à finir, élevées à l'herbe, nées printemps 2009 et brebis réforme.

✆ **04 76 11 04 83**

Equin

15 - PENSION box 189 euros herbage 120 euros mixte 150 euros/mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur.+ Pur Frison + débour. dressage + mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin.

✆ **04 71 78 53 26**

Chien

69 - Vds chiots Berger Allemand bon berger, bon gardien, parents visibles, mère 250269700245920.

✆ **04 74 26 30 71**

71 - Vends chiots Berger Allemand, nés le 20-10-2009, n° mère 250269801263831.

✆ **06 83 13 82 29**

71 - Vds chiots Beaucerons, mère 2BXP 994, bons pour garde et troupeau, bas prix.

✆ **03 85 55 00 19 H.R.**

71 - Vds chiots mâles Border Collie, parents extra troupeau et cie, numéro : 2 EJN217.

✆ **06 74 51 47 91**

Rencontre

Tarifs attractifs !

L'amour n'a pas de frontières !

Nos adhérentes Polonaises, Roumaines et Africaines sont prêtes à partager votre vie et motivées pour une union stable et sérieuse.

Union Mozaïk

22, rue de la Paix - 58000 Nevers

03 86 60 80 63 & 06 32 85 90 46

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR TRANSMETTRE VOTRE PETITE ANNONCE* Terres de Bourgogne

pa@terres-de-bourgogne.net

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE MARTINE AU 03 80 78 90 40

*Paiement par carte bancaire

Terres de Bourgogne

L'hebdomadaire agricole et rural

VOUS SOUHAITE

UNE TRÈS BONNE ANNÉE

Les offres d'emploi de l'APECITA

AJ015321 - COTE D'OR
VENDEUR CONSEIL RÉPARATEUR MOTOCULTURE H/F
Pr sté spécial. loisirs verts. Missions : Accueil clients & conseil. Vente pièces détachées & fournitures pour mat. jardin, esp. verts. Travail avec techn. Récept. et expéd. prodts. Gestion stock, commandes et rayon. Connaissances en méca. et info. indisp. Sens commerce & contact humain. Rigoureux, méthod. CDI. 35h/sem. Salaire motiv. 13 mois. Prime ancienneté. CE. Mutuelle Entr. Cadeaux fin d'année.

AJ015440 - VOSGES
ANIMATEUR H/F
Pour structure associative. En collaboration avec le Président, missions : promotion et dvlpt des services liés à l'utilisation de matériel agricole, organisation du travail sur les exploitations agricoles. Sera chargé d'apporter des conseils techniques, de chiffrer et d'organiser des travaux. BTS. Bonnes connais. du milieu agricole /du matériel. Entrée : février 2010. CDI. Véhicule de fonction.

AJ015369 - COTE D'OR
COMMERCIAL VENTE FRANCE H/F
Scierie moderne spécialisée dans la transformation et la vente de bois. Vous prospectez une clientèle d'utilisateurs et de distributeurs, vous dvlpez les ventes d'un portefeuille de clients existants. De formation bois et commerce, avec une exp de 5ans au min dans la filière. Excellent sens relationnel, organisé et méthodique, réelle motivation pour accompagner le dvlpmt commercial de la scierie. CDI.

AJ014434 - BOURGOGNE FRANCHE COMTE
TECHNICO-COMMERCIAL H/F
Pour société spécialisée dans l'agrofourniture. Sera chargé de l'animation du réseau de LISA et de revendeurs à la ferme (élevage) sur une dizaine de départements. BTA/BTS avec quelques années d'expérience terrain, pouvant se déplacer 4 jours par semaine (suivi clients et prospection). CDI après période d'essai de 3 mois. Rémunération : fixe + commissions + primes. Véhicule de société.

AJ015451 - MEURTHE ET MOSELLE
VACHER H/F
Pour une exploitation agricole biologique. Mission : Sera chargé de la traite d'un troupeau de 90 vaches laitières et des soins divers (alimentation en foin séché en grange). Expérience impérative. Permis VL. Entrée dès accord. CDD 1 an avec possibilité d'association dans le cadre d'un départ en retraite. Rémunération : 15 à 20 K€ brut annuel.

AJ015534 - COTE D'OR
INGÉNIEUR AGRONOME/MODÉLISATION H/F
Pour institut de recherche qui développe des modèles des effets des pratiques agricoles sur la flore adventice pour contribuer à une agriculture plus durable. Missions : "Debuggage" d'un modèle par simulat. de situat. agri. Mise en forme de données de terrain et comparaison aux simulat. afin d'identifier les erreurs du modèle. Ing. agro. Compétence informatique. Notions du langage C. CDD 12 mois.

AJ015454 - BAS-RHIN
RESPONSABLE PRODUCTION H/F
Pour IAA. Gérer le planning et le personnel de production en respectant le cahier des charges clients et en optimisant la productivité. Veiller au fonctionnement global et à l'optimisation permanente de l'outil de production avec le service maintenance. ING. ou BAC+2 avec expérience de 5 ans mini en IAA ou équivalent. Poste évolutif. Date d'entrée et contrat à définir.

AJ015456 - COTE D'OR
RESPONSABLE DE STAGES FILIERE VITICOLE H/F
Pour centre de formation agricole. Mission : Planificat. de la format. Recrutement/positionnement des stagiaires. Suivi administratif. Coordinat. des intervent. Réalisat. de support pédago. Assurer des missions spécifiques en ingénierie. Bac+3 mini. sciences de la vigne. Exp. ou format. ingénierie de format. Rigueur. Discret. Dispo. CDD 12 mois. Entrée 01/10. Tps plein. 1732 €/brut/mois.

AJ015547 - COTE D'OR
CHARGE D'ETUDE CONTRAT DE RIVIERE VINGEANNE H/F
Pour Ets Public Territorial. Missions : Elaborat. du contrat de rivière sur le bassin. Conduite des études préalables. Rédact. des dossiers. Animat. et concertat. avec les acteurs locaux et part. Ing./Bac+5 spé. ds la gest. des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Connaissances hydrauliques, hydrogéologiques et naturalistes. Sens de l'écoute. Négociat./com. CDD 3 ans. Entrée le 01/03/10.

AJ015487 - HAUT RHIN
2 FUTURS RESPONSABLES DÉPÔT H/F
Pour entreprise d'achats/ventes de céréales et de produits d'approvisionnement pour grandes cultures, vignes et aliments du bétail. 130 salariés. Missions : Accueil, conseils, vente et préparation de commandes. Gestion et mise en place des marchandises. BAC + 2 de formation agricole. Organisé, rigoureux, autonome et impliqué. CDI. Entrée immédiate.

AJ015503 - LORRAINE
TECHNICIENS EN ENVIRONNEMENT EN ZONES NON AGRICOLES ET ESPACES VERTS H/F
Pour OPA. Conseils en espaces verts sur les techniques alternatives. Audits des pratiques phytosanitaires. Réalisations de plans de désherbage et de gestion différenciée. Conseils sur l'aménagement des espaces verts. BAC+2 mini JEV/paysage /environnement. Conn. eau et produits phytosanitaires. Conn. en aménagement paysager. SIG fortement conseillé. Bonne communication. Autonomie. CDD 6 mois.

AJ015508 - FRANCHE COMTÉ
RESPONSABLE COMPTABLE ET FINANCIER H/F
Pour Groupe Coopératif Région Est. Rattaché au directeur général, vous prenez en charge l'ensemble du périmètre comptable et financier de la coopérative et de ses filiales. Contrôle de gestion, trésorerie,élaboration des documents sociaux et fiscaux de la coopérative et des sociétés du Groupe dans le cadre de la consolidation. Elaboration du reporting. Formation supérieure, type DECF. Expérience réussie dans la fonction.

AJ015509 - ALSACE
ANIMATEUR TECHNIQUE EN AGRICULTURE BIO H/F
Pour OPA spécialisée en Agriculture Biologique. Missions : Sera chargé de l'animation du pôle de conversion bio régional et de missions de sensibilisations et d'accompagnement des conversions. Diplôme d'étude supérieur agricole ou environnement avec spécialisation agricole. Expérience en agriculture biologique ou en gestion de projet territorial souhaitée. CDI à Temps plein. Embauche dès que possible. Rémunération selon niveau de formation et compétence.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél : 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél : 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tr
❑ M travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

annonces légales

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

LARDET

S.A. au capital de 457 529,99 €
Siège social
10, rue des Carrières
21190 Chassagne Montrachet
515 720 126 RCS Beaune

Suivant procès verbal en date du 12/06/2009, le conseil d'administration a coopté en qualité d'administrateur M. Joël Boure demeurant 4 bis, rue Victor Hugo 62720 Locquinghem Rety en remplacement de M. Jacinto Torres Guimaraes démissionnaire.
Suivant procès verbal en date du 03/11/2009, le conseil d'administration a coopté en qualité d'administrateur M. Philippe Karmin demeurant l'Orangerie - 18, rue Henri Chevalier 69300 Caluire et Cuire en remplacement de M. Jean Richard Germain démissionnaire le 15/10/2009.
Mention sera portée au RCS de Beaune

AL21011857

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société civile sans statut légal particulier immatriculée au R.C.S. de Dijon, dénommée ADEVI, au capital de 1 000 €uros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion d'immeuble et la jouissance d'un immeuble par les associés.
Son siège est fixé à Vignolles (21200) - Chemin des Ecureuils et les gérants sont:
- Madame Anne Joffraud demeurant à Dijon (21000) - 7 A Place de la France Libre et
- Monsieur Antonio Sergi demeurant à Le Creusot (71200) - 19 rue des Erables.
Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

AL21011859

Au terme d'un acte SSP en date du 22 décembre 2009 il a été constitué une société
Dénomination sociale :
VEPAOG
Siège social : 22 bd foch, 21200 beaune
Forme : SARL
Nom commercial : sarl VEPAOG
Capital : 1020 €
Objet social : Commerce de chauffage, produits à énergie solaire,isolation, rénovation...vins
Gérance : M. Prévôt Bruno, 15 rte de ste marie, 21200 Combertault
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL21011864

Suivant acte reçu par Me Hervé Gueroult, notaire à Rouen, le 29 octobre 2009, a été constituée la société civile dénommée «DAIX3», siège social: Daix (21121) 13 rue de Fontaine.
Capital social: Trois cent quatre-vingt-quatorze mille Euros (394 00,00 €), divisé en 394 000 parts sociales de un euro (1,00€) chacune, numérotées de 1 à 394 000
Constitué d'apports en numéraire
Objet social: l'acquisition, l'administration et l'exploitation l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement:
- de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, et de droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue propriété ou usufruit dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
- de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles ou droits immobiliers en question.
La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres détenus en pleine propriété, nue propriété, ou usufruit par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscription de parts, actions obligations, et de tous titres ou droits sociaux en général.
La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle n'expose pas la société à être soumise à l'impôt sur les sociétés, ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas atteinte au caractère civile de la société.
A cet égard, il est expressément précisé que la société pourra à titre occasionnel et gratuit se porter caution d'un prêt à condition que le prêt soit consenti à l'un de ses associés (ayant pour objet le financement de l'acquisition de parts sociales de la société ou autre).
Durée: 99 ans à compter des son immatriculation au RCS Dijon
Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance, sauf celles entre associés.
Nommé(e)s premiers gérants de ladite société: Monsieur Lionel Jean Gabriel Herrmani, retraité, demeurant à Dijon (21000), 6 A rue Meyerbeer.
Madame Isabelle Hélène Christiane Petit, secrétaire ONF, demeurant à Dijon (21000) 6 A rue Meyerbeer.

AL21011868

DISSOLUTION LIQUIDATION

UNI-T MUSIC & SOUND DESIGN

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 100 euros
Siège social
26, avenue du Lac
21000 Dijon
RCS Dijon 503 929 911

Par assemblée générale extraordinaire 12 novembre 2009 à 14 h 00, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à effet au 12 novembre 2009 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Sayasack Inthavong, demeurant 6, place de la Fontaine d'Ouche 21000 Dijon, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée.

*

Par assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2009 à 14 h 30, les associés ont:
- approuvé les comptes de liquidation;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Mention sera faite au RCS Dijon.
Pour avis

AL21011748

SNC LE SAINT LOUIS BLUES

SNC au capital de 1 524 euros
Siège social : 2 ruelle Deguy
21400 Sainte Colombe sur Seine
334 132 131 RCS Dijon

Aux termes du procès verbal en date du 21 décembre 2009, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 21 décembre 2009.
Liquidateur : M Jack Bouissou 25 av Gabriel Péri 93800 Epinay sur Seine.
La société sera radiée au RCS de Dijon.

AL21011855

BOUISSOU

Sarl au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 ruelle Deguy
21400 Sainte Colombe sur Seine
314 788 646 RCS Dijon

Aux termes du procès verbal en date du 21 décembre 2009, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 21 décembre 2009.
Liquidateur : M Jack Bouissou 25 av Gabriel Péri 93800 Epinay sur Seine.
La société sera radiée au RCS de Dijon.

AL21011856

SCI CENTRES DE FORMATION DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE
SCI au capital de 2 309 970 €
Siège social: Rue Ingénieur Bertin 21600 Longvic
RC Dijon D 343 044 012
Par assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2009, les associés ont:
- approuvé la fusion par voie d'absorption de la société par la SCI Société Civile Cardinet Immobilier, siège social: 68 rue Cardinet - 75017 Paris, RC Paris D 389 597 782,
- constaté la dissolution de plein droit de la société, à raison de son absorption, sous réserve de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale de l'absorbante à se tenir, le 10 décembre 2009.
Pour avis.

AL21011858

CUMA DE LA DHEUNE

N° d'Agrément 21/264
N° d'immatriculation: 428 663 819

L'assemblée générale extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 26 octobre 2009, sur convocation des liquidateurs.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs

AL21011863

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI OSTEO

Société civile immobilière
Au capital de 1000 Euros
Siège social: 2 impasse St Pierre
21000 Dijon
Siren: 442 134 490

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2009, il résulte que:
- le capital social a été augmenté d'une somme de quatre vingt et un mille Euros (81 000 Euros) pour être porté de mille Euros (1000 Euros) à quatre vingt deux mille Euros (82 000 Euros), par compensation du compte courant d'un associé à hauteur de 40 000 Euros et par compensation compte associé-apport en capital d'un autre associé à hauteur de 41 000 Euros. 8100 nouvelles parts de 10 Euros de nominal ont été créées.
En conséquence l'article 6 (apports) et l'article 7 (capital social) des statuts ont été modifiés.
- l'article 8 des statuts (cession entre vifs des parts sociales) paragraphe 1 alinéa 1 a été ainsi complété:
«Toutes cession entre vifs de parts sociales s'opère par acte authentique ou sous seing privé et doit, soit conformément à l'article 1690 du code civil, être signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte authentique, ou soit faire l'objet d'un dépôt d'un original de l'acte de cession de parts au siège social contre remise par le ou les gérants d'une attestation de dépôt).
Dépôts des actes au tribunal de commerce de Dijon.

AL21011872

DÉMISSION

GAEC DE LA RUE MINOIS

21290 Saint Broing les Moines

354 067 985 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01/12/2009, la collectivité des associés a autorisé Monsieur Chevallier Yves à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/2009.
Pour avis, la gérance

AL21011848

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ABA

S.A.R.L. au capital de 4 000 €
3 Place de la Mairie
21470 Brazey en Plaine
RCS Beaune 504 437 484

L'assemblée générale du 15/12/2009 a pris acte de la démission de Mlle Laurence Dumont de son poste de cogérante avec effet le même jour.
Pour avis

AL21011851

Sarl C.T. 8 rue Bénigne Joly 21000 Dijon en cours d'immatriculation
Aux termes de l'AGE du 30/12/2009, Monsieur Othmani Marabout Aymen demeurant 14 rue de l'Arquebuse 21000 Dijon a été nommé gérant à compter du 01/12/2009.

AL21011866

AAD PHENIX II

SASU au capital de 100 000 €
Siège social: 4 avenue du Québec
Territoire de Villebon Les Ulis ZA de Courtaboeuf
91941 Courtaboeuf cedex
518 790 415 RCS Evry

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Cesson Sevigné du 28/12/2009, la société Assainissement Assèchement Décontamination Phenix, SAS au capital de 514 500 € dont le siège social est situé ZA de Courtaboeuf, 4 avenue du Québec Territoire de Villebon Les Ulis 91941 Courtaboeuf cedex, immatriculée au RCS de Evry sous le n°412 146 094, a donné à la société AAD Phenix II ci-avant dénommée, un fonds de commerce ayant trait aux activités génériques de «Assainissement, assèchement, décontamination», sis et exploité au titre de son établissement de Dijon (21000) 38 rue Amiral Pierre.
La date d'effet est fixé au 1er janvier 2010 pour une durée expirant le 31 décembre 2012. Le contrat a été stipulé renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation.
En vertu de ce contrat, la société locataire gérante exploite le fonds à ses risques et périls sous sa responsabilité. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds dont il s'agit ont été acquises par le locataire gérant qui répondra de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds de telle sorte que le bailleur ne soit ni inquiété, ni recherché à ce sujet.
Pour unique insertion
Le président

AL21011869

CESSION

Par acte SSP en date du 30/12/2009, enregistré au service des impôts des entreprises de Dijon, le 04/01/2010,bordereau N° 2010/4 case N°1, Sarl Foxphone capital 2 000 euros 8 rue Bénigne Joly 21000 Dijon RCS 447912968
A cédé à
C.T. sarl 8 000 euros 8 rue Bénigne Joly 21000 Dijon en cours d'immatriculation, un fonds de commerce de télécommunications (hors transmission audiovisuelle), comprenant la clientèle, le nom commercial, l'enseigne, le droit au bail, le matériel, sis 8 rue Bénigne Joly 21000 Dijon, moyennant le prix de 120 000 euros.
La date d'entrée en jouissance est fixée au 30/12/2009.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez 8 rue Bénigne Joly 21000 Dijon.

AL21011867

SCP LANCELIN & Associés
Avocats à la Cour
4, rue du Docteur Maret
21000 Dijon

SARL PIZZA & PASTA

Au capital de 5.000 €
35, Rue de Longvic
21300 Chenôve
RCS Dijon B 512 997 370

Avis de cession de fonds de commerce
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Dijon (Côte d'Or), du 23 Décembre 2009, enregistré à la Recette des Impôts de Dijon Nord le 28 décembre 2009, bordereau n° 2009/1 875, case n° 6, Madame Ebru Konar née le 1er Novembre 1980 à Ankara (Turquie), de nationalité turque, demeurant à Genlis (21110), 8 Rue de Dijon et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro RCS Dijon 511 387 458,
A cédé à la Sarl PIZZA & PASTA, au capital de 5.000 €, dont le siège social est situé à Chenôve (21300), 35 Rue de Longvic, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro RCS Dijon B 512 997 370,
Un fonds de commerce de restauration rapide, sis à Dijon (21000), 39 rue Berbisey.
Les éléments incorporels et corporels dépendant de cette branche d'activité ont été évalués à Trente mille Euros (30.000 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour 25.000 €, et aux éléments corporels pour 5.000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au jour de l'acte.
Les créanciers de la cédante Madame Ebru Konar disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire opposition au paiement du prix, en la forme légale, entre les mains de Maître Simon Lambert, Avocat associé de la SCP Lancelin & Associés, 4 Rue du Docteur Maret à 21000 Dijon, où domicile a été élu à cet effet.
Pour unique insertion.

AL21011870

FUSION

Par a.s.s.p. à Paris en date du 10 décembre 2009, enregistré au SIE de Paris 17ème Les Batignolles, le 16 décembre 2009, bordereau 2009/1 195, case 6,
La Société SCI Société Civile Cardinet Immobilier SCCI
Société civile au capital de 1 200 000 €
Siège social: 68 rue Cardinet - 75017 Paris - RC Paris D 389 597 782
Absorbante
Et:
SCI Centres de Formation de Bourgogne Franche Comté
Société civile au capital de 2 309 970 €
Siège social: Rue Ingénieur Bertin - 21600 Longvic - RC Dijon D 343 044 012
Absorbée
ont réalisé la fusion par voie d'absorption de la société SCI Centres de Formation de Bourgogne Franche Comté par la Société SCI Société Civile Cardinet Immobilier SCCI, qui a fait apport sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2008, correspondant à un actif de 3.041.581 € et un passif de 13.575 €, soit un actif net de 3.028.006 €. Il en résulte une augmentation de capital, pour l'absorbante, de 595.506 € par la création de 198.502 parts nouvelles, d'une valeur nominale de 3 € chacune. La différence entre l'actif net apporté et le montant de l'augmentation de capital constitue une prime de fusion de 2.432.500 €, qui sera inscrite au passif du bilan de l'absorbante.
Par délibération du 10 décembre 2009, les associés de l'absorbante et les associés de l'absorbée ont ratifié la décision d'absorption, de telle sorte que la société absorbée s'est trouvée dissoute de plein droit, sans liquidation.
La société absorbante est devenue propriétaire des biens apportés par la société absorbée, à compter du 10 décembre 2009, et l'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er janvier 2009 au plan comptable et fiscal.
Pour avis

AL21011860

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

Novo Conseils
Société d'Avocats
RN7 - Le Grand Chemin
03400 Toulon sur Allier

SOCIETE VERRES COMPOSITES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622.45 €uros
Siège social
Poisson du Haut
58130 Poiseux
RCS Nevers: 350 195 848
SIRET: 350 195 848 000 30

Décision: assemblée générale à caractère mixte du 16 décembre 2009
- Transfert du siège social
Ancienne mention: Poiseux (Nièvre) - Poisson du Haut
Nouvelle mention: Saint Eloi (Nièvre) - 1134, route de Château-Chinon «Les Rhues»

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE CÔTE D'OR

APPEL DE CANDIDATURES
La Safer se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de AUVILLARS-SUR-SAONE:
3 ha 23 a 94 ca - Au gibot: ZH-192 - Bief d avancon: ZH-129 - Champ devant: A-426 - Champ tibey: A-189 - La combe: C-697-700 - La petite vesvre: ZD-13 - La virotte: A-80-81-82 - Les basses rongeottes: A-321 - Les rogeres: C-374 - Les soirottes: C-35 - Sur les coteaux: C-590-611-625 - Vignes de la gauderie: C-713
Cmne de BAGNOT:
6 ha 34 a 78 ca - Les petites mortes: ZB-53(*)-55(*) - Sur les pres de bagnot: A-132
Cmne de BROIN:
53 a 02 ca - Croix de mission: ZA-20 - La daignosse: C-863(*)
Cmne de GLANON:
49 a 15 ca - Le floribeau: A-598 - Le gibot: ZA-7

Commune de MANLAY(21) - Surface sur la commune : 53 ha 44 a 86 ca B-140 D- 136 D- 142- 144 E- 181 E- 183 E-186(J)- 186(K) F- 173 F- 176- 177-195[178] F- 197[174](J)- 197[174](K)-198[174](J)- 198[174](K)

EPERNAY SOUS GEVREY:
9 ha 97 a 39 ca - La fontenelle: C-77-78-79-80-81-83-85-86-88-90-92-93-95-96-104-107-108-112-113-115-116-117-118-275[97]-285[102]-358[102]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/01/2010 à Safer de Bourgogne, rue F.Mitterrand, 21850 Saint-Apollinaire, Tél. 0380789989
Où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL21011873

annonces légales

- Gérance:
Ancienne mention:
Madame Gwénola Delourme demeurant à Poiseux (Nièvre) - Poisson du Haut,
Nouvelle mention:
Madame Gwénola Delourme demeurant à Poiseux (Nièvre) - Poisson du Haut,
Monsieur Géraud Delourme demeurant 13, rue Général Auger - Nevers (Nièvre).

AL58011986

Novo Conseils
Société d'avocats
15, rue Adam Billault
58000 Nevers

«ESPRIT CAMPAGNE»

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 030 000 €uros
Siège social
Gimoulle (58470)
Route de Fertot
RCS Nevers: 483 509 436

Décision: Assemblée générale du 19 décembre 2009
Les modifications des mentions antérieurement publiées qui sont frappées de caducité sont les suivantes:
Anciennes mentions
Siège social: Route de Fertot - 58470 Gimouille
Activités:
- le conseil en matière hôtelière,
- la prestation de services de gestion et de secrétariat,
- la propriété et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers.

Nouvelles mentions
Siège social: «Le Douat» 18150 Cuffy
Activités:
- la conception, le développement et la commercialisation de concepts d'hébergement innovants,
- le conseil en matière hôtelière,
- la prestation de services de gestion et de secrétariat,
- la propriété et la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers.

Pour avis

AL58011989

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

Me Christophe Robert,
10 rue Vauban, BP 407,
58004 Nevers cedex

Suivant acte reçu par Me Christophe Robert, notaire à Nevers, le 29 décembre 2009.
Monsieur André Philippe Durand, retraité et madame Raymonde Bouchard, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Chevenon (58160), 25, Route de Jaugenay.
Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Paris 18ème arrondissement (75018) le 23 octobre 1948.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
Ont décidé de modifier leur régime matrimonial de la façon suivante:
Adopter pour base de leur union le régime de la communauté universelle de biens meubles et immeubles, présents et à venir, tel qu'il est établi par l'article 1526 du code civil.
Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Robert, notaire à Nevers (58000) 10 rue Vauban.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis

AL58011998

Notaires

SCP Daniel Metayer
et Francis Lheritier
Notaires associés
6 avenue Saint-Just, 58000 Nevers

Suivant acte reçu par Me Daniel Metayer notaire associé à Nevers, le 24 décembre 2009, monsieur Philippe René Claude Durand, ingénieur, et madame Marie-Chantal Jacquelin Beaume, sans profession, demeurant ensemble à Varennes-Vauzelles (58640), 29 Rue Léon Blum, mariés à la mairie de Nevers (58000), le 21 avril 1979, sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Daniel Metayer, notaire associé à Nevers, 6 avenue Saint-Just.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis et insertion,
Me Daniel Metayer

AL58012008

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SARL LA FERME DU SOLEIL ET DE LA LOIRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 €
Port Aubry
58200 Cosne/Loire

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 décembre 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée:
Dénomination sociale: SARL «La Ferme du Soleil et de La Loire»
Capital: 60 000 € divisé en 6 000 parts sociales d'un montant de 10 € chacune.
Siège: Port Aubry - 58200 Cosne/Loire
Objet: la production d'électricité à partir de panneaux solaires, énergie photovoltaïque, exploitation d'installation de production d'électricité à partir de toutes sources d'énergies renouvelables qui a pour support l'exploitation agricole des associés.
Durée: 99 années
Gérant: M. Melet Emmanuel
Mme Melet Marguerite
M. Robin Bernard
Immatriculation au RCS: greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention
Le gérant

AL58011987

EARL DU FERRY

Au capital de 492 300 €
Le Ferry - 58460 Corvol l'Orgueilleux

Par acte sous seing privé, il a été procédé à la création de la société Earl du Ferry prenant effet au 21 décembre 2009 et disposant des caractéristiques suivantes:
Forme: Société civile à responsabilité limitée
Objet: Activités réputées agricoles
Dénomination sociale: Earl du Ferry
Siège social: Le Ferry - 58460 Corvol l'Orgueilleux
Associés: M. et Mme Rousseau Jean Michel et Sylvie
Gérant: M. Rousseau Jean Michel, demeurant Le Ferry, 58460 Corvol l'Orgueilleux
Capital social: 492 300 € divisé en 4 923 parts de 100 € représentant de biens mobiliers et immobiliers de communauté
Durée: 99 ans
Immatriculation: La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
Les fondateurs

AL58011995

LEGALYS CONSEILS
Maître Eric Massereau
Route d'Orléans - BP 89
18230 Saint Doulchard

Avis est donné de la constitution, par acte SSP en date à Varennes Vauzelles, Nièvre du 20 novembre 2009, pour une durée de 99 ans, de la S.C.I. dénommée SCI Ceracam, au capital de 1 000 Euros dont le siège est à Imphy, (58160) 2 rue de la Plage,
Objet: acquisition, construction, propriété, administration, exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis et non bâtis, notamment à usage commercial, industriel, artisanal, professionnel, de bureaux ou d'habitation; tous travaux de réparation, entretien, agrandissement et constructions afférents aux immeubles à acquérir.
Gérance: Monsieur Fathi Ben Amor, demeurant à Saint Eloi, (58000) 35 Ter route de Trangy,
Immatriculation au RCS de Nevers
Toute cession de parts à une personne, non associée, quelque soit son lien de parenté avec le cédant, suppose un agrément préalable des associés réunis en assemblée extraordinaire.
Pour avis,
La gérance

AL58011997

Notaires

SCP J.P. Jacob
et C. Theveny
Notaires associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me C. Theveny, notaire associé à Cosne cours sur Loire (Nièvre) le 19/12/2009.
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société à responsabilité limitée
Dénomination: Sarl V.O. Distribution
Siège social: Tracy sur Loire (Nièvre) Maltaverne, 36 route Nationale
Objet: en France et à l'Etranger: Vente de tous produits se rapportant à l'activité viticole, vins et alcools et toutes activités se rapportant à cet objet, et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet.
Durée: 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Apports en numéraire: la somme de 1 000 Euros
Capital social: 1 000 Euros divisé en 100 parts de 10 Euros chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 100.
Gérance: Est nommé comme premier gérant de ladite société pour une durée illimitée: Mr Thierriaz Olivier époux de Mme Faure Virginie, dt à Cosne cours sur Loire (Nièvre) Allée des Vergnes, Villechaud.
Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis,
Me Theveny, notaire

AL58011999

Notaires

SCP J.P. Jacob et C. Theveny
Notaires associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me J.P. Jacob, notaire associé à Cosne cours sur Loire (Nièvre) le 22/12/2009,
Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société à responsabilité limitée
Dénomination: SARL Avenir Paysage Services
Siège social: Pouilly sur Loire (Nièvre) zone artisanale des Bardebouts
Objet: en France et à l'Etranger: services à la personne, petits travaux de jardinage, et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet.
Durée: 50 ans à compter de son immatriculation au RCS
Apport en numéraire: la somme globale de 1 200 Euros
Capital social: 1 200 Euros divisé en 1 200 parts de 1 euro chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 1200 attribuées aux associés en proportion de leurs apports.
Gérance: est nommé comme premier gérant pour une durée illimitée: Mme Anne-Marie Pege, épouse de Mr Rommel, dt à Pouilly sur Loire (Nièvre) «Charenton».
Ladite société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis,
Me Jacob, notaire

AL58012000

Constitution SSP à Nevers en date du 24-12-2009 de la SARL au capital variable: une note de vin. **Capital**: 20 000 Euros - **Capital minimum**: 10 000 Euros - **Maximum**: 200 000 Euros -**Siège**: 5, Rue du Puits du Bourg, 58000 Nevers. **Durée**: 99 ans. Gérance durée indéterminée nommée par assemblée du 24-12-2009: Pinchon Pierre demeurant 5 rue du Puits du Bourg, 58000 Nevers. **Objet**: Ventes de vins et produits du terroir à consommer sur place ou à emporter.
Restauration. RCS Nevers.

AL58012004

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 03/12/2009 concernant la société DALL. Il fallait lire : l'AGE du 31/08/2009 a nommé en qualité de gérant Mr Nakam Jean-Claude, à compter du 31/08/2009.

AL58012001

➜ CONVOCATION

CENTRE LOIRE

Sociétaire du Crédit Agricole Centre Loire,
vous avez rendez-vous à partir du 9 février 2010 avec votre Caisse Locale pour participer à son Assemblée Générale

Comme tous les sociétaires, vous allez recevoir votre invitation à l'Assemblée Générale de votre Caisse Locale.

ARGENT S/ SAULDRE
mercredi 24 février 2010 18 H 30
Salle Jean Boinvillier à Brinon sur Sauldre
ARTENAY
vendredi 05 mars 2010 18 h 30
Salle des Fêtes d'Artenay
AUBIGNY S/NERE
mercredi 17 février 2010 18 h 30
Salle des Fêtes d'Aubigny sur Nère
BAUGY
vendredi 12 février 2010 18 H 30
Salle des Fêtes de Baugy
BEAUGENCY
jeudi 4 mars 2010 18 H 30
Salle des Fêtes des Hauts de Lutz à Beaugency
BEAUNE LA ROLANDE
vendredi 19 février 2010 18 H 30
Salle du Parville à Beaune La Rolande
BELLEGARDE
vendredi 5 mars 2010 19 H 00
Salle polyvalente Yves GARRE
Place Ambulance à Ladon
BOURGES LITTRvâ
jeudi 25 mars 2010 18 H 30
Salle Bascoulard Route de Guéry à Bourges
BOURGES MARRONNIERS
jeudi 11 mars 2010 18 H 30
Salle Bascoulard Route de Guéry à Bourges
BOURGES NORD
jeudi 18 mars 2010 18 H 30
Salle de la Chancellerie
Rue louise Michel à Bourges
BRIARE - BONNY
vendredi 5 mars 2010 18 H 30
Salle Polyvalente
Place de la Mairie à Bonny sur Loire
BRINON S/BEUVRON
mardi 16 février 2010 18 H 30
Ferme Auberge La Belerie
à Brinon sur Beuvron
CHÇTEAU-CHINON
jeudi 4 mars 2010 19 H 00
Salle des fêtes de Corancy
CHATEAUMEILLANT
mercredi 24 mars 2010 19 H 00
Salle Georges Mallet de Vandègre
à Chateaumeillant
CHATEAUNEUF - ST BENOIT
vendredi 12 mars 2010 18 H 30
Espace Florian à Chateauneuf sur Loire
CHATEAUNEUF S/ CHER
jeudi 18 février 2010 18 H 00
Centre Socio Culturel
à Chateauneuf sur Cher
CHATEAU-RENARD
mardi 2 mars 2010 19 H 00
Salle polyvalente de St Germain des Près
CHATILLON COLIGNY
vendredi 12 mars 2010 19 H 00
Espace Colette à St Geneviève des Bois
CHATILLON EN BAZOIS
vendredi 26 mars 2010 19 H 00
Salle de la MJC à Chatillon en Bazois
CHATILLON S/ LOIRE
jeudi 25 février 2010 18 H 30
Centre Socio Culturel à Chatillon sur Loire
CLAMECY mercredi 24 mars 2010 18 H 00
Salle des fêtes de Rix
CLERY ST ANDRvâ
jeudi 11 février 2010 19 H 00
Salle des Fêtes de Cléry Saint André
CORBIGNY
vendredi 19 février 2010 18 H 30
Salle de l'Abbaye à Corbigny
COSNE S/ LOIRE
mercredi 10 mars 2010 19 H 00
Salle de la Chaussade à Cosne sur Loire
COURTENAY
mercredi 3 mars 2010 19 H 00
Foyer communal de Courtenay
CULAN
vendredi 26 mars 2010 19 H 00
Salle polyvalente de Culan
DECIZE
jeudi 11 mars 2010 18 H 45
Salle des fêtes à LA MACHINE
DONZY
jeudi 18 février 2010 19 H 00
Salle des fêtes de Donzy
DUN S/ AURON
vendredi 12 mars 2010 18 H 30
Salle polyvalente,
Rue de la Noraie à Dun sur Auron
ENTRAINS S/ NOHAIN
mercredi 3 mars 2010 18 H 30
Salle des fêtes d'Entrains sur Nohain
ENTRE LOIRE ET NIEVRE
jeudi 11 février 2010 19 H 00
Casino Planétarium de Pougues les Eaux
FAY AUX LOGES
jeudi 18 février 2010 18 H 00
Salle polyvalente de Fay aux Loges
FERRIERES EN GATINAIS
mercredi 10 mars 2010 19 H 00
Salle polyvalente de Ferrières en Gatinais
FLEURY - SARAN
mercredi 3 mars 2010 18 H 30
Espace BERAIRE Route Nationale
à la Chapelle St Mesmin
FOURS
vendredi 19 mars 2010 19 H 00
Centre Culturel Rue François Mitterand
à Cercy La Tour
GIEN
jeudi 25 février 2010 19 H 00
Salle CUIRY Chemin de Cuiry à Gien
GRACAY
mercredi 10 mars 2010 17 H 30
Centre Socio Culturel de Gracay
HENRICHEMONT
vendredi 12 février 2010 18 H 30
Salle des Fêtes d'Henrichemont
JARGEAU - TIGY
vendredi 12 février 2010 18 H 00
Salle des Fêtes de Vienne en Val
LA CHARITE S/ LOIRE
mercredi 24 février 2010 18 H 30
Salle des Fêtes Rue St Anne
à la Charité sur Loire
LA FERTE ST AUBIN
vendredi 26 février 2010 19 H 00
Salle Madeleine Sologne à La Ferté St Aubin
LA GUERCHE S/ L'AUBOIS
vendredi 19 février 2010 19 H 00
Salle des Fêtes Parc Maurice Fuselier
à la Guerche sur l'Aubois
LA SOURCE - ST CYR
mercredi 10 mars 2010 18 H 30
Salle des fêtes de St Cyr en Val Rue André Champault à St Cyr en Val
LE CHATELET EN BERRY
vendredi 19 mars 2010 19 H 00
Salle du Foyer Rural au Chatelet en Berry
LvâRvâ
jeudi 25 mars 2010 18 H 45
Salle des fêtes de Léré
LES AIX D'ANGILLON
jeudi 4 mars 2010 18 H 30
Salle des fêtes des Aix d'Angillon
LEVET
vendredi 19 mars 2010 18 H 00
Salle des Fêtes de Levet
LIGNIERES
mardi 9 mars 2010 18 H 15
Pôle du Cheval Salle de l'hippodrome à la Celle Condé.
LORMES
mercredi 3 mars 2010 19 H 00
Salle culturelle de Lormes
LORRIS
jeudi 11 mars 2010 18 H 30
Salle Blanche de Castille à Lorris
LUZY
jeudi 18 mars 2010 18 H 30
Salle des Fêtes Marcel Joyeux à Luzy
MALESHERBES
vendredi 05 mars 2010 18 H 30
Salle Polyvalente à COUDRAY
MEHUN - LURY
jeudi 25 mars 2010 18 H 00
Centre Socio Culturel de Mehun sur Yèvre
MEUNG S/ LOIRE
vendredi 26 février 2010 19 H 00
Salle des fêtes de Meung sur Loire
MONTARGIS
mardi 23 février 2010 18 H 30
Espace Jean Vilar 264 Rue de la Mère Dieu à Amilly
MONTSAUCHE
vendredi 19 mars 2010 18 H 30
Salle des fêtes de Montsauche
MOULINS ENGILBERT
vendredi 26 mars 2010 18 H 30
Salle polyvalente de Moulins Engilbert
NERONDES
vendredi 19 février 2010 18 H 00
Salle des fêtes de Nérondes
NEUVILLE AUX BOIS
mercredi 24 mars 2010 18H 30
Salle des fêtes de Neuville aux Bois
NEVERS
mercredi 3 mars 2010 19 H 15
Maison de la Culture de Nevers
OLIVET
mardi 9 février 2010 18 H 45
Salle d'Yvremont à Olivet
ORLEANS CENTRE
vendredi 5 mars 2010 19 H 00
Centre de conférence 9 Place du 6 juin 1944 à Orléans
ORLEANS ST MARCEAU
jeudi 25 février 2010 19 H 00
Salle des Fêtes de St Privé St Mesmin Rue de la Salle des Fêtes à ST PRIVE ST MESMIN
OUROUX EN MORVAN
vendredi 19 mars 2010 18 H 30
Salle des fêtes de Montsauche
OUTARVILLE
jeudi 25 février 2010 18 H 00
Salle des fêtes de Bazoches les Gallerandes
PATAY - CHARSONVILLE - EPIEDS
jeudi 11 mars 2010 19 H 00
Salle des fêtes de Patay
PITHIVIERS
vendredi 26 février 2010 19H 00
Salle des Fêtes Place Chantoiseau
à Pithiviers
POUILLY S/ LOIRE
vendredi 19 mars 2010 18 H 30
Salle des fêtes de Pouilly sur Loire
PREMERY
jeudi 25 mars 2010 19 H 00
Mairie de Premery
PREVERANGES
jeudi 18 mars 2010 19 H 00
Salle polyvalente de Préveranges
PUISEAUX
vendredi 26 février 2010 18 H 45 Gymnase de Puiseaux Rue Nieder Roden
à PUISEAUX
SANCERGUES
jeudi 25 février 2010 18 H 30
Salle des Fêtes de Sancergues
SANCERRE
mercredi 24 février 2010 18 H 30
Cave de la Mignonne à Sancerre
SANCOINS
jeudi 11 février 2010 19 H 00
Salle Oscar Métenier à Sancoins
SCEAUX DU GATINAIS
jeudi 4 mars 2010 18 H 30
Gymnase de Corbeilles
SOLOGNE NIVERNAISE
samedi 13 mars 2010 10 H 30
Salle des fêtes de Lucenay Les Aix
ST AMAND EN PUISAYE
vendredi 19 février 2010 18 H 30
Salle des fêtes de Dampierre sous Bouhy
ST AMAND MONTROND
jeudi 18 mars 2010 18 H 00
Cité de l'Or à St Amand Montrond
ST BENIN D'AZY
vendredi 26 mars 2010 18 h 30
Salle des Fêtes Place du Champ de Foire à St Benin d'Azy
ST DOULCHARD
mardi 9 mars 2010 18 H 45
Centre Socio Culturel de St Doulchard
ST FLORENT - CHAROST
jeudi 18 mars 2010 18 H 30
Espace Louis Aragon à St Florent sur Cher
ST JEAN DE BRAYE - CHECY
jeudi 25 mars 2010 18 H 30
Ecole du Cirque GRUSS 35 rue du Petit Bois à ST JEAN DE BRAYE
ST JEAN DE LA RUELLE - LA CHAPELLE
vendredi 12 mars 2010 18 H 30
Espace Béraire à la Chapelle St Mesmin
ST JEAN LE BLANC
mercredi 10 mars 2010 18 H 30
Salle des Fêtes de Montission
ST MARTIN D'AUXIGNY
vendredi 26 février 2010 18 H 30
Salle des fêtes de St Martin d'Auxigny
ST PIERRE LE MOUTIER
vendredi 12 février 2010 18 H 30
Salle des Fêtes de St Pierre Le Moutier
ST SAULGE
mercredi 24 février 2010 18 H 45
Mairie de Saint Saulge
SULLY S/ LOIRE
vendredi 12 mars 2010 19 H 00
Salle BLAREAU à Sully sur Loire
TANNAY
mercredi 24 mars 2010 19 H 00
Salle des Fêtes de Tannay
VAILLY S/ SAULDRE

annonces légales

mardi 9 mars 2010 18 H 30
Centre Socio Culturel de Vailly sur Sauldre
VARZY
mercredi 10 février 2010 19 H 00
Lycée Horticole du Haut Nivernais à Varzy
VIERZON
jeudi 11 mars 2010 18 H 30
Mac Nab à Vierzon

Assemblée Générale Mixte

Assemblée Générale Extraordinaire
Modification de l'article 7 (augmentation du plafond capital social)
Pouvoirs pour formalités
Tous les sociétaires sont convoqués. Si le quorum n'est pas atteint, conformément aux statuts, une seconde Assemblée Générale Extraordinaire sera prévue.

Assemblée Générale Ordinaire

Compte rendu financier et d'activité de la Caisse locale
Approbation des comptes de l'exercice 2009
Quitus au Conseil d'administration
Approbation des remboursements de parts
Fixation du taux d'intérêt à verser aux parts
Affectation du résultat
Renouvellement des membres du Conseil d'administration
Pouvoirs pour formalités
Les Conseils d'administration

AL58011981

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LES VERTS PRES

SCI au capital de 9 14,69 €,
Siège Social : 15 rue St Martin 58000 Nevers
N° SIREN : 351 126 222 000 14
RCS : Nevers D 351 126 222

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du vingt sept novembre deux mille neuf, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour. Madame Claire Gobier épouse Rerolle demeurant La Motte Farchat, 58240 Fleury sur Loire, est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à son domicile. C ,Àoèst à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis et mention, Madame Claire Gobier, liquidateur,

AL58011985

EARL DE LA PLANCHE

Société civile en liquidation
au capital de 172 400 €
La Planche
58240 Luthenay Uxeloup
RCS Nevers - 339.856.668

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2009, il a été procédé au retrait de l'associée non exploitante, Melle Genoux Emilie et l'associée unique de l'EARL de la Planche, Mme Genoux Isabelle a décidé la dissolution de la société à compter du 31 décembre 2009.
Mme Genoux Isabelle a été nommée en qualité de liquidateur et dispose des pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Mme Genoux Isabelle, au siège de liquidation: Quartier - 58380 Lucenay les Aix.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur

AL58011990

FIDAL **Société d'avocats**
41, bld du Pré Plantin
58000 Nevers

SA GOZZI

SA en liquidation au capital de 50 600 euros
Siège de liquidation : les Quatre Cheminées
58640 Varennes Vauzelles
317 929 156 RCS Nevers

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 12 décembre 2009 au domicile du liquidateur: les Quatre Cheminées 58640 Varennes Vauzelles, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société, donné décharge de leurs mandats à M Michel Gozzi, liquidateur, ainsi qu'à M Christian Perrin-Bondoux, commissaire aux comptes et constaté la clôture de la liquidation de la société.
Le compte de la liquidation sera déposé au Greffe du tribunal de commerce de Nevers auprès duquel sera demandée la radiation de la société du registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le liquidateur M Gozzi

AL58011991

SOFIRAL
12 rue Lamartine 58000 Nevers

IN'MICRO

Sarl au capital de 7 500 euros
38 rue des Grandes Chenevières
Hameau de Fontenailles
89480 Andryes
RCS Auxerre 494 356 934

Assemblée générale extraordinaire du 15/12/2009 : dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Gabriel Perpina, demeurant 38 rue des Chenevières Hameau de Fontenailles 89480 Andryes, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relafifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au RCS.
Pour avis, le liquidateur

AL58011992

S.A.R.L JALLOIS P.

Société à Responsabilité limité
Au capital de 7.622,45 €uros
Siège social : Savault 58230 Ouroux en Morvan
RCS : Nevers B 393 868 179

L'assemblée général extraordinaire de clôture de liquidation des associés réunie le 26 décembre 2009 à Ouroux En Morvan (Nièvre), à la diligence du liquidateur, Mademoiselle Marie-Laure Jallois, demeurant à Ouroux en Morvan (Nièvre), a approuvé le compte définitif de liquidation, décidé la répartition du produit net de la liquidation et prononcé la clôture de la liquidation.

AL58011993

TP 2000

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622 Euros
Siège social: 247 Rue du Champ du Bois,
58130 Urzy
RCS Nevers: 348 563 206

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2009, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2009.
Mr Michel Crépillon est nommé liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé: 247 Rue du Champ du Bois, 58130 Urzy.
Toute correspondance devra être adressée au siège de la liquidation ainsi que toute notification d'actes ou documents.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis et mention,
Le liquidateur Michel Crépillon

AL58011996

BONNIOL ASSOCIÉS CONSULTING

Sarl au capital de 4000 €
Siège social:
8, Route de Cossaye, 58300 Lamenay/Loire
504845736 RCS Nevers

L'A.G.E. du 31/12/2009 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mr Bonniol Alain, demeurant 10 rue de L'Enclos, 77240 Cesson, et fixé le siège de liquidation à 8 route de Cossaye, 77240 Lamenay sur Loire
Modification au RCS de Nevers

AL58012007

MODIFICATION DE CAPITAL

S.A.R.L. «HOLDING S.C. INVESTISSEMENTS»

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 121 000 €
Siège Social : 11 Rue de Verdun,
58640 Varennes Vauzelles
R.C.S. Nevers 497 892 893, 2007 B 122

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/12/09, il résulte que le capital a été augmenté en numéraire de cinquante mille euros (50 000€) pour être porté à cent soixante et onze mille euros (171 000 €) euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
- **Ancienne mention**
Capital : cent vingt et un mille euros (121 000 €)
- **Nouvelle mention**
Capital : cent soixante et onze mille euros (171 000 €) euros.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, le gérant

AL58011978

DÉMISSION

SOFIRAL
12 rue Lamartine
58000 Nevers

S I 2 D

SAS au capital de 700 000 euros
15 rue de la Loge
58300 Saint Léger des Vignes
Nevers 408 994 010

Assemblée générale mixte du 14/12/2009: prise d'acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, la société SECAC et du Commissaire aux comptes suppléant, M. Pascal Resplandy.
En vertu des dispositions de Loi de Modernisation économique et de son décret d'application, il a été également décidé de ne pas procéder à la nomination de nouveaux commissaires aux comptes.
Pour avis
Le président

AL58011988

CESSION

FIDAL **Société d'avocats**
41, Bld du Pré Plantin
58000 Nevers

Suivant acte SSP en date à Nevers (Nièvre) du 17 décembre 2009 et Viriat (Ain) du 23 décembre 2009, enregistré au Pôle départemental d'enregistrement de Nevers, le 30 décembre 2009, bordereau n°2009/1636, case n°13, extrait 3791.
La société Bourgogne Environnement Travaux Publics BETP, sarl au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 19 rue de Bibracte 58120 Château Chinon, immatriculée 384 437 257 RCS Nevers, société en liquidation judiciaire, représentée par la Selarl Aurélie Lecaudey, mandataire judiciaire 14 avenue Marceau 58000 Nevers,
A cédé, en application de l'article L.642-5 du code de commerce, à la société Bourgogne Environnement SAS au capital de 10 000 euros, ayant son siège social Les Jacquets 01370 Beny immatriculée 514 187 913 RCS Bourg en Bresse :
Un fonds de commerce de ramassage d'ordures ménagères et l'ensemble des actifs liés à l'activité environnement avec les éléments corporels servant à son exploitation, dépendant de la liquidation judiciaire de la société BETP, sis et exploité 19 rue de Bibracte 58120 Château Chinon ville et ZA Nord Buisson des Cailles 89120 Charny.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 54 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 3 000 euros et aux éléments corporels pour 51 000 euros.
Conformément aux dispositions de l'article L.642-8 du code de commerce, l'entrée en jouissance est intervenue le 10 juin 2009.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au Cabinet de la Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau 58000 Nevers.
Pour unique insertion

AL58012002

VENTE

Par acte sous seing privé à Varennes Vauzelles le 10 décembre 2009, enregistré au Pôle Départemental d'enregistrement de Nevers le 21 décembre 2009, bordereau 2009/1 603, case n°3
La société PMC-MILLIOT, société anonyme au capital de 38 112,25 Euros, dont le siège est Allée des Epinettes, bat. 9, ZI Nord,, 77200 Torcy, immatriculée au RCS de Meaux sous le n°320459977, représentée par monsieur Jean Pichotin, président directeur général.
A vendu à la société Nivernaise de Pesage, société par actions simplifiée au capital de 3 000 Euros, dont le siège est à l'Escave, 63850 Egiseneuve d'Entraigues, en cours d'immatriculation au RCS de Clermont Ferrand.
Une partie de son fonds de commerce de matériel de pesage, vente, location, réparation.
Sis et exploité: 1, Rue Jeanne La Bourbe/43 rue des Erables, 58640 Varennes Vauzelles
Moyennant le prix principal de 5 500 Euros (cinq mille cinq cents euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour: 1 500 Euros et aux éléments corporels pour 4000 Euros.
La prise de possession et l'entrée en jouissance ont eu lieu le 1er décembre 2009.
Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications, pour la validité au fonds vendu, et pour la correspondance chez Mr Jean-Patrick Saint-Adam, 14 rue de Castiglione, 75001 Paris

AL58011994

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SARL «TRADE WAY»
au capital de 3 000 euros, CUY (89140)
501 833 677 RCS Sens
Aux termes d'une décision lors de l'assemblée générale du 23 décembre 2009, l'associé unique décide du changement de dénomination qui devient « TRADE AWAY »
La modification sera faite au RCS de Sens, pour avis, le gérant.

AL89011947

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte SSP en date 16/12/2009:
Dénomination: Agritest'S
Forme : EURL
Siège : 33 Rue du Mal Leclerc
89140 Serbonnes
Objet social : Contrôle technique des pulvérisateurs agricoles
Durée : 99 ans
Capital : 5000 E
Gérance : Maxime Serdin,
33 rue du Mal Leclerc
89140 Serbonnes

AL89011934

Par acte SSP du 9/12/2009, il a été constitué une Société Annonyme
Dénomination :
MELISEY ELECTRONIC
Objet social : la fabrication, la vente, la distribution de tous appareils électriques et électroniques.
Siège social : Route de Tonnerre, 89430 Melisey
Capital : 290.000 €
Durée : 99 ans
Administrateurs :
M Araujo Carlos, demeurant 22 rue de Bourgogne, 41300 Selles Saint Denis.
M Bigonneau Gilles, demeurant 17 rue de Godefroy de Cavaignac, 75011 PARIS.
M Bigot Pierre, demeurant 145 Allée des Alpes, 38500 Coublevie.
M Cottint Georges, demeurant 24 Rue de la Hacquinière, 91440 Bures Sur Yvette.
M Leleu Pascal, demeurant La Brigaudière, 41200 Pruniers en Sologne.
CAC Titulaire M Verdeaux Jean-Marie 12 rue Aristide Briand 10000 Troyes , CAC Suppléant M FRANCOIS Thierry
4 rue Aristide Briand 10000 Troyes
Le Conseil d'administration du 08/12/2009 a nommé en qualité de Président du Conseil d'administration M Leleu Pascal et confié la Direction Générale de la société au Président du Conseil d'administration.
Immatriculation au RCS de Auxerre

AL89011941

Par acte sous seing privé en date du 21 décembre 2009, il a été constitué une société civile de moyens aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCM PEYNOT
Capital : 1 200 €, divisé en 120 parts de 10 €.
Siège social : 8 rue Emile Peynot 89100 Sens.
Objet : la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé.
Durée : 50 ans.
Co-Gérantes : Mademoiselle Emilie Hendrickx demeurant à Voisines (89260), 2 rue de l'Horloge.
Mademoiselle Christelle Boudy demeurant à Paris (75014), 4 rue de Châtillon.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL89011943

Par acte sous seing privé en date du 11 décembre 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Aqua-Planet
Capital : 4 000 €, divisé en 1 000 parts de 4 €.
Siège social : 6, boulevard du Mail 89100 Sens
Objet : l'achat, la vente, en commerce de gros, demi-gros ou détail de tout matériel lié au traitement des eaux domestiques, industrielles, collectivités, ou ayant attrait à l'écologie et/ou à l'environnement ; l'importation, l'exportation de tout matériel lié au traitement des eaux ; l'audit, les études de projet, le contrôle des installations ainsi que l'assistance technique.
Durée : 99 ans.
Gérant : Monsieur Michel Chambon demeurant à Joigny (89300), 12 rue Blaise Pascal.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL89011945

GCM INVESTISSEMENT

Aux termes d'un acte SSP en date à Charmoy le 18 novembre 2009,
Avis est donné de la constitution de la Société à responsabillité limitée «GCM Investissement»
Objet social : Toutes opérations immobilières d'achat en vue de la vente (marchand de biens), la promotion et la gestion immobilière, la construction et la vente immobilière, la création ou la prise de participation dans des sociétés de promotion immobilière, de gestion locative, d'administration de biens, d'agent immobilier. L'acquisition de tous biens immobiliers en vu de leur exploitation par la location.
Durée : 99 ans
Siège social : 32 rue du Pont 89400 Charmoy
Capital social : 10 00 euros
Gérance : Monsieur Jean-Yves Georgelin, demeurant 25 rue Pierre Butin 95000 Pontoise a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée.
RCS Sens

AL89011946

Par acte SSP du 08/12/2009, il a été constitué une société anonyme
Dénomination :
Melisey Electronic
Objet social : la fabrication, la vente, la distribution de tous appareils électriques et électroniques.
Siège social : route de Tonnerre, 89430 Melisey
Capital : 290 000 euros
Durée : 99 ans
Administrateurs :
M Araujo Carlos, demeurant 22 rue de Bourgogne, 41300 Selles Saint Denis.
M Bigonneau Gilles, demeurant 17 rue de Godefroy de Cavaignac, 75011 Paris.
M Bigot Pierre, demeurant 145 Allée des Alpes, 38500 Coublevie.
M Cottint Georges, demeurant 24 Rue de la Hacquinière, 91440 Bures sur Yvette.
M Leleu Pascal, demeurant La Brigaudière, 41200 Pruniers en Sologne.
CAC Titulaire M Verdeaux Jean-Marie 12 rue Aristide Briand 10000 Troyes, CAC Suppléant M François Thierry
4 rue Aristide Briand 10000 Troyes
Le Conseil d'administration du 08/12/2009 a nommé en qualité de Président du Conseil d'administration M Leleu Pascal et confié la Direction Générale de la société au Président du Conseil d'administration.
Immatriculation au RCS de Auxerre

AL89011952

DISSOLUTION LIQUIDATION

FINANCIAL QUALIMEX

SA en liquidation amiable
au capital de 37 100 €
Siège Social : 15, avenue Foch
89000 Auxerre
438 895 898 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2009 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Madame Danielle Pajot de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

AL89011914

S.C.I. LE BISON

Au capital de 9146,94 €
Siège social : 4, rue des Grahuches
89100 Sens
RCS : 398 202 614 00010 Sens

Selon procès verbal en date du 14/01/09, l'assemblée générale des associés à décidée la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur :
Monsieur Raymond Ruat, 40 rue des Bois Plantés ,Ài 89100 Collemiers et fixé le siège de la liquidation au siège social.
Le gérant : B. Podzenski

AL89011950

annonces légales

S.C.I. LE BISON

Au capital de 9146,94 €
Siège social : 4, rue des Grahuches
89100 Sens
RCS : 398 202 614 00010 Sens

Liquidation radiation

L'assemblée générale des associés de la société du 30/03/09 a approuvé le compte de liquidation présenté par le liquidateur : Mr Raymond Ruat, 40 rue des Bois Plantés à 89100 Collemiers présentant l'absence de tout actif et de tout passif et clos cette liquidation et décidé sa radiation. Tous pouvoirs lui est donné pour ces formalités
Le liquidateur : Raymond Ruat

AL89011951

DÉCLARATION D'INSAISISSABILITÉ

Aux termes d'un acte reçu par Maître Clotilde Tatat notaire associé de la société «Clotilde Tatat, Eric Gachod et Emmanuel Arnaud, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial» dont le siège est à Sens (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou le 15 septembre 2009 une déclaration d'insaisissabilité publiée et enregistrée à la conservation des hypothèques de Sens le 6 octobre 2009 volume 2009 P numéro 2677 et d'Auxerre le 3 novembre 2009, volume 2009 P n° 4582 a été effectuée par:
Monsieur Jean-Ferdinand Savie, Commandant de police, époux de Madame Brigitte Marie Paule Finot, demeurant à Sens (89100), 6, rue Charles Leclerc, né à Auxerre (89000) le 8 février 1952.
portant sur les biens ci-après :
Résidence principale
Localisation : Sens (89100) 6 rue Charles Leclerc.
Une maison d'habitation,
Cadastré section BY n° 131 pour 4 ares 05 centiares.
Localisation : Sens (89100) 7 rue de la Grosse Tour.
Deux places de stationnement de véhicule formant les lots 24 et 25 de la copropriété.
Cadastré section BY n° 9 pour 6 ares 83 centiares.
Autres immeubles ou partie d'immeubles non à usage professionnel
Localisation : Cruzy le Châtel (89) Hameau de Maulnes.
Lot un : partie de maison d'habitation (à l'exception d'une pièce au rez-de-chaussée et grenier)
Cadastré section C n° 51 pour 5 ares 68 centiares, C n° 180 pour 14 a 44 ca et C n° 181 pour 8 ares 11 centiares.
Localisation : Cruzy le Châtel (89) Hameau de Maulnes.
maison d'habitation
Cadastré section C n° 206 pour 13 ares 60 centiares, C n° 207 pour 68 centiares.
Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques.
Pour insertion
Le Notaire

AL89011954

MODIFICATION DE CAPITAL

CABINET PIGENET & BOUTELOUP

SARL au capital de 20 000 €
Siège Social : 16, avenue Pierre de Coubertin
89100 Sens
480 188 242 RCS Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2009, il a été décidé d'augmenter le capital social de 2 400 € par création de 240 nouvelles parts émises au prix de 100 € la part, soit avec une prime d'émission de 90 €, de l'augmenter de 21 600 € par incorporation de la totalité de la prime d'émission et de 6 000€ par prélèvement sur le poste «Report à Nouveau», pour le porter de 20 000 € à 50 000 €, et de supprimer la valeur nominale. En conséquence les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

AL89011944

LA CHARMOISIENNE

SARL au capital de 30 000 euros
(nouvellement 50 000 euros)
Siège social : Saint Julien du Sault (Yonne)
Le Charmoy
491 994 125 RCS Sens
Siret : 491 994 125 00012

Avis de modification

L'associé unique a décidé le 22/12/2009 de procéder à une augmentation du capital social de 20 000 Euros pour le porter de 30 000 à 50 000 Euros, par création de 200 parts nouvelles de 100 Euros nominal chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire.

AL89011955

NON DISSOLUTION

ASA COMMUNICATION

Société à responsabilité limitée au capital
de 7 500 Euros
Siège social: Rue des Prés de Paques
89340 Villeneuve la Guyard (Yonne)
482 418 845 RCS Sens

D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2009, il résulte que:
- les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
- l'inscription modificative sera portée au RCS du greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL89011956

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

S.C.I. ELIRAY

Au capital de 15.244,09 €
Siège social : 4, rue des Grahuches
Z .I. des Vauguillettes ,Ai 89100 Sens
RCS : 343 080 160 00015 - Sens

L'assemblée générale du 05/10/09 a constaté la fin des fonctions de gérant de Madame Elisabeth Ruat, démissionnaire, et maintenu dans ses fonctions de gérant ; Monsieur Raymond Ruat, 40 rue des Bois Plantés 89100 Collemiers.
Pour avis : la gérance.

AL89011948

S.C.I. LA BARABAN

Au capital de 38.112,25 €
Siège social : rue des Charonnes,
Z.A. des Paudins, 89100 Malay le Grand
RCS : 417 748 571 00011 - Sens

L'assemblée générale du 05/10/09 a constaté la fin des fonctions de gérant de Madame Barbara Nodzenski, démissionnaire, et a nommé, à compté de ce jour, dans les fonctions de gérant ; Monsieur Raymond Ruat, 40 rue des Bois Plantés 89100 Collemiers.
Pour avis : la gérance.

AL89011949

CESSION

FIDAL Société d'avocats
41, Bld du Pré Plantin
58000 Nevers

Suivant acte SSP en date à Nevers (Nièvre) du 17 décembre 2009 et Viriat (Ain) du 23 décembre 2009, enregistré au Pôle départemental d'enregistrement de Nevers, le 30 décembre 2009, bordereau n°2009/1636, case n°13, extrait 3791.
La société Bourgogne Environnement Travaux Publics BETP, sarl au capital de 50 000 euros, ayant son siège social 19 rue de Bibracte 58120 Château Chinon, immatriculée 384 437 257 RCS Nevers, société en liquidation judiciaire, représentée par la Selarl Aurélie Lecaudey, mandataire judiciaire 14 avenue Marceau 58000 Nevers,
A cédé, en application de l'article L.642-5 du code de commerce, à la société Bourgogne Environnement SAS au capital de 10 000 euros, ayant son siège social Les Jacquets 01370 Beny immatriculée 514 187 913 RCS Bourg en Bresse :
Un fonds de commerce de ramassage d'ordures ménagères et l'ensemble des actifs liés à l'activité environnement avec les éléments corporels servant à son exploitation, dépendant de la liquidation judiciaire de la société BETP, sis et exploité 19 rue de Bibracte 58120 Château Chinon ville et ZA Nord Buisson des Cailles 89120 Charny.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix de 54 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 3 000 euros et aux éléments corporels pour 51 000 euros.
Conformément aux dispositions de l'article L.642-8 du code de commerce, l'entrée en jouissance est intervenue le 10 juin 2009.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au Cabinet de la Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau 58000 Nevers.
Pour unique insertion

AL89011957

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

VIE PRATIQUE

L'argent de poche et les étrennes sont-ils toujours d'actualité ?

MP3, PSP, téléphone portable, cinéma, magazines, baskets… Les occasions de dépenser de l'argent ne manquent pas.

Les enfants sont une clientèle intéressante pour les banques. Le poids économique des enfants est considérable. On estime que le pouvoir d'achat direct des enfants de moins de 12 ans est de 2,5 milliards d'euros. Les produits qui leur sont destinés sont nombreux, du célèbre livret d'épargne au compte courant avec la possibilité d'avoir une carte de retrait dès douze ans. Du coup, les banques se penchent régulièrement sur l'argent des jeunes et l'argent de poche. Une étude de l'Insee révèle que 75 % des jeunes de 6 à 25 ans (50 % des moins de 10 ans, 85 % des plus de 17 ans) reçoivent de l'argent de poche, sous forme d'aides ponctuelles (pour mieux contrôler les dépenses) ou de versements réguliers qui augmentent avec l'âge et le passage progressif à l'autonomie financière. Cette année, pour la troisième fois, le Crédit agricole a fait réaliser un sondage par l'institut CSA.

Pour être clair

L'argent de poche est une somme d'argent qui est remise régulièrement à l'enfant par ses parents ou son entourage proche (grands-parents, ex-conjoint divorcé, oncles et tantes, fratrie…), sans affectation préalable. Les enfants le gèrent seuls avec un contrôle plus ou moins fort des parents. On n'appelle pas « argent de poche » les sommes que les parents donnent pour un achat précis ou épargnent pour leurs enfants. D'ailleurs, les parents qui ne donnent pas d'argent de poche le justifient par le trop jeune âge de leur enfant (58 %) et la volonté de lui acheter directement ce dont il a besoin (45 %). 31 % disent lui avoir ouvert un compte qu'il utilisera plus tard déclarant préférer cette solution plutôt que l'argent de poche. En France, c'est à 9 ans que l'on empoche ses premiers deniers. L'entrée au collège accélère le versement d'argent par les parents. La moitié des 7/15 ans en perçoivent régulièrement. Ce sont les parents et les grands-parents qui mettent la main au porte-monnaie. En moyenne, les 7/11 ans reçoivent 12 euros par mois, les 12/13 ans 18 euros et les 14/17 ans perçoivent 47 euros. Les parents ont souvent tendance à sous-estimer les sommes d'argent qu'ils versent à leur progéniture. Mais ils la versent régulièrement : chaque semaine, au mois ou parfois par trimestre.

La crise en cause

Avec la crise, cet argent de poche a connu un retrait en France. Selon le sondage Crédit Agricole/CSA : « *En 2009, 40 % des parents d'enfant de 6 à 15 ans ont instauré la distribution d'argent de poche, soit une baisse de plus de dix points de cette pratique en deux ans. En 2008, 45 % des parents d'enfants de 6 à 15 ans en distribuaient.* » Cette baisse est plus forte pour les familles dont les revenus nets mensuels sont inférieur à 2000 euros. « *31 % des parents donnant de l'argent de poche ont le sentiment qu'il est leur est budgétairement plus difficile aujourd'hui qu'avant la crise de donner. Ce chiffre s'élève même à 49 % dans les foyers aux revenus mensuels nets sont égaux ou inférieurs à 2000 euros.* »

Un rôle d'apprentissage

« *D'une manière générale, la tradition de l'argent de poche perdure dans de nombreuses familles et c'est, de l'avis des sociologues, une bonne pratique qui entre dans l'apprentissage et l'éducation des enfants* », explique l'association La Finance pour tous. « *Associer l'argent de poche aux bons résultats scolaires, n'est ni bon ni mauvais, cela doit rester un moyen comme un autre de récompenser son enfant en évitant que cela devienne systématique. Les problèmes scolaires peuvent être indépendants de la volonté de l'enfant, il vaut donc mieux l'aider que de le punir par ce biais. De plus, l'enfant doit pouvoir comprendre qu'il travaille avant tout pour lui, pour son avenir, et non pour alimenter sa tirelire.* » Chez les voisins européens, deux écoles s'affrontent : le sud où l'on donne rarement de l'argent de poche aux enfants et le nord on l'on en apprend la gestion très tôt. En Allemagne, notamment, l'argent est perçu comme un élément rassurant de la vie et favorisant l'autonomie des adolescents. On en parle en famille, mais aussi dans les écoles lors de semaines thématiques sur l'argent et la consommation pour les 6/12 ans.
Alors, faut-il se mettre à l'heure de l'Europe du nord ou choisir d'apprendre un autre mode de consommation ? C'est une question de point de vue… Et puis, l'argent de poche, ça permet aussi aux enfants de faire des cadeaux aux parents.

MYRIAM TRICOCI



Des arbres qui s'envolent, des rivières qui quittent leur lit, la mer qui passe par-dessus les digues… Les aléas climatiques sont impressionnants et semblent de plus en plus fréquents.

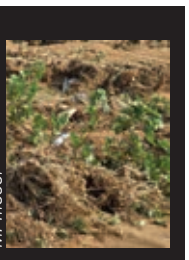
Réchauffement et tempêtes

Sans attendre la conférence de Copenhague, le changement du climat est devenu le centre des préoccupations de l'opinion publique des pays industrialisés… Et donc des gouvernements. Le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) indique: «Ces dernières années, les effets de phénomènes climatiques tels que El Niño ont été plus violents, l'Europe a été soumise à de violentes tempêtes et à des inondations catastrophiques. En France, les tempêtes de décembre 1999, la canicule de 2003, ont laissé de cruels souvenirs. On ne peut pour autant lier avec certitude ces évènements au réchauffement climatique. Un peu de recul est nécessaire pour avoir un avis pertinent sur ce sujet. Les observations mettent en évidence un accroissement de l'activité des cyclones tropicaux intenses dans l'Atlantique nord depuis 1970. Aucune tendance claire n'émerge dans la variation du nombre annuel de cyclones tropicaux. Il est difficile de dégager des tendances à plus long terme, surtout avant les années 1970». Donc, pour l'instant, même si les scientifiques cherchent un lien de causalité entre réchauffement climatique et tempêtes, rien n'est encore prouvé. L'Inra et le Cemagref sont, eux aussi, sur la brèche pour expliquer des phénomènes climatiques dévastateurs.



Myriam Tricoci

En 1999 puis en 2009, la forêt des Landes a dû essuyer deux tempêtes de grande ampleur.



M. Tricoci

Crue

Dans le Var, des crues éclairs dévastent tout sur leur passage.

Plus d'arbres que de vent

Un rapport d'expertise à l'initiative de l'Inra et du Cemagref, en concertation avec la direction de l'Espace rural et de la Forêt et l'appui du Groupement d'intérêt public de recherche sur les écosystèmes forestiers (GIP ECOFOR) va dans ce sens. Les tempêtes de fin décembre 1999 se sont produites dans des conditions très défavorables de sols détrempés, ce qui explique en partie leur ampleur exceptionnelle. «*Ces événements ne peuvent à ce stade être reliés au réchauffement global: de tels niveaux de tempétuosité ont déjà été observés par le passé et les conséquences d'un réchauffement global sur la tempétuosité sont peu claires, même si une augmentation des phénomènes extrêmes n'est pas à exclure. L'aléa tempête peut être pris en compte au niveau des zones régulièrement exposées: façade atlantique, sillon rhodanien, Languedoc-Roussillon et Est de la Corse, beaucoup plus difficilement ailleurs. Par ailleurs, l'évolution de la forêt française, de plus en plus vaste en surface et de plus en plus sensible (augmentation de la hauteur dominante, augmentation du volume à l'hectare), explique en partie l'augmentation des dégâts observés et prévisibles*».

Et les experts de rappeler les tempêtes historiques de 1987, 1978, 1969, 1967, 1948 ou encore 1896.

Et l'eau ?

En toute logique, l'augmentation des températures devrait avoir des répercussions sur les régimes hydrologiques des cours d'eau. Pour Benjamin Renard, hydrologue au Cemagref, il s'est agi d'établir un état des lieux en France afin de répondre à plusieurs questions. Dans le cadre de sa thèse cofinancée par le Cemagref et EDF, le jeune scientifique a mené des études statistiques sur l'évolution des évènements hydrologiques extrêmes en France au cours des 50 dernières années. «*Alors que les climatologues ont des résultats cohérents sur le réchauffement climatique, je n'ai pas observé de changement généralisé et significatif dans le comportement des extrêmes hydrologiques, que ce soit en crue ou en étiage. Cependant, ceci ne prouve pas l'absence d'impact du changement climatique. En effet, de telles données ont un comportement très variable temporellement et spatialement. De plus, le débit d'une rivière est difficile à mesurer. Enfin, le débit d'un cours d'eau résulte de processus physiques complexes qui transforment les précipitations reçues par un bassin versant en écoulements. Or, la plupart des bassins versants ont fortement évolué au cours des siècles derniers (occupation des sols, utilisation de l'eau pour l'industrie ou l'irrigation), de sorte qu'on ne peut exclure le rôle de ces facteurs dans une éventuelle évolution des débits. Trois régions ont cependant, enregistré des variations qui pourraient être imputables au changement climatique. Dans les Alpes, on observe que les étiages sont moins sévères, et que les écoulements liés à la fonte des neiges sont plus précoces. Dans les Pyrénées et le Pays Basque, les étiages semblent au contraire plus sévères. Enfin, dans le Nord-Est du pays, on relève une légère augmentation de l'intensité des crues*». De nouvelles études sont en cours pour prouver ou infirmer ces recherches.

Pour l'instant, rien ne dit de manière sûre que les tempêtes et les inondations de ces dernières années sont dues au changement climatique. Alors, il faut attendre, laisser les scientifiques chercher et se demander s'il est possible que les hommes puissent infléchir vraiment l'univers complexe du climat.

MYRIAM TRICOCI

Tempêtes de vent…

Comme un moteur à explosion

Météo-France explique le mécanisme des tempêtes avec une analogie automobile: «*les dépressions sont un moteur naturel et provisoire qui transforme en vent l'énergie (l'essence) contenue dans le rail des dépressions. L'idée est la même que pour l'automobile. Avec un réservoir d'essence posé sur des roues, on ne va guère loin. La vitesse des roues et de l'automobile est créée par le mélange de l'essence et de l'air au sein du moteur. Dans l'atmosphère, «l'essence» est stockée le long du rail sous la forme d'un contraste thermique horizontal sur une épaisseur de 8 à 9 km.*

Ce contraste représente une énergie potentielle convertible en vent. L'augmentation du vent dans une dépression dépend de la synchronisation, au sein du rail, d'un modeste tourbillon précurseur vers 9 km d'altitude et d'un autre, décalé vers l'Est, près du sol. Ce n'est donc pas «l'alimentation» en air chaud ou froid qui fait la dépression, c'est la dépression, source du vent et donc des déplacements d'air, qui fait circuler autour d'elle l'air qui lui permettra de s'amplifier davantage ou non».

M. T.

Radars moins chers et plus efficaces

Pour être efficients, les systèmes d'alerte de crue utilisent des données de pluie connues en temps réel, provenant du réseau d'observation au sol et d'autres estimations.

Ces dernières sont fournies par le réseau d'observation au sol, géré par Météo France. Actuellement, les zones de montagne ne bénéficient que très partiellement de cette technologie de détection de la pluie. Dans le cadre du projet Interreg, une nouvelle génération de radars a été testée par le Cemagref dans le Var, région à haut risque du point de vue des inondations.

Aujourd'hui, Météo France dispose d'un réseau national de 24 radars météorologiques d'une portée utile d'environ 100 kilomètres. Mais ceux-ci sont peu efficaces dans les zones de relief. Dans le cadre du projet Framea1, une nouvelle technologie radar mise au point par la société Novimet2 est en cours de test au groupement du Cemagref d'Aix-en-Provence. Les essais expérimentaux menés dans le massif des Maures s'avèrent très prometteurs.

Les radars utilisés à l'origine pour surveiller le survol des avions ont été étendus à la détection et à la quantification des précipitations. Des radars de grande envergure, de 6 à 8 mètres de diamètre d'antenne, sont utilisés aujourd'hui dans les stations météorologiques situées en plaine. En zone montagneuse, il est nécessaire de multiplier le nombre de radars en fonction du relief, et donc de passer à des modèles moins volumineux et moins coûteux. Le nouveau radar Hydrix répond à ces deux exigences. Lancée en 2005, cette expérience s'avère très prometteuses pour les épisodes de crues-éclairs.

M. T.